24e ANNÉE (3e SÉRIE) — N° 22 (CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES) — 29 MAI 1902

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'Ami du Clergé paroissial, *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Le Sacré-Cœur et les hommes de France

Chapitre Ier

La dévotion des hommes au Sacré-Cœur

Naguère, un prédicateur éloquent célébrait la vitalité de l'Eglise et, particulièrement, de l'action catholique en France au XIXe siècle. Il avait raison. Sous des assauts furieux et répétés, l'Eglise a poussé des fruits merveilleux. L'Eglise est comme un arbre puissant qui n'apparaît jamais plus vigoureux que sous les coups de la tempête. Quand le vent lui arrache une de ses branches, un rameau plus jeune et plus beau reverdit sur le tronc blessé ; quand il fait tomber ses fleurs, une rafale en emporte au loin la semence et Dieu la rend féconde en quelque désert. Oui, l'Eglise de France a tracé, dans le siècle achevé d'hier, un sillon glorieux et profond.

A l'appui de cette affirmation, j'ai trouvé un nouvel argument dans un petit journal bi-mensuel, intitulé *Le Drapeau du Sacré-Cœur :* il sert d'organe à l'adoration nocturne, établie à Montmartre, et aux groupes d'hommes de France constitués en union avec le Vœu national. Il n'est point d'exemplaire où ce vaillant *Drapeau* ne publie quelque manifestation de foi et de ferveur accomplie par des chrétiens virils. Ici, nous les voyons remplir une église et monter à la table sainte, en rangs pressés ; là, c'est un pèlerinage, où leurs bataillons se déploient ; plus loin, c'est une adoration nocturne assurée par leurs soins.

Des milliers d'hommes osant affirmer qu'ils croient en Dieu, qu'ils l'invoquent et qu'ils espèrent en lui, — quel spectacle nouveau, surprenant, ou plutôt quel réveil inespéré d'une coutume antique et que l'on croyait pour toujours abolie !

Voilà pourtant l'un de ces progrès religieux que le dix-neuvième siècle a réalisés. Il a rompu la barrière de vanité, d'indifférence et de respect humain qui, au lendemain de la Révolution, retenait les hommes au seuil de l'Eglise. Il a ramené les hommes à la dévotion.

Le Concordat avait rouvert les temples, le catholicisme était remonté sur le trône, la littérature avait poétisé la religion. Mais les hommes, en masse, restaient à l'écart du sanctuaire et se contentaient d'un catholicisme officiel ou d'une religiosité littéraire. Un dévot, dans la société d'alors, était tenu pour original ou faible d'esprit. Le P. Lacordaire accomplit un prodige, et qu'il n'eût point réalisé sans l'entraînement de son éloquence, en rassemblant deux ou trois mille hommes autour de la chaire de Notre-Dame. Après lui, le P. de Ravignan fit un vrai miracle en jetant la plupart de ces hommes au pied de la table sainte.

Et aujourd'hui ? Aujourd'hui, grâce à l'épanouissement de la dévotion pour le Sacré-Cœur, ce ne sont plus seulement des bataillons, ce sont des armées qui se lèvent. Et ce n'est plus seulement dans les temples fameux qu'on rencontre les hommes ; ils sont partout, en plein feu des faubourgs révolutionnaires, et en plein sommeil des quartiers endormis, comme au sein des meilleures paroisses. Et ce n'est plus seulement dans la ferveur ou l'apparat des illustres solennités qu'on peut les réunir. Vingt fois, au cours de l'année, on les convie à la prière, et vingt fois ils accourent.

De ce mouvement qui porte l'espérance, comme un grain de blé porte des moissons, je voudrais dire un mot ; je voudrais surtout exposer les développements qu'il a pris, depuis que la dévotion pour le Sacré-Cœur a reçu elle-même une expansion plus vaste. Une gerbe de faits suffira pour le démontrer, et ces faits pourront, je l'espère, encourager quelques prêtres et quelques pieux laïcs à chercher, dans le divin Cœur, un stimulant nouveau pour étendre et fortifier cette poussée de dévotion virile, en même temps qu'un centre autour duquel on puisse ordonner et grouper tous ces hommes.

Cette idée, je le sais, provoque une objection chez certains catholiques. La dévotion pour le Cœur de Jésus n'est-elle point trop sentimentale et, par conséquent, trop peu virile, pour attirer les hommes ? Et puis, par sa portée mystique et son élévation, n'est-elle pas plutôt de nature à séduire une élite, que de puissance à gagner les foules ?

Sans recourir aux longs exposés de doctrine, il n'est pas inopportun d'écarter cette objection, en précisant quelques vérités connues.

Et d'abord, l'erreur est étrange autant qu'absolue, de méconnaître, à la dévotion pour le Sacré-Cœur, un caractère essentiellement populaire.

Qu'est-elle, en effet, sinon la religion elle-même ? « C'est la quintessence même du christianisme, ainsi que parlait le cardinal Pie ; c'est l'abrégé et le sommaire substantiel de toute la religion... » « Et la raison, comme ajoutait l'illustre prélat, c'est que toute la religion se résume dans ces deux termes : l'amour de Dieu pour l'homme et l'amour de l'homme pour Dieu. » A ces fortes paroles, un jeune évêque, à qui peu d'années ont suffi pour montrer son zèle et sa doctrine, Mgr Amette, ajoutait ceci : « Le culte du Sacré-Cœur est plus qu'une dévotion, du moins au sens habituel du mot. C'est toute la religion, dans ce qu'elle a de plus touchant, de plus efficace, de plus élevé. C'est tout l'Evangile, que deux mots résument : *Dilexit, diliges.* »

La dévotion pour le Sacré-Cœur n'est donc point l'aliment réservé de quelques âmes délicates, elle est de substance à nourrir tous les fidèles. Et j'ajouterai que, destinée à tous par sa nature, elle est, par sa forme, appropriée surtout aux besoins du peuple. Son but immédiat, en effet, n'est-il point de présenter le divin amour sous un aspect que j'appellerai volontiers palpable et de *concrétiser* la doctrine en l'enfermant dans un symbole assez clair pour saisir l'esprit le moins raffiné ? Or un tel but est essentiellement un but populaire.

D'ailleurs, à les bien examiner, les révélations de Paray-le-Monial ont-elles eu d'autre objet que d'atteindre ce but ? Le P. de la Bégassière écrit fort justement à ce propos : « En quoi consista la mission dont fut chargée la bienheureuse Marguerite-Marie ? A créer le culte du Sacré-Cœur ?... Mais ses bases théologiques, ses éléments constitutifs s'identifient avec le fond même du christianisme. A le révéler à l'Eglise ?... Mais il avait été aperçu, prévu, formulé, pratiqué même — çà et là — à tous les âges de l'Eglise. Non, cette mission fut de faire plus largement connaître, de propager, de répandre, de *vulgariser* la dévotion au divin Cœur, de lui ouvrir l'entrée dans le culte public et liturgique, d'attirer à elle le plus d'âmes possible, en mettant en relief son excellence, le prix que le Maître y attache, les promesses dont il l'enrichit. »

Par ces révélations, Notre-Seigneur, comme l'affirmait la Bienheureuse elle-même, a voulu « établir *dans tous les cœurs* le règne de son pur amour. » Et, en fait, c'est le résultat qu'elles produisent, à mesure qu'elles sont mieux connues : le rayonnement du Sacré-Cœur atteint surtout les foules et l'on peut dire, avec Mgr d'Hulst, que le dix-neuvième siècle, « si on le considère au point de vue mystique, méritera d'être appelé le siècle du Sacré-Cœur. »

La dévotion pour le Sacré-Cœur est donc de puissance à pénétrer les masses, à conquérir les hommes.

Oui, les hommes, et j'ajouterais même, — en dépit de l'objection qui veut la réduire à nourrir exclusivement je ne sais quelle piété sentimentale, — *surtout* les hommes.

La dévotion pour le Sacré-Cœur est essentiellement virile : elle est virile, à considérer son objet lui-même ; elle est virile, en vertu de ce caractère de réparation qui lui est essentiel ; elle est virile, à cause du développement civique et social dont elle contient le germe ; elle est virile enfin, parce que la triple demande adressée par Notre-Seigneur à la nation française appelle nécessairement le concours des hommes. Un mot sur chacun de ces quatre arguments.

Qu'adorons-nous dans le Cœur de Jésus ? Ce que nous y adorons, répond le Père de la Bégassière, c'est « l'amour de Dieu pour l'humanité l'entraînant à prendre notre nature, à vivre au milieu de nous, à nous révéler la doctrine de vérité et la loi de salut, à nous gagner au prix d'une mort sanglante le moyen de parvenir au bonheur éternel, à se faire au Saint-Sacrement l'hôte perpétuel de notre terre et jusqu'à la nourriture de nos âmes, à vouloir lui, l'infinie majesté, traiter avec chacun de nous sur le pied de l'intimité fraternelle. Quand l'amitié donne des marques de cette sorte, quand elle s'affirme par de tels prodiges de dévouement et une telle profondeur de tendresse, quand, par surcroît, cette amitié n'est rien de moins que l'amitié d'un Dieu, je me demande ce qui lui manque pour être souverainement solide et forte. Je ne vois pas davantage quel amoindrissement de virilité intellectuelle ou morale il y aurait à comprendre pareille affection, à l'agréer et à y correspondre. »

Comment, en effet, peut-on correspondre à l'amour infini de ce divin Cœur, si ce n'est en lui témoignant le dévouement le plus absolu, — un dévouement qui doit se manifester, non seulement par des effusions de tendresse, mais encore et surtout par l'abnégation la plus énergique et la plus agissante et, disons le mot, la plus virile ?

Et ce dévouement doit se traduire au dehors. Il doit engager les chrétiens, qui en portent la flamme intérieure, au service actif de Notre-Seigneur, à l'apostolat auprès des indifférents, au combat pour la sainte Eglise, immortelle épouse du Christ, à toute action enfin, dans l'ordre privé, politique ou social, qui tend à restituer à Dieu sa place fondamentale au sein des mœurs et des nations.

Or, ce programme est tout viril.

La dévotion pour le Sacré-Cœur est virile également, par les réparations que Notre-Seigneur a réclamées de nous, à Paray-le-Monial. En effet, quels outrages envers le divin amour est-il nécessaire que nous, Français, réparions avant tout, sinon les sacrilèges et les calomnies que, du sein de leurs foules ou par la voix de leurs chefs, les hommes de France ont jetés contre l'infinie miséricorde ?

Quoi ! dans une époque où le blasphème et la profanation s'étalent avec un cynisme impudent, de toutes parts et sous toutes les formes, au sein des assemblées populaires, au milieu des journaux et jusque sur les murs de nos habitations ; quand le défi et l'insulte à Dieu, non contents de se faire publics, ont poussé l'audace au point de se faire officiels, un catholique, un chrétien de foi contesterait qu'il faille entraîner les hommes aux réparations demandées par le divin Cœur, il oserait soutenir qu'il suffit, à ces réparations, des pénitences et des prières offertes par les vierges qui s'immolent au fond des cloîtres !... Non ! aux hommes, il appartient de réparer les forfaits des hommes.

Et c'est pourquoi la dévotion pour le Sacré-Cœur offre un caractère essentiellement civique et social ; et ce caractère, à son tour, affirme, avec plus d'urgence et plus d'énergie, la nécessité d'y attirer les hommes.

Car le Cœur de Jésus ne veut pas régner uniquement sur les individus ; sous son sceptre d'amour il aspire à ranger les nations, la société tout entière. Ecoutez la voix des foules agenouillées dans nos églises ; elles ne se bornent pas à l'invoquer *pour* la patrie, elles l'implorent *au nom* de la patrie.

N'est-il pas évident que c'est aux hommes, aux chrétiens, aux citoyens, que s'impose, en premier lieu, l'obligation de promouvoir et d'établir ce gouvernement du Sacré-Cœur sur les peuples, en particulier sur la France ?

Et ce gouvernement, comment l'assurer, si ce n'est par la réalisation des trois désirs divins que la Bienheureuse de Paray-le-Monial a recueillies des lèvres du Sauveur ?

Or, ces trois désirs, en même temps qu'une affirmation de la portée nationale inhérente à la dévotion pour le Sacré-Cœur, constituent le plus pressant appel aux hommes de France ; ils achèvent d'établir la virilité de cette dévotion.

Le Sacré-Cœur a demandé à la France, à la France elle-même, en tant que peuple et non pas seulement à quelques Français, d'édifier une église en son honneur, de se consacrer tout entière à Lui, d'imprimer enfin sa divine image entre les plis du drapeau national. S'il est vrai que l'élément féminin peut apporter un concours efficace à la réalisation de ces trois vœux, si même il est constant que les femmes ont contribué, de leurs efforts, aux progrès qui nous ont rapprochés de ce triple but, il n'en reste pas moins évident que, pour amener la France à donner satisfaction pleine et entière au Sacré-Cœur, une action des hommes, une propagande virile, une campagne organisée par les citoyens est absolument nécessaire.

Il me semble avoir démontré que la dévotion pour le Sacré-Cœur est essentiellement virile.

Chapitre II

L'adoration nocturne à Montmartre

Le concours des hommes autour du Vœu national, à Montmartre, a commencé dès les premiers jours. On n'avait pas encore achevé les gigantesques fondations qui devaient, à travers la colline de sable, appuyer sur le roc la basilique du Sacré-Cœur, que déjà les hommes avaient leurs réunions particulières à la chapelle provisoire.

Ce n'est point le lieu de conter les merveilles et les progrès de l'admirable adoration nocturne, créée, maintenue, développée par les hommes, en ce grand sanctuaire. Il convient cependant de lui consacrer quelques mots, comme à la première manifestation du culte viril inspiré par le Sacré-Cœur, et comme au foyer de ce puissant mouvement de prière et d'action qui réunit les hommes autour du Vœu national.

Ce fut pendant les Quarante-Heures, en 1881, qu'une poignée d'apôtres inaugura cette œuvre ; un appel discret suffit pour attirer, durant deux nuits d'hiver, plusieurs chrétiens généreux vers le quartier désert et d'accès malaisé qui, alors, environnait la chapelle provisoire.

Ce premier succès fut un encouragement ; on résolut d'établir une veillée d'adoration par mois ; puis, le mois de juin survenant et l'œuvre étant mieux connue, les pèlerins nocturnes accoururent en foule et leur empressement permit d'exposer le Saint-Sacrement toutes les nuits jusqu'au début de juillet.

Une interruption de près d'une année, que de sourdes menaces et des craintes légitimes imposèrent au vénérable archevêque de Paris, suivit ce triomphe. Mais le mois de juin 1882 ressuscita l'adoration nocturne et, dès ce moment, rien ne vint la suspendre ou en arrêter les progrès. Depuis le 1er juin 1882, sur l'autel de Montmartre, le seul anniversaire de la mort du Sauveur éteint chaque année les feux de l'ostensoir.

Les premiers temps furent difficiles et l'on vit quelquefois trois ou quatre hommes obligés de subir tout le poids de la veillée entière. Pourtant si réduit que fut leur nombre, jamais le dévouement des adorateurs ne faillit au Saint-Sacrement. Néanmoins, les progrès de l'œuvre étaient lents. De 3.915 en 1883, le nombre des présences, en 1890, n'avait encore atteint que 4.907. Mais, de cette époque, une merveilleuse et continuelle poussée de grâce accrut, chaque année, le total, — comme si Notre-Seigneur, ayant jugé que l'adoration de Montmartre avait désormais pris racine, estimait qu'il était temps de la couronner de fruits. En 1891, on compta 6.340 présences ; on en trouvait déjà plus de onze mille en 1894 ; et, l'année dernière, on en a dénombré 31.237.

Quels sont les éléments de ces veillées nocturnes ? Au premier rang, les chrétiens de Paris qui, appartenant au deuxième degré de l'archiconfrérie du Vœu national, ont proprement la mission d'assurer la garde des nuits.

L'archiconfrérie se divise en trois degrés : les associés dont l'obligation se réduit à une courte prière ; les adorateurs dont je parle ici ; et les apôtres, qui s'appliquent à propager la dévotion pour le Sacré-Cœur.

Chacun des adorateurs s'engage à passer une ou plusieurs heures par an, devant la sainte Hostie exposée sur l'autel, — à Montmartre ou en union avec Montmartre. Ceux de Paris, réserve et noyau de l'Adoration nocturne à la Basilique, organisés en dizaines et groupés autour de leurs zélateurs, forment aujourd'hui tout un bataillon de 3.400 hommes.

A côté d'eux, les œuvres concourent à grossir le total des présences. On n'en connaît presque pas, à Paris, qui ne tienne à honneur de déléguer ses membres, au moins une nuit chaque année, au pied du Très Saint-Sacrement, dans l'église du Vœu national. Etablissements ecclésiastiques et congrégations religieuses, confréries pieuses et associations ouvrières, comités de jeunesse étudiante et patronages populaires, institutions charitables et maisons d'enseignement, cercles militaires et colonies d'étrangers, toutes les œuvres ont leur veillée convenue, par an, par mois, quelquefois par semaine.

Et les paroisses ! Dès l'origine, elles sont accourues : le 7 avril 1881, quelques hommes appartenant à Saint-Augustin se réunissaient pour monter à la chapelle provisoire et pour commencer la longue série, jamais ininterrompue, des adorations paroissiales. A quelque temps de là, le mois du Sacré-Cœur éveillait l'émulation de Saint-Pierre de Montmartre, de Notre-Dame de Clignancourt, de Saint-Médard, de Saint-Eloi, de l'Immaculée-Conception. Ces devancières ont repris, chaque année, le sillon, que d'autres, à leur exemple, élargissaient. En 1900, pour rehausser les manifestations de l'année sainte, on les convoqua toutes et 63 de la ville, entraînant 20 de la banlieue, répondirent à l'appel. Chaque paroisse amenait de 40 à 80 hommes, et plus d'une fois l'on dépassa la centaine.

Après les œuvres et les paroisses, il faut placer les corporations ; plus nouveau, leur contingent n'offre pas un moins vif intérêt. Car, non seulement l'on a vu les membres d'une association professionnelle incliner leur bannière au pied du Très Saint Sacrement ; mais encore il s'est trouvé que des organisations corporatives ont pris naissance au milieu de ces nuits de prières. Et par là ces admirables veillées, foyer de vie religieuse, ont été en même temps des foyers de vie sociale. Ai-je besoin de remarquer qu'elles ont également réuni, dans la même ferveur, les professions libérales et les métiers manuels, les ouvriers et les patrons, l'agriculture et l'industrie, l'employé de commerce et le travailleur de l'usine ? Enfin, j'ajouterai que, dans toute la force du terme, elles ont rassemblé les riches et les pauvres, puisque les miséreux de Paris, qu'on nourrit et qu'on évangélise à l'ombre de la basilique, ont aussi, très régulièrement, leurs nuits d'adoration.

Est-ce tout ? Non, car la province elle-même a souvent envoyé ses pèlerins aux veillées de Montmartre. C'est le Nord qui a tracé la route à ces pieux voyages, en se faisant représenter, dès 1881, par des catholiques de Lille et de Tourcoing, — Tourcoing, la plus fidèle à ces touchantes nuits, qui, un soir, d'un seul coup, délégua près de cent patrons, pour monter la faction sainte. Avec Lille et Tourcoing, la même province a inscrit, sur le Livre d'or des adorations nocturnes, Armentières, Arras, Douai, Saint-Omer, Béthune, Amiens. Les autres régions ne sont pas restées en arrière, et sans parler des environs de Paris, quelques cités plus lointaines, Orléans, Bayeux, Lyon, Caen, Le Hâvre et jusqu'à Besançon, Rodez et Saint-Etienne ont envoyé plus d'une fois leurs pèlerins nocturnes au temple national.

Tels sont les divers éléments qui, en réunissant autour du Sacré-Cœur exposé dans la nuit les multiples catégories de la société, ainsi que la capitale et les provinces de France, ont permis de dérouler, depuis vingt ans, cette chaîne ininterrompue de gardes nocturnes et d'offrir au Saint-Sacrement ce bouquet, toujours en parfum, de prières.

Toutefois, ce croquis resterait incomplet si l'on ne disait mot des manifestations de piété qui, périodiquement, rehaussent l'éclat des adorations de Montmartre. Il y a peu d'années, le Souverain-Pontife a daigné enrichir cette œuvre en perpétuelle expansion, de la récompense et de l'encouragement de la messe de minuit. Dès que le nombre des adorateurs est assez considérable, on peut la célébrer. Aussi, plusieurs fois par année, notamment dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, ce sont des cérémonies splendides où la nef illuminée se remplit d'hommes, où les bas côtés retentissent au pas des processions, où les voûtes s'émeuvent au chant des cantiques, où la table sainte est fatiguée du poids des communiants. La même assemblée se retrouve, à trois heures de l'après-midi, le dernier dimanche du mois, pour accomplir les mêmes rites, écouter la parole divine et assister à la réception des nouveaux membres. Puis, au début de chaque année, c'est la « Journée du Sacré-Cœur, » un congrès rapide enclos entre la messe et le salut, où l'on prépare l'avenir aux lumières du passé ; plus tard, au mois de juin, c'est la neuvaine où chaque nuit rassemble, après une prédication, plusieurs centaines d'adorateurs.

Enfin, cette armée priante, ayant assez de feu pour en porter la flamme au dehors sans cesser d'entretenir au dedans la lampe du sanctuaire, organise aussi des pèlerinages ; elle participe à ces grands mouvements qui ont entraîné, depuis quelque temps, des milliers d'hommes à Lourdes, à Rome, à Paray-le-Monial.

Chapitre III

Les groupes d'hommes de France au Sacré-Cœur. Leur origine.

Mais nous voici hors de Montmartre et les adorateurs de la Basilique ont entraîné ma plume au milieu de ces grandes masses viriles,

auxquelles cette étude est plus spécialement consacrée.

Comment tous ces hommes, éléments épars d'une grande armée, prête à se rallier autour du Cœur de Jésus, se sont-ils groupés, organisés, formés en union avec l'archiconfrérie du Vœu national et comment s'est créée cette institution des « Hommes de France au Sacré-Cœur, » où l'on peut concentrer tant de forces précieuses, tel est le sujet dont il faut parler maintenant.

Dès longtemps, on a vu se former des confréries du Sacré-Cœur ; en 1765, on en présentait déjà près de 1100, dont beaucoup de françaises, au Souverain-Pontife. Aujourd'hui, la fécondité du sol catholique en a produit de toutes parts et le Vœu national, en les suscitant dans nombre de paroisses, en les rassemblant toutes, anciennes et nouvelles, autour de l'archiconfrérie, a puissamment contribué à cet épanouissement. Mais le « groupe d'hommes » est né d'une autre conception. Sans que l'on cessât d'estimer très haut la confrérie, qui souvent même est le premier point d'appui du groupe d'hommes, on a pensé que, pour utiliser les immenses ressources et le puissant levier de la piété virile, au sein de l'organisation présente, au profit du relèvement national et pour l'établissement du règne de Jésus-Christ sur le peuple et sur la société, il était nécessaire de créer une œuvre nouvelle.

On a donc voulu grouper, condenser vigoureusement toute cette force, à l'état diffus dans l'océan des fidèles. Il y avait là, pour ainsi dire « en puissance », une armée pacifique et féconde, dont on a essayé de faire une armée « en acte. » Les associés masculins de l'archiconfrérie du Vœu national étaient un peu, pour employer une expression de la théorie militaire, en ordre dispersé ; on a rêvé de les mettre en formation de combat. Par ce moyen, l'on entraînait les hommes à jouer sérieusement le rôle, à tenir efficacement l'emploi qui leur sont réservés dans la dévotion pour le Sacré-Cœur et dans la propagation de son culte au sein des foules, au sein de la patrie.

L'idée de ces groupes a germé spontanément vers la même époque, en plusieurs points de France et sous des mains diverses, ainsi qu'un même printemps fait épanouir à la fois, sur des milliers de tiges, des fleurs qui se ressemblent. Les événements portaient ce fruit. Toutefois, c'est surtout vers 1898 et 1899 que l'idée reçut sa première application générale, éclatante.

Déjà, pourtant, s'étaient formés d'eux-mêmes, en plusieurs paroisses de Paris, quelques-uns de ces groupes. On s'était rencontré dans les nuits de Montmartre, on se réunissait dans les cérémonies paroissiales. Ici, les hommes du Sacré-Cœur avaient grossi les rangs d'une confrérie ; là, ils se ralliaient, durant les processions, sous les plis de leur drapeau ; ailleurs, ils fournissaient des adorateurs au Saint-Sacrement qui, dans certaines églises, à Saint-Vincent de Paul de Clichy, par exemple, était exposé tous les huit jours. N'ayant pour constitution que leur vie même et leur dévouement, ces groupes existaient à l'état latent dans beaucoup de paroisses ; dans quelques-unes ils représentaient déjà une force. On comptait plus de cinquante hommes, ainsi rassemblés, à Saint-François de Sales, à Sainte-Clotilde, à Sainte-Marguerite, à Saint-Ambroise ; on en trouvait 60 à Saint-Roch et à Saint-Augustin ; leur nombre atteignait 80 à Notre-Dame de Clignancourt ; il touchait la centaine à Saint-Pierre de Montmartre.

Or, au mois d'octobre 1898, un grand pèlerinage amena plusieurs milliers d'hommes à Combreux, dans le Loiret. Combreux est un village où une grotte de Lourdes, érigée par la famille de la Rochefoucauld d'Estissac, il y a plus d'un quart de siècle, est devenue très vite un sanctuaire aimé de tout l'Orléanais. Ce jour-là, le R. P. Lemius avait mission de porter la parole, et le supérieur du Vœu national, apercevant dans la prairie les curés du diocèse encadrés chacun de quelques hommes, eut là comme une vision de ces groupes auxquels il pensait toujours ; alors, d'un accent de flamme, il en jeta l'idée par les rangs de cette foule. Un élan d'enthousiame accueillit son discours et, immédiatement, répondit à son appel ; une distribution de drapeaux du Sacré-Cœur aux paroisses présentes affirma la création des groupes... Aujourd'hui, grâce à l'appui de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, ce diocèse est l'un de ceux qui ont enrôlé le plus d'hommes autour des curés, en union avec Montmartre.

M. Victor Franque avait-il ouï parler de ces manifestations quand, deux mois après, au congrès national catholique, ouvert à Paris, cet apôtre ardent et convaincu s'écriait : « Comme les résultats ne se feraient point attendre, si, dans chaque paroisse, un groupe d'*Hommes du Sacré-Cœur* étaient là, toujours prêts à affirmer leur foi et à donner de leurs personnes dans toutes les circonstances où la gloire de Dieu et l'intérêt de la religion le demanderaient ! On compte environ 40,000 paroisses en France. Si chacune d'elles fournissait seulement un groupe de dix hommes, nous aurions bientôt réuni 400,000 hommes ! Dans combien de paroisses ce nombre ne pourrait-il pas être doublé, quintuplé ?... Alors, quelle *armée du bien* rangée sous le drapeau du Sacré-Cœur ! »

C'était bien la même idée. Comme la foule accourue à Combreux, les notabilités catholiques assemblées à Paris l'acclamèrent.

A quelque temps de là, cinquante mille hommes étaient réunis à Lourdes et déjà nombre de paroisses avaient adopté, pour se rendre au grand pèlerinage, la formation que l'on projetait, sans l'avoir encore instituée ni définie. Cette admirable mobilisation des chrétiens de France imprima aux groupes d'hommes une impulsion décisive. De ceux qui n'avaient pas encore entendu parler de cette œuvre, un bon nombre apprit, dans les entretiens, qu'on la préparait ; beaucoup d'autres, à la vue de ces masses viriles où bouil-

lonnaient la prière et l'énergie, comprirent spontanément tout le parti qu'on en pouvait tirer.

De son côté, le R. P. Lemius avait offert à l'Immaculée l'idée qu'il portait dans son âme et, de retour à Montmartre, il la précisait en formules, il la réglementait en articles, il en soumettait enfin le programme et la constitution au cardinal Richard et le vénérable archevêque de Paris consacrait l'œuvre en la baptisant : « Groupes des Hommes de France au Sacré-Cœur. »

Dès ce jour, l'œuvre possédait son titre et son organisation, elle portait le sceau de l'autorité diocésaine, elle était semée à travers le pays par la voix de cet apôtre entraînant, le R. P. Lemius ; elle se fit connaître, elle se répandit.

De sanctuaire en sanctuaire, le supérieur des chapelains du Vœu national la conduisit bientôt jusqu'à Rome, où il la déposa aux pieds du Saint-Père. Et, peu de temps après, il avait la joie de recevoir, par les mains de l'éminent cardinal Mazzella, la haute et souveraine approbation que voici :

Rome, le 19 janvier 1900.

Mon Révérend Père,

C'est en vertu d'une mission expresse de Notre Très Saint Père le Pape, et en son nom, que je vous écris. Sa Sainteté a appris, avec la plus vive satisfaction, tout ce que vous déployez de zèle pour répandre, sur toute la face de votre pays, l'œuvre fondée à Montmartre par S. Em. le cardinal archevêque de Paris, sous le nom de *Groupes d'hommes de France au Sacré-Cœur*.

Nulle œuvre assurément plus opportune à l'heure actuelle, où il est si nécessaire que les catholiques se retrempent dans la foi, la prière et la charité. Rien, en effet, qui aille mieux à ce triple but que ces processions où les hommes affirment publiquement leur foi ; que ces adorations nocturnes, où tout est si bien fait pour raviver en eux l'esprit de prière ; que cet emblème, enfin, sous lequel ils marchent, qui leur apprend à s'unir dans la charité, et à unir dans leur cœur l'amour de la patrie à l'amour de Jésus-Christ et de l'Eglise.

Aussi, le Saint-Père est-il très désireux que les efforts que l'on fait en France pour y multiplier ces *Groupes d'hommes au Sacré-Cœur*, soient encouragés et patronnés par les évêques, et il bénit de tout cœur, et très spécialement, tous les groupes fondés ou à fonder, soit paroissiaux, soit corporatifs, ainsi que tous les prêtres ou pieux laïques qui s'en sont fait ou s'en feront les promoteurs ou les propagateurs.

Très heureux de vous transmettre ces précieux encouragements et cette bénédiction de Notre Très Saint Père le Pape, je vous renouvelle, mon Révérend Père, l'assurance de ma haute estime et de mon entier dévouement.

Votre tout dévoué en N.-S.,

C. Ev. de Palestrina, card. MAZZELLA,
Préfet de la S. C. des Rites.

Après ce glorieux titre d'honneur, rien ne manquait plus à l'œuvre nouvelle et l'histoire de ses origines est close par ce cachet pontifical. Mais, avant de commencer le récit de ses développements, quelques mots plus précis et plus détaillés sur son but et sa constitution.

CHAPITRE IV

Les groupes d'hommes de France au Sacré-Cœur. Leur but et leur constitution.

On a vu ce qu'était l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur et l'on connaît les trois degrés qui la divisent en affiliés, adorateurs, apôtres.

Eh bien, le groupe est, tout simplement, dans une paroisse, dans une œuvre ou dans une corporation, la réunion organisée des hommes qui appartiennent aux deux premiers degrés de l'Archiconfrérie.

Toutefois, deux points sont à noter immédiatement. D'abord, la plupart des groupes actuellement fondés sont paroissiaux. En second lieu, presque tous ceux dont l'existence est active et durable sont composés de membres attachés, non au premier, mais au deuxième degré de l'Archiconfrérie, c'est-à-dire adorateurs réguliers du Très Saint Sacrement.

Telle est la composition des groupes. Pour faire connaître leur règlement, il suffit d'en citer les articles, en remarquant d'ailleurs que ces constitutions peuvent s'assouplir aux nécessités paroissiales.

Dans son numéro du 15 mars 1900, le *Drapeau du Sacré-Cœur* adressait d'abord cet appel aux curés de France :

Nous demandons à MM. les curés des paroisses de former des groupes d'hommes voués au Sacré-Cœur de Jésus aux conditions suivantes : 1° avoir une bannière du Sacré-Cœur ou bien l'étendard national du Sacré-Cœur ; 2° demander aux hommes des groupes de se faire inscrire dans l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Montmartre et de réciter chaque jour la prière de l'Archiconfrérie (*Pater, Ave, Credo* de la prière du matin ou du soir, et ajouter : *Cœur de Jésus, je me consacre entièrement à vous ; protégez la sainte Eglise contre ses ennemis, ayez pitié de la France et faites que je vous aime toujours davantage*) ; 3° demander que les hommes du groupe répondent aux appels de leur curé chaque fois qu'il y aura une manifestation religieuse, messe d'hommes, procession, pèlerinage paroissial, etc., et se rangent sous le Drapeau du Sacré-Cœur ; 4° quand l'évêque convoquera à un pèlerinage diocésain les hommes, les groupes tiendront à honneur d'être représentés par leur étendard et par quelques délégués ; 5° dans les pèlerinages nationaux, s'il est possible, les groupes enverront l'étendard et des délégués.

L'organe des groupes appelait ensuite, à se ranger dans la nouvelle institution, les œuvres existantes, en déclarant qu'elles n'y perdraient rien de leur autonomie ni de leur caractère et qu'on leur demanderait seulement de grossir les manifestations de piété diocésaine ou nationale.

Il prévoyait ensuite une organisation générale ainsi conçue : « I. Un comité central dépendant de l'archevêque de Paris, ayant son siège à Montmartre, dirige ce mouvement de l'archiconfrérie du Sacré-Cœur pour les hommes de France. — II. Dans tous les diocèses où NN. SS. les évêques le permettent, il est nommé par eux un dignitaire ecclésiastique qui aura les fonctions de président. Le président formera un comité diocésain composé d'un directeur, d'un sous-directeur et de plusieurs membres conseillers zélateurs. — III. Par les soins du comité diocésain, il est créé, sous la présidence des doyens, des comités cantonaux pour promouvoir les groupes d'hommes et préparer les manifestations religieuses. — IV. Chaque paroisse partage son groupe en section de dix hommes ayant à sa tête un zélateur-dizainier. — V. Les

groupes de corporation se forment sur le même plan sous la direction de l'aumônier. »

Jointe à ces documents, la note suivante écartait toute interprétation contraire au but poursuivi : « L'association des hommes de France au Sacré-Cœur est exclusivement religieuse. Sous aucun prétexte on ne s'occupera dans les comités ou les réunions générales de questions étrangères à la religion. Christianiser les hommes de France et leur donner le courage de manifester leur foi et leur piété est l'unique but des hommes de France au Sacré-Cœur. »

Telle est l'organisation type, sur laquelle on peut broder, selon les paroisses, maints détails nouveaux.

Comment on peut transporter cette organisation dans une grande ville de province, un exemple, entre beaucoup, le fera connaître. Peu de temps après la création des groupes à Paris, M. Victor Franque en suscitait au Hâvre. L'œuvre y était divisée en autant de sections qu'il est de paroisses en la ville, et les bureaux de chaque section, sous la présidence honoraire des curés, formaient un comité central ayant mission non seulement d'encourager les adorations paroissiales, mais encore de provoquer annuellement une manifestation générale des hommes.

Après l'organisation, le but. Je ne crois pas nécessaire de l'exposer longuement. En indiquant le grand rôle, individuel et social, national et civique auquel le Cœur de Jésus convie les hommes ; en reproduisant l'appel adressé, par le P. Lemius, aux curés de France, il me semble avoir suffisamment marqué les intentions de ceux qui ont fondé les groupes. Or, accomplir ce rôle, répondre à cet appel, voilà tout le but assigné aux efforts des chrétiens qu'on invite à se ranger sous le drapeau du Sacré-Cœur.

Et, de même que l'histoire de cette œuvre en a clairement défini le but, on peut ajouter que le but à son tour en montre bien l'esprit. Cet esprit consiste, en effet, tout simplement, à se comporter de telle sorte et à employer de tels moyens que le but soit pleinement atteint.

Parmi ces moyens, toutefois, il en est un dont je dois dire un mot spécial. Il s'agit de la fidélité des hommes à la paroisse ; l'esprit paroissial est trop instamment recommandé aux adorateurs de Montmartre et aux adhérents des groupes, pour qu'on puisse omettre, en esquissant la physionomie de l'œuvre, d'en graver plus profondément ce trait caractéristique.

Dans son rapport à la première *Journée du Sacré-Cœur*, M. Michel, un des principaux membres du comité, résumait ainsi les exhortations pressantes adressées par les chapelains du Vœu national aux chrétiens qui les suivent : « Loin de perdre de vue le chemin de l'église paroissiale, l'adorateur de Montmartre, recevant de Jésus lui-même, pendant les pieuses heures de la nuit, ses inspirations, sera toujours parmi les paroissiens les plus fidèles... Soyons les fidèles les plus assidus de la paroisse, donnons l'exemple en y assistant aux cérémonies, en entrant dans toutes les œuvres de nos curés. Qu'ils arrivent bientôt à se convaincre que, dans la Garde du Sacré-Cœur, ils trouveront des hommes zélés et dévoués sur lesquels ils pourront s'appuyer pour redonner à l'église paroissiale la splendeur qu'elle possédait aux époques de foi. »

Les faits sont nombreux qui ont montré que ces conseils étaient suivis. Sous la chaleur d'apostolat répandue par quelques adorateurs de Montmartre, plus d'une église parisienne a vu, dans son sein, fleurir des œuvres nouvelles ou bien de nouveaux fruits s'épanouir sur des œuvres antiques. Témoin Saint-Vincent de Paul de Clichy, dont l'adoration particulière a progressé dans la mesure où ses paroissiens montraient plus de ferveur aux veillées de la basilique ; témoin Saint-Roch, où Mgr de Bonfils, aujourd'hui évêque du Mans, alors curé de cette église, applaudissait aux impulsions données par les hommes ; témoin Malakoff, que le rayonnement du Sacré-Cœur a semé d'œuvres fructifiantes. Et combien d'autres exemples on pourrait cueillir à pleines gerbes, adorations de jour ou de nuit, messes d'hommes, communions générales, obtenues également par l'ardeur de ces apôtres laïcs et soutenues par leur assiduité !

Si chacune de nos paroisses avait chez elle un de ces groupes agissants et virils, il s'en répandrait dans la nation tout entière un renouveau d'action catholique, une plus féconde intensité de vie religieuse. Ayant leur curé pour chef naturel et le drapeau du Sacré-Cœur comme étendard, ces hommes deviendraient un ferment de conversion ; car ils gagneraient des recrues par la seule affirmation de leur existence et parce que bien des craintifs, dont on ne peut obtenir une initiative hardie, n'hésitent pas à suivre un bon exemple. Combien de forces, en effet, ne sont que des timidités réunies, ou plutôt combien de timidités deviennent réellement forces en prenant conscience de leur nombre !

Chapitre V

Le développement des groupes d'hommes

Sous ce titre, il sera question, non seulement des groupes, mais encore des progrès de la dévotion pour le Sacré-Cœur, opérés chez les hommes et par les hommes.

En effet, si les groupes d'hommes de France au Sacré-Cœur ont été pris pour sujet plus particulier de cette étude, ils n'en forment point cependant la matière exclusive. Autour d'eux, il convient de ranger toutes les manifestations accomplies par des hommes, affiliés à Montmartre, en l'honneur du Cœur de Jésus. Car, étudier ces manifestations, c'est passer la revue des éléments qui pourront servir à fonder, dans les régions qui en sont dépourvues, de nouveaux groupes.

Donc, en ce chapitre, on étudiera tout ensemble, et les groupes organisés selon les règlements que

l'on connaît déjà, et ceux qui, sans avoir adopté la même forme, ont avec les premiers la triple communauté du but poursuivi, des actes réalisés, de l'adhésion faite à l'Œuvre du Vœu national. Au chapitre suivant, ce seront les manifestations d'hommes, inspirées par le culte du Sacré-Cœur et ouvrant des terrains nouveaux à l'expansion des groupes.

A Paris, on l'a vu, certains groupes existaient déjà dans quelques paroisses, où ils s'étaient formés spontanément. La constitution de l'œuvre imprima aux adorateurs parisiens une impulsion nouvelle ; partout où les groupes avaient pris naissance, ils s'affermirent et se développèrent ; ailleurs, on en créa.

A la fin de 1900, vingt-neuf paroisses en possédaient : les uns, assemblés sous leurs drapeaux, rehaussaient les cérémonies paroissiales ; les autres, unis à des confréries plus anciennes, en multipliaient les membres et en réchauffaient la vitalité. Beaucoup de ces groupes embrassaient de cinquante à cent hommes, organisés régulièrement en dizaines et encadrés de zélateurs. Enfin, dans nombre de paroisses, un noyau fervent d'adorateurs n'attendait que l'approbation du curé pour se constituer selon la formule approuvée par le Pape. Ainsi, vingt-neuf groupes actifs et, de tous côtés, des éléments épars dont on pourrait en créer de nouveaux ; partout un accroissement de ferveur, une cohésion plus étroite et plus féconde entre les hommes, une augmentation de leur contingent, — quelques mois avaient suffi pour produire, à Paris, ces beaux résultats.

Depuis, l'œuvre a marché. La plupart des groupes ont grossi leurs rangs, quelques-uns même ont doublé le chiffre de leurs membres. A l'ombre de la Basilique, Saint-Pierre de Montmartre et Notre-Dame de Clignancourt ont franchi la centaine. En même temps, beaucoup de ceux qui n'étaient qu'en espérance ont constitué régulièrement leurs cadres, et maintenant il n'est presque plus de paroisse parisienne où l'œuvre ne soit établie, — sinon officielle, au moins agissante et acceptée, sinon distincte, au moins liée à une confrérie qu'elle alimente et qu'elle anime.

La banlieue, elle aussi, la banlieue parisienne, où le cœur désolé du prêtre aperçoit tant de déserts d'âmes au milieu des populations agglomérées, s'est sentie pénétrée de cette douce et puissante influence. Un groupe organisé par le curé de Vincennes a rassemblé rapidement plus de cent hommes autour de son drapeau ; un des coins les plus déshérités de ces tristes régions, Kremlin-Bicêtre, en a vu s'agenouiller près de quarante au pied du Très Saint Sacrement. Bref, en 1901, l'on comptait une quinzaine de ces groupes, allumés autour de Paris comme des phares de lumière et des foyers de vie.

De même qu'à Paris, l'œuvre a rencontré dans la province, en bien des villes, un sol ouvert à la semence et déjà travaillé par la grâce. Ainsi, les cités dont j'ai décrit plus haut les pèlerinages d'adoration nocturne à Montmartre, ces cités doublement unies au Vœu national, et par l'affiliation de leurs œuvres à l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur, et par les délégués qu'elles envoient aux nuits de la Basilique, offraient des éléments tout dispos, parfois des organisations toutes prêtes.

Rattacher ces organisations au centre, et, de ces éléments, fonder de nouveaux groupes, c'est le but que l'on s'est proposé, que l'on poursuit toujours. En quelques mots, je montrerai les résultats obtenus, — sans négliger les progrès accomplis sur les points où le travail n'est pas achevé.

D'après les derniers documents recueillis à Montmartre, il y a plusieurs centaines de groupes, éparpillés sur le sol de France, encore que tous ceux qui sont ainsi comptés ne soient pas nettement définis. D'autre part, on relève une trentaine d'œuvres d'adoration, soutenues par des hommes en union avec l'œuvre du Vœu national et développées, sinon établies, par son influence.

Quelques détails. Il convient d'abord, en deux mots, de rappeler le Hâvre, dont le règlement a servi de type et dont les groupes, en leur dernière assemblée générale, avaient réuni, drapeaux déployés, 2,500 hommes ; il convient aussi de rappeler le Loiret qui, après avoir montré l'exemple à Combreux, a voulu rester un modèle et possède aujourd'hui, semés à travers la campagne, cent vingt groupes organisés dans autant de paroisses.

Après Orléans, voyons Nancy. L'impulsion, partie l'an dernier de la cathédrale de cette ville, où cinq cents hommes écoutaient le P. Lemius et, à sa voix, se groupaient en faisceau, a gagné maintenant, grâce au généreux élan de la « Milice du Sacré-Cœur », — une association de jeunes gens lorrains, — la cité tout entière et le département lui-même. Deux mille hommes enrôlés dans les paroisses de Nancy et de ses alentours, l'adoration nocturne élevant au double en peu de mois le total de ses habitués, des messes d'hommes établies avec succès ; le drapeau du Sacré-Cœur volant au loin, de paroisse en paroisse, et semant en chemin de nouveaux groupes ; un pèlerinage de tout le diocèse entraînant 15,000 hommes à Notre-Dame de Sion, — tels sont quelques-uns des fruits obtenus.

Grenoble est animé de la même ardeur. On y a vu l'adoration nocturne, organisée trois fois par mois, grouper l'an dernier plus de sept cents hommes et provoquer aux environs, comme à Saint-Pierre de Voiron, comme à Bourgoin, d'ardents imitateurs parmi la jeunesse catholique et les ouvriers chrétiens.

Et la région du Nord, si fidèle à Montmartre, avec quel empressement n'a-t-elle pas suscité ces groupements virils ! Il est tel arrondissement, notamment celui de Valenciennes, où la jeunesse a couru le pays, fanfare en tête et drapeau du Sacré-Cœur au vent, semant la bonne parole et moissonnant les bonnes volontés. Des cérémonies d'adoration nocturne où se réunissaient jusqu'à

200 hommes, une association de métallurgistes unie au Vœu national et s'élevant bientôt à 800 membres, quarante groupes fondés à travers la campagne ont couronné ce bel effort. A Saint-Omer, un apôtre laïc, encouragé par un chapelain de Montmartre, a conquis cinquante hommes ; à Denain, trois cents se sont constitués en union avec le Vœu national ; Arras vient de solliciter l'affiliation d'une œuvre de cette nature établie dans son sein par des ouvriers ; cent cinquante hommes affiliés de Tourcoing ont fourni, l'an dernier, vingt-trois nuits de prières au pied de l'hostie sainte. Et l'on pourrait encore enrichir cette gerbe.

Vers l'autre bout du pays, le diocèse du Mans nous montre une floraison soudaine épanouie sur de longs et modestes labeurs. Une humble adoration nocturne, unie dès longtemps à Montmartre, y avait fécondé la terre ; un évêque ardent, Mgr de Bonfils, y a fait lever des moissons d'hommes. Groupés par paroisses, autour de leurs curés, sous le drapeau du Sacré-Cœur, les chrétiens manceaux se sont rassemblés naguère, au nombre de huit mille, à Notre-Dame du Chêne et dans leur cathédrale.

Il y avait longtemps aussi que l'Adoration réparatrice avait couvert de ses groupes et de ses adhérents le diocèse de Châlons ; mais le mouvement des hommes a jeté dans cette œuvre une sève plus forte et l'on a pu réunir, à Epernay, cent trente jeunes gens pour passer la nuit du premier vendredi du mois devant l'ostensoir exposé sur l'autel.

L'élan n'est pas moins vif au diocèse de Bayeux. Sous la chaleureuse impulsion de Mgr Amette, le chef-lieu du diocèse et nombre de villages ont déjà leurs groupes et la ville de Caen, donnant l'exemple, en a constitué dans quatre paroisses.

Enfin, la dévotion virile au Sacré-Cœur, en dehors de ces diocèses où elle a pris une extension plus vaste, a partout des foyers. De la grande ville à la bourgade, on la rencontre : à Lyon, où huit cents hommes, en six mois, fournissent trois mille heures au pied du Saint-Sacrement, comme à Saint-Pierre d'Albigny qui, sur 3,500 habitants, ne compte pas moins de 240 adorateurs nocturnes ; à Bordeaux, dont l'œuvre nocturne, ancienne et florissante, vient de s'affilier à Montmartre, ainsi qu'à Tressac, en Haute-Loire, où fonctionne une ligue du Sacré-Cœur, et à Provenchères, dans les Vosges, où près de cent hommes ont uni leur groupe au Vœu national ; à Bourges, où le capitaine Dupuis, adorateur de Montmartre, a planté un rejeton de la grande œuvre, aussi bien qu'à Labrousse, en Ardèche, et à Chilly dans le Jura, deux modestes bourgs dont chacun possède un groupe agissant.

Plusieurs centres ouvriers sont pénétrés par cette influence. A Vierzon, un apprenti venu de Montmartre a conquis vingt et un de ses camarades ; à Brest, à Montluçon, l'œuvre est établie.

Elle s'insinue même au cœur des populations les plus réfractaires aux chaleurs surnaturelles. Le curé de Villeneuve-sous-Dammartin, au diocèse de Meaux, en pourrait témoigner, lui que désespérait la froideur de son humble paroisse et qui compte aujourd'hui quarante-deux hommes encadrés dans un groupe du Sacré-Cœur et fidèles à l'adoration du premier vendredi.

Et si je ne craignais de devenir importun, je cueillerais, au passage, à travers la France entière, les veillées que fournit à Montauban l'Apostolat de la prière, uni à Montmartre ; les adorations mensuelles où se réunissent une centaine de chrétiens agenais ; les unions d'hommes et de jeunes gens créées à Blois ; le groupe qui fonctionne à Rennes et celui qui vient de se fonder à Beauvais ; les nuits hebdomadaires assurées à Cholet par soixante hommes ; les œuvres de même nature établies à Riom, à Saint-Amand, à Poitiers, à Vervins, à Flers, à Aix, etc., etc.

Mais l'esquisse à larges traits que je viens d'ébaucher suffira, me semble-t-il, à donner l'impression du grand mouvement qui commence à réunir les hommes autour du Sacré-Cœur, en union avec l'œuvre du Vœu national.

Chapitre VI

Les pèlerinages d'hommes. — Le Drapeau du Sacré-Cœur. — Les consécrations communales.

Reste à montrer les autres manifestations d'hommes en l'honneur du Cœur de Jésus, par conséquent les éléments variés que l'on pourrait encore unir en groupes. Il en est surtout de trois catégories : les pèlerinages d'hommes, la diffusion du drapeau du Sacré-Cœur et les consécrations communales.

Les pèlerinages d'hommes ont été, pour les groupes, un merveilleux terrain de culture, et les groupes, à leur tour, ont multiplié ces pèlerinages. A la vue de ces milliers de chrétiens mobilisés pour la prière, on avait conçu le dessein d'en faire une armée. Maintenant, le mouvement des groupes et celui des pèlerinages affirment leurs progrès dans une marche parallèle. Ici, l'on fonde un groupe, afin de constituer la délégation d'une paroisse à l'un de ces pieux rendez-vous ; là, le groupe est créé, au retour de la fête, entre les pèlerins.

C'est pourquoi, ces pèlerinages ont ici leur place. Au surplus, l'impulsion qui les a développés est partie de Montmartre et c'est le P. Lemius qui, plus que tout autre, en a prêché l'institution.

Est-ce à dire qu'on n'avait jamais vu, auparavant, de ces puissants concours ? Si fait, il s'en était déjà rencontré quelques-uns. Mais il est certain qu'ils n'ont accru leurs foules et multiplié leurs manifestations que sous l'élan des grands pèlerinages nationaux, de ces pèlerinages qui, depuis trois ans, ont conduit à Lourdes, à Rome, à Paray-le-Monial, de véritables armées. Ce mot d'armées ne convient-il pas réellement, par exemple, aux 60.000 hommes assemblés, l'année dernière, aux grottes Massabielle ?

L'initiative, en effet, de ces grands pèlerinages a stimulé les provinces et plus d'un sanctuaire purement diocésain a vu le défilé grandiose et réconfortant de ces foules en prières. Déjà cette étude a parlé des manifestations qui se sont déroulées à Combreux, à Notre-Dame du Chêne, à Notre-Dame de Sion. Pour ne citer que les plus beaux pèlerinages, on peut nommer encore : en 1900, Combreux qui, cette année-là, reçoit 12.000 hommes, à l'occasion du premier jubilé de son sanctuaire ; La Louvesc, où saint François Régis assemble autour de son tombeau 8.000 Ardéchois ; Notre-Dame de Myons qui voit à ses pieds 10.000 Savoyards ; Notre-Dame de Bon-Secours qui réunit 12.000 chrétiens du Vivarais ; Notre-Dame de Frontenay, qui en groupe 6.000 du Jura ; — en 1901, les 10.000 hommes du Rouergue assemblés à Aignac, les 12.000 de l'Ardèche et du Gard à Notre-Dame de Bon-Secours, les 3.000 Vendéens du seul canton de Mervent à la grotte du Bienheureux de Montfort, les 10.000 Vendéens de toute la province à Notre-Dame de la Pitié ; enfin, splendide couronnement de ces pèlerinages, au mois d'octobre dernier, les 30.000 Bretons venus à Sainte-Anne.

Or, parmi les caractères qui rattachent ces pèlerinages au Sacré-Cœur, il faut citer les drapeaux tricolores écussonnés du Cœur divin, que les hommes y déploient, aussi nombreux que pavillons dans un grand port. Quelques mots de cet emblème ont ici leur place. Il constitue, en effet, l'étendard naturel des groupes, étant le symbole de ce caractère civique et national qui contribue à donner à la dévotion pour le Sacré-Cœur une portée virile ; en outre, il est souvent le foyer d'attraction qui rallie les hommes autour du Cœur de Jésus ; enfin, sur quelque point qu'il flotte, il révèle au moins une poignée d'hommes, ardents pour ce divin Cœur.

Sans détailler son histoire, il est donc intéressant, voire opportun de conter ses progrès ; depuis quelques années, ils sont merveilleux. A ceux qui le discutent encore, en effet, ce drapeau répond par ses conquêtes.

Son origine est connue. Le 17 juin 1689, écrivant à la Mère de Saumaise, la bienheureuse Marguerite-Marie déclarait :

> Le divin Cœur désire entrer avec magnificence dans la maison des princes et des rois pour y être honoré autant qu'il a été outragé, méprisé et humilié dans sa Passion... Et voilà les paroles que j'entendis à ce sujet : « Fais savoir au fils aîné de mon Sacré-Cœur (parlant de notre roi), que comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de ma sainte enfance, de même il obtiendra sa naissance de gloire éternelle par sa consécration à mon Cœur adorable. Il veut régner dans son palais, être peint sur ses étendards et gravé dans ses armes, pour le rendre victorieux de tous ses ennemis. »

Ainsi Notre-Seigneur demandait au roi, chef et représentant de la nation, d'imprimer le Cœur divin sur le drapeau français. Ce que le roi n'a point fait, la nation le doit faire. Et c'est pourquoi quelques chrétiens ardents et justement convaincus, multipliant leur nombre avec les progrès de leur marche, ont entrepris une infatigable campagne, afin qu'un jour vienne où l'étendard de la patrie porte le Sacré-Cœur. Assurément, leur but apparaît si lointain qu'on le pourrait croire, humainement, impossible à toucher. Mais ceux qui le poursuivent sont de la race de ces chrétiens dont Louis Veuillot disait : « Nous ne reculons point, parce qu'il faudrait un miracle pour nous faire passer. » Ils estiment à bon droit que si leur projet semble actuellement irréalisable, il n'en faut pas moins, — que dis-je, il faut d'autant plus, en le faisant connaître et en le proclamant, le tenir prêt pour le jour de la Providence.

Cette idée, d'ailleurs, est comprise et le Drapeau du Sacré-Cœur, à mesure que son histoire est mieux connue, conquiert non seulement de nouveaux fidèles, mais de nouveaux apôtres.

Ce fut le 29 juin 1890 que les trois couleurs françaises armoriées du Cœur de Jésus brillèrent au soleil pour la première fois. Le syndicat des employés de commerce et de l'industrie avait pris cette initiative.

L'année suivante, en même temps qu'il se déployait à Notre-Dame, entre les mains de la jeunesse catholique assemblée pour le tri-centenaire de saint Louis de Gonzague, le Drapeau du Sacré-Cœur allait se faire bénir en Terre Sainte, arboré par des pèlerins ; puis il recevait les acclamations d'un premier congrès catholique, à Valence. En 1892, il se déploie sur un cercle ouvrier de Reims, au milieu d'une procession bretonne à Hennebont, parmi des foules réunies, sous la direction de l'évêque de St-Claude, à Notre-Dame de Frontenay, enfin dans un nouveau Congrès catholique à Lyon. Des cercles militaires, à Quimper et à Orléans, le prennent pour emblème.

Dès 1893, il se multiplie tellement qu'on ne peut plus le suivre. D'un bout à l'autre du pays, ce sont des congrès qui le propagent, des journaux qui l'impriment au pied du Crucifix, des œuvres de jeunesse ou des associations d'ouvriers qui le choisissent. A Ste-Anne, à Lille, à Poitiers, à Reims, à La Salette, ailleurs encore, il conduit les processions. Le 17 janvier 1897, à Montmartre, au Jubilé du Vœu national, il se presse en forêt multicolore, entre les mains des délégués des départements. Nos missionnaires et nos colons chrétiens le plantent en Cochinchine, au cœur de l'Afrique, à Madagascar, au Canada. Des pèlerins le font bénir, à Rome, par les mains du Saint-Père. Le département du Jura, sous l'impulsion de Mgr Marpot, son évêque, et grâce au dévouement de la *Croix* locale, en devient l'apôtre et le répand dans tous ses villages. D'autres évêques, en nombre sérieux, approuvent et encouragent ses plus ardents propagateurs.

Vient l'année 1899, où le Pape, au mois de juin, donne à cet emblème un élan nouveau, par la consécration du monde au Sacré-Cœur et, surtout, par les mots si graves et presque mystérieux qu'il écrit de sa main souveraine : « A l'époque où

l'Eglise, toute proche encore de ses origines, était accablée sous le joug des Césars, un jeune empereur aperçut dans le ciel une croix qui annonçait et qui préparait une magnifique et prochaine victoire. Voici que paraît aujourd'hui à nos regards le nouveau signe de salut et de suprême espérance. C'est le Cœur très sacré de Jésus, sur lequel se détache la Croix qui brille d'un magnifique éclat au milieu des flammes. En lui nous devons placer toutes nos espérances... »

Ainsi le Sacré-Cœur est notre *Labarum !...*

L'année suivante, une nouvelle force était envoyée de Rome aux partisans du Drapeau : dans la lettre adressée par le cardinal Mazzella, sur mandat du Souverain Pontife, au R. P. Lemius, un mot se trouvait, que je tiens à reproduire encore une fois : « Rien qui aille mieux au but que ces processions où les hommes affirment publiquement leur foi, que ces adorations nocturnes où tout est si bien fait pour ranimer en eux l'esprit de prière, *que cet emblème, enfin, sous lequel ils marchent, qui leur apprend à s'unir dans la charité et à mêler dans leur cœur l'amour de la patrie à l'amour de Jésus-Christ et de l'Eglise.* »

Aussi, depuis ces encouragements souverains, quels progrès accomplis par le Drapeau du Sacré-Cœur ! Où ne le voit-on pas ? Déjà l'ont adopté trente paroisses parisiennes et plusieurs centaines en province. Bien qu'il soit toujours resté au premier rang, le diocèse de St-Claude a maintenant de nombreux émules : Auch, Grenoble, Arras, Viviers, Nancy, Bayeux, — je crains d'en oublier, — sont jalonnés de drapeaux sur tout leur territoire, à commencer souvent par la cathédrale, le grand séminaire ou l'évêché. Mille œuvres diverses ont choisi cet emblème ; il y a des usines où il étend son ombre, il existe des syndicats dont il protège les ouvriers ; comme un signal de ralliement, des mains pieuses et hardies l'ont dressé sur des montagnes...

Enfin, le 22 juin 1900, pour la solennité du Sacré-Cœur, il connut le triomphe d'un pavoisement public, improvisé en quelques jours et d'autant plus superbe. On vit le sous-préfet d'Autun rentrer son drapeau officiel, de peur qu'on ne l'accusât de prendre part à une manifestation cléricale. Est-il besoin d'ajouter qu'en 1901 la même fête éveilla le même enthousiasme ?

Mais un tel éclat devait provoquer la fureur des sectaires. Surpris en 1900, le gouvernement se tint prêt l'année suivante. En 1901, de toutes parts, on verbalisa contre les citoyens assez audacieux pour avoir déployé le drapeau de la France en l'unissant au Cœur de Jésus. Pour les poursuivre, on réveillait un vieil arrêté provoqué autrefois par les menées du drapeau rouge et qui porte interdiction de tout drapeau, sauf les drapeaux « aux couleurs nationales ». Estimant à bon droit que l'étendard du Sacré-Cœur est couvert par cette exception, quelques juges de paix eurent la conscience et le courage d'acquitter les délinquants ; les autres, plus dociles, infligèrent des amendes à ces grands coupables.

Mais jamais élan de foi fut-il arrêté par la persécution ?... La persécution, dans les progrès d'un tel emblème, elle est plutôt une de ces phases logiques et presque nécessaires qui poussent en avant ce qu'on veut arrêter.

Or, je rappelle, — et c'est le point par où le drapeau se lie, de nœuds plus intimes, à mon sujet, — que partout où se déploie cet étendard, il y a quelques hommes ayant dévotion pour le Sacré-Cœur.

Des consécrations communales à ce divin Cœur, on en peut dire autant.

Manifestations plus récentes, elles constituent non seulement un moyen de propagande efficace et une démonstration publique éclatante, mais encore la très claire affirmation du caractère civique et social attaché à la dévotion pour le Sacré-Cœur.

Il faut, en effet, pour satisfaire au désir exprimé par Notre-Seigneur à la vierge de Paray-le-Monial, entraîner la France elle-même à se consacrer officiellement au Cœur du divin Maître. Or, si les consécrations d'individus, de familles, de paroisses, d'œuvres et de corporations forment le prélude et ouvrent le chemin de la consécration nationale, on n'entre exactement dans ce chemin qu'en réalisant des consécrations de communes. La commune est le groupement premier, fondamental, de l'organisation politique. Une commune catholique accomplit donc une action considérable, elle donne un grand exemple, en consacrant au Cœur divin la parcelle de territoire qu'elle occupe et le membre vivant de la nation qu'elle constitue. Dans toute la mesure où il lui est possible, elle donne aux souhaits du Sacré-Cœur un commencement d'exécution et elle affirme la nécessité d'y satisfaire intégralement.

Enfin, — et je remarque ceci pour montrer que cette manifestation religieuse et sociale est liée au grand mouvement des hommes, — il est clair que les habitants d'une commune ainsi dévoués au Sacré-Cœur offrent les éléments d'un groupe actif et solide.

L'idée de ces consécrations communales a germé spontanément, il y a peu d'années, sur différents points de la France. Il paraît certain toutefois que l'honneur de l'initiative appartient au Gers ; il est sûr, en tout cas, que nul département n'a poussé plus que lui ce mouvement, ni, comme lui, consacré plus de cinquante communes au Sacré-Cœur de Jésus.

Mais, s'il est le premier, il n'est pas le seul. En Saône-et-Loire, en Corse, en Finistère, en Morbihan, comme dans la Loire-Inférieure et dans le Jura, dans la Manche et dans l'Aveyron, dans l'Isère et le Pas-de-Calais, dans les Vosges et dans l'Eure, dans le Cantal enfin, c'est-à-dire un peu de toutes parts et jusqu'en des pays de renommée peu fervente, il s'est vu des consécrations communales. Ordinairement accomplies par des popula-

tions agricoles, elles ont parfois groupé les citoyens d'une bourgade importante et parfois, témoin Bonifacio, réuni les habitants d'une ville.

Presque toujours, une cérémonie religieuse encadre et rehausse la consécration de la commune. A Plessé, dans la Loire-Inférieure, plus d'un millier d'hommes honora ce jour de fête en recevant la sainte Eucharistie. Généralement, le drapeau du Sacré-Cœur est déployé dans l'église, un sermon prononcé ; puis le maire, au pied de l'autel, vient réciter cette belle formule [1] :

Jésus-Christ, chef de tous les peuples de la terre, qui avez daigné choisir la France pour être la sœur aînée des nations catholiques, le soldat de votre Eglise et l'instrument de votre Providence dans le monde, nous adorons votre divin Cœur, nous le remercions de son amour pour notre patrie, et nous lui demandons humblement pardon de toutes nos fautes.

Nous sommes ici en votre présence pour conclure, autant qu'il est en nous, le Pacte trop longtemps méconnu que vous avez proposé à notre nation par l'intermédiaire de la Bienheureuse Marguerite-Marie.

Le peuple français a maintenant sanctionné par des offrandes volontaires la loi du 24 juillet 1873 qui, réalisant la première condition du Pacte, a décidé la construction de la Basilique de Montmartre.

Il ne manque plus à la France que de se consacrer officiellement à vous et de placer sur ses étendards le symbole de votre amour, l'image de votre Cœur.

Elus par nos concitoyens pour représenter la commune de ....., nous vous consacrons, Cœur Sacré de Jésus, cette partie de la terre de France, et nous y arborons publiquement le Drapeau national avec le nouveau signe du salut.

Nous reconnaissons vos droits souverains sur les citoyens de cette commune, sur leurs familles, sur tous leurs biens.

Vous êtes désormais notre premier Maître ; vous inspirerez les actes de notre administration, et rien de contraire à vos saintes lois ne sera décrété en cette commune.

En retour, Cœur sacré de Jésus, Cœur d'une inépuisable bonté, vous prendrez sous votre protection directe tous les intérêts de cette commune qui vous appartient, et vous en bénirez toutes les familles. Impuissants à faire à nos administrés tout le bien que nous désirerions, nous les confions à votre puissance et à votre amour.

Tels sont nos engagements, Cœur sacré de Jésus. Soyez-en vous-même le gardien fidèle, et puissiez-vous recevoir ainsi en hommage toutes les communes du sol français !

Nous le demandons instamment par la Vierge immaculée, qui nous a témoigné son amour par ses fréquentes apparitions.

Oui, c'est de tous nos vœux que nous appelons le jour où la France convertie enverra ses représentants à Montmartre pour vous consacrer officiellement la Patrie et son Drapeau !

Ce jour sera grand dans notre histoire. L'antique alliance sera scellée, et vous serez pour toujours le Chef suprême de la France !

Cœur sacré de Jésus, régnez sur la France !

Ainsi soit-il !

La consécration terminée, l'on en garde avec soin la mémoire ; un procès-verbal est dressé, frappé du double sceau de la paroisse et de la mairie, souvent affiché, parfois même inscrit sur le marbre. Parfois aussi, le drapeau du Sacré-Cœur arboré dans l'enceinte où se réunit le conseil, ou la statue de ce divin Cœur érigé sur le point culminant de la commune affirment et maintiennent le souvenir de l'acte accompli.

Mais, aussi bien que le drapeau, cette pieuse et salutaire initiative a subi la persécution. L'an dernier, au mois d'avril, à l'instigation du sénateur Trarieux, le ministre de l'intérieur ordonnait au préfet du Gers de prendre un arrêté contre les consécrations communales. Et le préfet immédiatement déclarait ces manifestations proscrites, en vertu de la loi qui régit les attributions du maire... et au nom de la liberté de conscience. Un tribunal indépendant, si on eut porté la question devant la justice au lieu d'employer arbitrairement la révocation, eut aisément prouvé qu'on outrepassait la loi. Quant à la liberté de conscience, il est singulièrement audacieux de l'invoquer pour défendre à une population catholique de manifester officiellement sa foi, — lorsqu'on laisse une municipalité libre-penseuse arracher les croix, supprimer les processions, laïciser les convois funèbres et forcer les prêtres à cacher le Dieu qu'ils vont porter aux malades.

Mais, s'ils n'ont pas le droit, les sectaires ont la force ; et tout maire assez hardi pour consacrer sa commune au Sacré-Cœur est désormais certain du châtiment. Il n'y gagne, d'ailleurs, qu'un titre de plus à la confiance et à la sympathie de ses administrés. Quelques communes, — en Jura notamment, — pour parer ces attaques, ont inventé l'ingénieux moyen du *referendum*, qui confère à quelques citoyens élus le mandat de prononcer la consécration au nom de tous. Ailleurs, on continue de marcher en avant, sans souci des entraves.

L'élan, dans tous les cas, ne se ralentit point. Or, — et j'en reviens toujours à cette conclusion, — en quelque lieu que cet élan s'affirme, il affirme aussi l'existence d'un noyau de chrétiens virils et dévoués, prêts à se grouper sous le drapeau du Sacré-Cœur. Et ce qui est vrai de la consécration pourrait se dire également de l'hommage au Cœur de Jésus, cette autre manifestation de piété civique et nationale, dont la formule a été approuvée récemment par l'évêque de Blois.

Chapitre VII

Conclusion

Tout cet ensemble de faits, variés dans leurs caractères, mais unis par leur source et leur fin, permet d'apprécier le vaste et profond mouvement qui s'opère et qui s'accentue parmi les hommes ; il marque l'impulsion que les chrétiens de France ont reçue, depuis quelques années, par le Sacré-Cœur et vers le Sacré-Cœur.

Cet article, en somme, a passé la revue d'une grande armée virile, encore éparse à travers le pays, mais qui s'organise ou qui déjà, sans cadre et sans règlement, se manifeste. Il ne s'agit donc plus que de la grouper en bataillons, dans les cor-

[1] Je donne ici la formule usitée dans le Gers ; c'est la plus fréquemment employée, mais il y en a d'autres.

porations, dans les œuvres et, surtout, sous la direction des curés, dans les paroisses. En chacune des paroisses de France, on aurait de la sorte un faisceau de chrétiens solides, animés du zèle et de l'esprit du Sacré-Cœur, inondés des grâces et des forces que l'Archiconfrérie du Vœu national dispense à tous ses affiliés, capables enfin de donner à la dévotion pour ce divin Cœur, et le magnifique épanouissement qu'elle doit prendre, et le caractère absolument national qu'elle doit affirmer.

Par la constitution de cette armée pacifique et de cette puissance morale, en même temps que le bien des âmes, on assurerait le bien de la patrie.

Il est donc à souhaiter qu'en tous lieux on y travaille.

Il est si facile, au fond, d'y parvenir. Mille et mille moyens s'offrent d'eux-mêmes à l'activité de qui veut l'entreprendre. Il est superflu de les énumérer. Cette étude, en exposant les formes diverses auxquelles se plie la dévotion des hommes envers le Sacré-Cœur, a, par là-même, indiqué les multiples façons de la susciter, de la répandre ou de l'accroître. Et, si l'on en veut connaître encore davantage, on en pourra trouver dans l'alerte et pieux journal, le *Drapeau du Sacré-Cœur*, qui relate avec le plus grand soin toutes les manifestations viriles dont ce divin Cœur est le ressort ou l'objet.

Au surplus, le procédé le plus simple et le plus commode, et qui pourtant n'est pas le moins efficace, consiste à grouper dans la paroisse le petit nombre de chrétiens, jusque-là sans cohésion entre eux, qui sont affiliés, directement ou par une confrérie, à l'œuvre de Montmartre. Et, s'il n'y en a pas, le curé ne peut-il s'efforcer au moins de conquérir un seul homme, et de l'attacher au Cœur de Jésus ? Avec un seul homme, embrasé du feu que ce divin Cœur apporte avec lui dans les âmes, on peut opérer des merveilles.

Témoin le curé de Barville, au diocèse d'Orléans. Ce prêtre ardent pleurait de voir son église abandonnée par les hommes. Un jour, il prend la résolution de chercher, dans une veillée de Montmartre, et les inspirations du Sacré-Cœur et l'énergie de les mettre à exécution. Or, avant qu'il soit parti, ce Cœur infiniment bon lui accorde une première grâce : il lui envoie la pensée d'entraîner dans son pèlerinage, un homme, un seul ; — en eût-il trouvé deux, d'ailleurs, en sa pauvre paroisse ? — Aussitôt, le curé se met à l'œuvre, il décide un de ses paroissiens. Celui-ci, bon chrétien, mais sans feu, l'accompagne à Montmartre ; il en revient apôtre... Après quelques mois, l'adoration des hommes était organisée dans la paroisse et, le jour de Pâques, on y voyait vingt hommes à la table sainte.

Ce fait est plus qu'un exemple, il est le plus actif des encouragements. Car il semblait précisément que le terrain, dont le Sacré-Cœur a fait germer cette moisson, fut des plus infertiles. Et ce cas est loin d'être le seul où ce divin Cœur a couvert de fruits des rameaux que l'on croyait desséchés.

Et puis, tant d'occasions s'offrent aux curés d'attirer la grâce, en semant les merveilles et les bienfaits du Sacré-Cœur ! Adorations perpétuelles, prédications du carême, fêtes patronales, missions, retraites, autant de grandes et saintes journées dont le curé peut profiter pour confier ses ouailles au Cœur de Jésus ! Le Cœur de Jésus saura bien les conduire.

Enfin, si l'on ne parvient pas à conquérir les hommes, on peut toujours assurer l'avenir, en préparant les générations futures. La jeunesse, au cours de ce travail, on l'a vue, de toutes parts, agissante. D'ailleurs par une instruction du cardinal Mazzella qui suivit de près la Consécration du monde au Sacré-Cœur et fut, de l'immortelle Encyclique, un commentaire et un complément, le Souverain-Pontife invitait instamment tous ceux qui ont mission de former la jeunesse, à confier les âmes adolescentes au Cœur de Jésus. Docile à la voix du Saint-Père, l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne a pris des résolutions conformes à son appel ; et partout, vaillamment, généreusement, la jeunesse a répondu. Ces jeunes apôtres du Sacré-Cœur sont les conscrits de la grande armée dont j'ai montré les éléments. Dès lors qu'on peut les atteindre, on ne doit pas désespérer.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Certains prédicateurs, prétendant autoriser leurs affirmations du sentiment commun de l'Eglise, assimilent, en présence de fidèles scandalisés, outrés, ahuris, le feu de l'enfer à celui d'un brasier, apportant même comme spécimen des supplices éternels les indicibles tortures d'un malheureux condamné à demeurer, l'éternité durant, dans un cercueil de fer chauffé à blanc.

Cette interprétation, capable de faire hurler des cannibales et lapider des prédicateurs, n'est-elle point injurieuse à Dieu et invinciblement odieuse à la raison libre de l'immense majorité des hommes qui veulent réfléchir ?... Non, elle se refuse à un tel effort d'imagination, l'âme du XX^e^ siècle, faible, languissante, désemparée autant que l'on voudra..., mais qui, du moins, sous l'influence indirecte de Jésus, s'est ouverte à la pitié. Elle se refuse, dis-je, elle recule épouvantée devant l'horreur d'une semblable interprétation.

Le plus sage n'est-il point de penser qu'en ce qui concerne les peines de l'au-delà, l'Eglise, après en avoir affirmé l'existence et l'éternité, ne prescrit rien autre à la croyance des fidèles ?

Si beaucoup de théologiens ont vu dans l'*ignem æternum* une fournaise ardente, leur opinion ne faisait-elle pas que refléter sur ce point la mentalité spéciale de ces siècles où, au nom de la justice, des juges armaient le bourreau pour d'effroyables cruautés ?... (Témoin, jusqu'au XVIII^e^ siècle, la consultation du Parlement de Paris demandant aux parlements de province le moyen à leur su le plus cruel de supplicier Damien ; témoin même *Le Bourreau* de de Maistre).

1° Laissant ces prédicateurs libres d'avoir sur l'enfer

telle opinion qu'il leur plaira, le chrétien, le prêtre ne peut-il point :

a) Voir dans le feu éternel un feu métaphysique ?

b) Exposer cette opinion dans un cercle d'amis ?

c) L'enseigner du haut de la chaire ?

2° Dans sa réponse du 30 avril 1890, la Sacrée Pénitencerie semble prohiber ce sentiment. En est-il bien certainement ainsi, c'est-à-dire un tel document constitue-t-il une réponse à une consultation dogmatique, ou plutôt n'est-ce point simplement une mesure disciplinaire tout à fait opportune, eu égard aux circonstances de gravité et de témérité spéciales du cas proposé ?

3° Si pourtant c'était bien la croyance à un feu réel que la Sacrée Pénitencerie avait dessein d'imposer, ne pourrait-on pas, sans l'ombre d'une imperfection :

a) Penser que ce feu, que ces peines n'ont point l'atrocité étrangement révoltante du brasier ou du cercueil ardent ?

b) Le soutenir dans un cercle d'amis ?

c) L'enseigner en public ?

4° Ne pourrait-on pas sans imperfection :

a) Penser que de ce feu nous ne connaissons ni la nature, ni l'action, ni l'intensité, et que par conséquent c'est à tout le moins indiscret d'appliquer à ce feu mystérieux les effets si connus de notre feu terrestre ?

b) Le soutenir dans un cercle d'amis ?

c) L'enseigner en public ?

5° Enfin ne pourrait-on pas, même sans l'ombre d'une imperfection, espérer et souhaiter respectueusement que dans un avenir indéterminé la Sacrée Pénitencerie rapporte sa décision ?

En tout ceci, ce n'est point une dissertation, mais plutôt une direction de conscience que je demande à l'*Ami*.

R. — I. La consultation qui précède met en présence, d'un côté, les descriptions terrifiantes que font de l'enfer certains prédicateurs « qui prétendent s'appuyer sur le sentiment commun de l'Eglise, » de l'autre les répugnances de la « raison libre de l'immense majorité des hommes qui veulent réfléchir. »

Entre les deux, elle place l'enseignement de l'Eglise, seule règle effectivement à laquelle nous soyons tenus de nous conformer.

La question serait ainsi bien résolue si l'enseignement de l'Eglise était complètement mis en lumière. Mais il ne l'est qu'incomplètement.

L'existence et l'éternité des peines de l'enfer ont été définies solennellement par l'Eglise, de telle sorte qu'on ne saurait les nier sans être en son âme et au for externe formellement hérétique. Citons cet anathème du deuxième Concile œcuménique de Constantinople : « Si quelqu'un dit ou pense que le supplice des démons et des impies n'aura qu'un temps, et qu'un jour il prendra fin, ou qu'il y aura une restitution et un rétablissement des démons et des hommes impies, qu'il soit anathème. » (Anath. 9).

Mais l'enseignement de l'Eglise et le devoir de croire de foi divine catholique ne se bornent pas aux points solennellement définis, ainsi que l'a déclaré le Concile du Vatican : « Or on doit croire de foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la parole de Dieu, soit écrite, soit transmise par tradition, et que l'Eglise, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, propose à croire comme divinement révélé. » (Const. Dei Filius, c. iii, *de Fide*).

Or, outre l'existence et l'éternité des peines, l'enseignement ordinaire et universel de l'Eglise nous apprend que les démons et les réprouvés seront tourmentés dans l'enfer par le *feu*, et il nous le propose à croire comme étant contenu dans plusieurs passages de la sainte Ecriture : « Discedite, maledicti, in *ignem* æternum qui paratus est diabolo et angelis ejus. » (Matth., xxv, 41).

Il faut donc, quelque répugnance qu'en éprouve la raison libre des hommes qui veulent réfléchir, admettre que dans l'enfer il y a un feu qui sévira sur les démons et sur les réprouvés.

Mais quelle est la nature de ce feu, comment agit-il sur les substances spirituelles, l'ange et l'âme séparée du corps, comment agira-t-il sur les corps ressuscités des réprouvés : ce sont des questions sur lesquelles l'enseignement ordinaire de l'Eglise ne nous propose aucune solution certaine. Nous avons sur ces diverses questions la liberté, non pas de penser et de dire tout ce qu'il nous plaira d'imaginer, mais d'admettre et d'exposer toute explication raisonnable qui ne contredise en rien les dogmes de l'Eglise, soit définis par un jugement solennel, soit proposés par le magistère ordinaire et universel. Encore faut-il que nous ne donnions pas ces explications comme faisant partie de l'enseignement de l'Eglise, mais seulement comme des manières non interdites de l'entendre.

II. Il y a encore, dans les diverses questions, une distinction, répétée presque à chaque fois, entre ce qui est permis dans le sanctuaire de la simple pensée et ce qui l'est soit dans un cercle intime d'amis, soit en chaire.

A ce sujet, il est bon de faire plusieurs remarques.

Ce qui serait interdit dans le sanctuaire de la pensée comme contraire à l'enseignement de l'Eglise, serait à plus forte raison interdit dans des conversations privées entre amis, et davantage encore dans la chaire chrétienne.

De même, ce qui est bon pour la chaire ne saurait être mauvais dans la conversation ni dans la simple pensée intérieure.

Mais de ce qu'on peut avoir personnellement une opinion particulière, il ne s'ensuit pas qu'on ait le droit de la produire à l'extérieur, parce que nous devons toujours tenir compte de l'effet produit par nos paroles et éviter de scandaliser le prochain. Si donc je prévois qu'en communiquant à d'autres une opinion que je crois être permise, je les scandaliserai, je suis tenu de garder le silence. Cette règle s'applique aux conversations intimes de vive voix et par lettres, aux publications par la voix de la presse, à l'enseignement donné du haut de la chaire.

Dans les conversations privées, on connaît ses interlocuteurs ; on sait ce qu'ils peuvent entendre sans en souffrir de dommage, et il est facile d'observer cette règle de charité.

Mais les écrits imprimés vont partout ; ils peuvent tomber en toutes les mains et sur des âmes mal prémunies contre des impressions fâ-

cheuses, exercer des ravages : donc, avant de publier sur des sujets délicats des opinions qu'on a personnellement le droit d'avoir, qu'on peut impunément communiquer à des amis, un auteur doit toujours se demander s'il ne fera de mal à personne ; et s'il y a danger de scandaliser des âmes faibles, il doit s'abstenir de répandre ses opinions par la presse.

Il faudrait, pour la même raison, user de la même réserve dans l'enseignement donné du haut de la chaire, si une raison supérieure n'exigeait plus de réserve encore de la part du prédicateur.

Dans la chaire, le prédicateur enseigne d'office, au nom de l'Eglise, *tanquam potestatem habens*, en vertu d'une mission qui lui a été hiérarchiquement confiée. Dès lors ses opinions personnelles n'ont aucun droit de se produire : le prédicateur, ayant mission de donner l'enseignement de l'Eglise, doit s'en tenir à ce qu'elle enseigne et à ce qui s'enseigne communément dans l'Eglise, sans y rien mélanger de ses opinions, si elles s'écartent du sentiment commun.

Ces préliminaires posés, voici la réponse aux questions :

Ad I. L'Eglise n'a pas défini que le feu de l'enfer est un feu réel et physique, mais il n'y a aucun doute qu'elle ne l'entende ainsi.

Conséquemment il n'est pas permis de penser, dire, publier ou prêcher le contraire.

En le faisant, on ne serait pas taxé d'hérésie au for externe ; mais on irait contre la foi.

Il n'en serait pas de même si, tout en admettant comme on le doit que le feu de l'enfer est physique ou réel, on affirmait qu'il n'est pas de la même nature que le feu de nos foyers : il y a dans la nature tant d'autres sources de chaleur ! Et rien ne nous dit que le feu de l'enfer ne serait pas dû à d'autres causes que celles que nous pouvons actuellement connaître. On peut donc penser, dire, publier, et même, en y mettant les précautions voulues et en rappelant que l'Eglise n'enseigne rien à ce sujet, se servir de cette idée dans la chaire pour obvier aux inconvénients qu'il y aurait à laisser croire que le feu de l'enfer est exactement le même que celui de nos foyers, ce que l'Eglise n'enseigne pas.

Ad II. La Sacrée Pénitencerie n'a pas pour mission de résoudre les questions au point de vue dogmatique ; elle ne le fait qu'au point de vue de la loi morale. Mais, que sa décision soit basée sur la doctrine ou sur l'opportunité et les circonstances, on est tenu de s'y conformer.

Ad III. Les démons et les réprouvés souffrent du feu de l'enfer : si révoltant que ce soit pour la sensiblerie moderne, il faut l'admettre, parce que l'Eglise le croit et l'enseigne.

Ils en souffrent même grièvement et de différentes manières, ainsi qu'il résulte de différents textes de la sainte Ecriture. Notre-Seigneur nous dit qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents, ce qui ne fait pas supposer que les supplices de l'enfer soient bien doux.

Que l'on rejette certaines descriptions comme trop chargées pour être exactes, fort bien. Mais nul ne peut ni penser, ni dire, ni publier, ni prêcher qu'il ne fait pas si mauvais en enfer.

Ad IV. On peut le penser, le dire, même le publier et le prêcher, à condition de ne pas en prendre occasion d'adoucir les peines de l'enfer, mais au contraire de les voir plus subtiles, plus pénétrantes, plus adhérentes que nous ne le penserions si nous les croyions semblables aux douleurs que nous cause une brûlure.

Ad V. Si la décision est basée sur la doctrine, ce souhait est contraire à la raison et à la foi ; et il semble bien qu'il en soit ainsi.

Q. — La constitution *Officiorum ac Munerum* dit au chap. III : « Iidem (viri e clero seculari) prohibentur quominus, absque prævia ordinariorum venia, diaria vel folia periodica *moderanda* suscipiant. »

Et le R. P. Vermeersch commente ainsi ce mot *moderanda :* « Non prohibentur quin scribant in istis foliis, aut aliter cooperentur, modo ne eorum moderationem suscipiant. Cum Desjardins, t. LXXI, p. 369, arbitramur parum referre utrum id faciant aperte, an alieni nominis specie protecti. »

1° Cette interprétation peut-elle être suivie ?

2° L'Ordinaire peut-il, et en vertu de quel droit, défendre aux prêtres séculiers de collaborer soit habituellement, soit accidentellement, aux journaux, quels qu'ils soient ?

3° Un curé peut-il fonder et rédiger un *Bulletin paroissial* sans demander l'autorisation de l'Ordinaire, et même sans avertir l'Ordinaire ?

R. — Ad I. L'interprétation que vous donnez peut être suivie, tant qu'il n'y aura pas une loi positive de l'évêque à l'encontre.

Ad II. L'Ordinaire peut-il, et en vertu de quel droit, défendre aux prêtres séculiers de collaborer soit habituellement, soit accidentellement, aux journaux, quels qu'ils soient ? — Si un évêque nous faisait l'honneur de nous consulter, nous dirions de notre mieux le pour et le contre au sujet de cette question délicate de principes, mais sans avoir la prétention de la trancher d'une manière absolue.

Mais la décision de la question de principes n'est nullement nécessaire pour le cas présent. Supposons la défense portée en fait, elle oblige jusqu'à ce qu'elle ait été annulée par un tribunal supérieur, c'est-à-dire par le Saint-Siège. Il faut donc l'observer, ou bien en demander l'abrogation par le Saint-Siège.

Ad III. Un *Bulletin paroissial* n'est pas un journal : c'est un mode d'instruction par une leçon imprimée. Nous ne pensons pas qu'il faille l'autorisation de l'Ordinaire ni pour le fonder, ni pour y écrire, pas plus qu'il ne faut son autorisation au curé pour prêcher, faire le catéchisme, donner les annonces dans sa paroisse.

Faut-il avertir l'Ordinaire ? — En droit strict, non ; en pratique, cela dépend des circonstances et des milieux.

Q. — 1° Il est d'usage, dans une paroisse voisine, qu'au lendemain de la 1re communion les enfants à qui le vicaire a fait le catéchisme vont le remercier par groupes et accompagnés de leurs parents.

Cela se fait au presbytère, dans le salon de M. le Curé. En sortant, les enfants et les parents glissent dans la main du vicaire une offrande rémunératrice. Les uns disent : « Vour prierez pour ma persévérance » ; d'autres disent : « Pour une messe d'action de grâces ; » un bon nombre ne disent rien du tout.

Impossible de distinguer et de reconnaître les offrandes, plus impossible encore de se rappeler, parmi tant d'enfants, quels sont ceux qui ont formellement demandé une messe.

Le vicaire anxieux veut rassurer sa conscience et savoir ce qu'il doit faire.

2° Il existe dans ma paroisse une confrérie du Très-Saint-Sacrement qui date du commencement du dernier siècle.

Je voudrais la réorganiser entièrement et en faire comme le centre et le pivot de toutes mes œuvres paroissiales.

L'*Ami* pourrait-il me dire à qui je dois m'adresser pour obtenir tous les renseignements nécessaires ?

R. — Ad I. 1° Nous pensons que le vicaire en question est tenu de dire une messe pour *chaque* enfant qui lui *a demandé* une messe d'action de grâces. Les paroles : « *Vous direz une messe d'action de grâces,* » avec la remise d'une offrande importante par plusieurs enfants isolés, renferme évidemment un contrat d'honoraires pour chacun de ces enfants. Le vicaire est donc obligé de compter, comme il pourra, le nombre de ceux qui lui imposent cette obligation de dire une messe pour chacun d'eux, et cette messe ne peut être acquittée par une messe de binage, parce qu'elle constitue une obligation de justice.

Si la remise de l'offrande avait été faite en commun, et que l'un des enfants eût dit, au nom des autres : « *Vous direz une messe d'action de grâces,* » le vicaire ne devrait qu'une messe.

2° Pour ceux qui ont simplement demandé des prières, le prêtre peut remplir l'obligation contractée envers eux en leur appliquant une messe de binage. De fait, il n'ont pas demandé une messe, et l'application de la messe de binage ne sert pas à acquitter une intention due *ex justitia*.

Ad II. L'affiliation est inutile pour les confréries du Saint-Sacrement, parce que toutes les confréries du Saint-Sacrement établies par les évêques dans les paroisses reçoivent par le fait même toutes les indulgences attachées à la confrérie primitive. Toutefois vous trouverez de précieux renseignements au *Bureau des Œuvres eucharistiques,* 23, avenue de Friedland, Paris.

Q. — J. est entré en religion (vœux simples) en avril 1900. Le noviciat qui dure deux ans sera donc terminé en mai 1902. Pendant ce laps de temps il a reçu la tonsure et les ordres mineurs.

D'après la bulle *Auctis admodum,* son supérieur général (qui a pour 3 ans le droit de présenter aux ordres) ne peut le présenter qu'après que ce sujet aura fait des vœux perpétuels, ou renouvelé pendant 3 ans des vœux annuels.

S'il faut encore attendre 3 ans après les 2 années de noviciat, c'est reculer pour longtemps la réception du sous-diaconat et de la prêtrise.

Impossible d'ailleurs de lui faire émettre immédiatement ses vœux perpétuels. Nos constitutions approuvées par Grégoire XVI portent que les vœux perpétuels ne sont faits qu'après avoir passé 3 années *prêtre* dans la société.

Dès lors faut-il demander à Rome dispense de cet article de nos constitutions pour présenter notre sujet immédiatement au sous-diaconat en conservant les interstices canoniques, ou bien est-il préférable de solliciter dispense de la condition insérée dans la bulle *Auctis ?*

Comment formuleriez-vous la requête ?

Faudra-t-il renouveler la demande pour le diaconat et la prêtrise ?

Pourrait-on solliciter un indult général ?

R. — Nous pensons qu'il y a contradiction entre vos constitutions approuvées par Grégoire XVI et le décret *Auctis admodum* de 1892.

Vos constitutions portent que les vœux perpétuels ne sont faits qu'après avoir passé trois ans *prêtre* dans la société. D'autre part le décret en question défend de promouvoir aux ordres sacrés un religieux qui n'a pas fait ses vœux perpétuels, sans aucune espérance de dispense sur ce point. Dans le cas où le délai serait trop long, on promet, pour des motifs légitimes, de dispenser du laps de trois ans imposé par Pie IX pour les vœux simples précédant la profession perpétuelle.

Comment faut-il sortir de cette difficulté ? Le décret *Auctis* vous en fournit les moyens sans recourir à un indult. De fait il porte révocation de tous les privilèges contraires, avec la plus grande extension que l'on puisse désirer : « Contrariis quibuscumque, *etiam speciali individua mentione dignis,* minime obstantibus, » est-il dit à l'art. 13. Il abroge donc dans vos constitutions tout ce qui est contraire au décret *Auctis* et vous met désormais sous la législation inaugurée par ce décret, et le droit commun sous ce rapport.

Si vous trouvez que l'attente de *trois* ans après les *deux* ans de noviciat est trop longue, présentez une requête générale pour l'Ordre, en faisant remarquer que votre seconde année de noviciat étant en dehors du droit commun qui n'exige qu'un an, pourrait bien être comptée pour une des trois années des vœux simples. Il est plus facile d'obtenir une dispense générale que d'en demander de particulières.

Q. — Peut-on garder la traduction et explication des *Hymnes du Bréviaire,* par C. Albin, que vous avez plusieurs fois recommandée, et qui ne porte pas d'*imprimatur ?*

R. — L'explication des hymnes du bréviaire est un livre de *science liturgique*, et non un *livre de piété*, et il rentre dans la catégorie des livres soumis à l'*imprimatur*, il est vrai, mais qui ne sont pas défendus aux fidèles par suite de l'absence de cette formalité, d'après l'opinion communément admise aujourd'hui.

L'AMI DU CLERGE et les livres

La servante de Dieu Giuseppina Faro, de Pedara (en Sicile,) par l'abbé Nicolas Couturier, de la Maîtrise de Langres. — Un gracieux petit volume in-12, avec le portrait de Giuseppina et plusieurs gravures, 1 fr. 20 *franco ;* la douzaine 9 fr. 50, port en sus. — Chez l'auteur.

Une figure très attachante, une vie presque angélique, une âme qui a conservé son innocence baptismale, comme une belle fleur qui a gardé tout son velouté et toute sa fraîcheur, telle est Giuseppina Faro.

Née à Pédara sur le flanc oriental de l'Etna, le 19 janvier 1847, elle a rendu sa douce âme à Dieu le 24 mai 1871, sans marquer autrement son passage en ce monde que par le parfum de ses vertus modestes. Douée d'un goût exquis pour la musique, un jour elle eut à exécuter un morceau de chant tiré d'une œuvre de théâtre ; elle entendit tout à coup une voix très suave qui lui disait avec autorité : « Giuseppina, laisse de côté la musique profane et apprends la musique céleste ! » Désormais elle consacrera à Dieu ses talents comme elle lui avait consacré son cœur. Elle était âgée de treize ans.

Elle revêt alors l'habit austère de *dévote*, une robe grossière de couleur sombre, et désormais n'interrompt plus sa vie de prière que pour les exercices de charité. Humble, obéissante, ses yeux baissés, son culte pour la vertu virginale lui donnent une ressemblance frappante avec saint Louis de Gonzague, un de ses saints préférés ; et cependant, ce qui reluit surtout en elle, c'est encore la simplicité, avec cette délicieuse naïveté qui croit toujours le bien, *omnia credit*.

Comme à saint Augustin, les créatures lui servent d'échelons pour s'élever à Dieu. Quand elle préparait des fleurs pour l'église, elle s'écriait : « Que ces fleurs louent Dieu ! Hélas ! moi, je suis la plus ingrate des créatures ! » Son bonheur était d'orner l'autel de Marie au mois de mai, et de réunir les petites filles de Pedara dans son sanctuaire pour leur faire chanter des cantiques. Elles chantaient sans art, avec des voix plus ou moins ingrates, et sa mère en souriait : « O maman, lui disait-elle suppliante, ne leur dites rien : elles ne viendraient plus ! » Que de verres et de vases de fleurs elles cassaient aussi durant le mois de Mai !

L'amour de Dieu ne va pas sans l'amour du prochain. Ses parents jouissaient d'une honnête aisance, — son père était médecin, — leur table était donc convenablement servie, mais pendant les repas on l'entendait quelquefois gémir : « Nous mangeons, nous, soupirait-elle, mais les pauvres ? » Elle se privait pour eux, se dépouillait pour les couvrir ou les chausser, et souvent, déguisée en paysanne, elle pénétrait dans les réduits les plus misérables, et y laissait de l'argent, du linge ou du pain : « C'est le Seigneur qui vous envoie cela ! » disait-elle. Puis elle disparaissait sans se faire connaître, « comme un météore de paix, » suivant le mot de Mgr Zanghi.

Pour être plus entièrement à Dieu, plus près de Jésus-Hostie, elle demanda à entrer comme pensionnaire, en novembre 1869, au cloître des Bénédictines de Catane. « Je n'y serai pas plus de deux ans, » dit-elle en quittant Pedara ; et de fait, après avoir donné à la communauté les exemples les plus admirables, elle revint dans sa famille respirer l'air natal, nécessaire à sa poitrine malade, en avril 1871, tout heureuse d'y célébrer encore une fois son cher mois de Mai. Elle fit dresser dans sa chambre un autel à la sainte Vierge et ses compagnes venaient chaque soir chanter et prier auprès de son lit. Peu à peu elle se sentit mourir, manda auprès d'elle tous les siens, tous ceux qu'elle aimait, pour les remercier de leurs bontés, reçut le saint Viatique et, après avoir demandé à son confesseur la permission de quitter cette terre d'exil, elle prit le chemin de la patrie.

Mais c'est ici que commence le merveilleux de cette vie.

Elle apparut un an après à son amie Thérèse Caudullo, et la pria de retirer son corps du tombeau.

— Je veux que mon corps soit retiré du lieu où l'on m'a ensevelie et vêtu tout à neuf... Je te dis de me déshabiller, de me vêtir ensuite, tu trouveras mes membres chauds.

Son amie fut frappée de cette demande étrange, mais quatre fois Giuseppina la formula en ajoutant : « Mettez-moi dans une châsse. » On finit par obéir, et son corps fut trouvé intact, baignant dans un liquide séreux d'où s'exhalait un doux parfum.

De nombreux miracles s'accomplirent à son tombeau, par la vertu des linges qui l'enveloppent et qu'on change de temps en temps ; car on l'habille suivant qu'elle l'a exigé, et ses membres sont restés souples aux articulations.

En 1877, M. l'abbé Couturier, qui a voué un culte à sainte Agathe, était allé à Catane faire un nouveau pèlerinage en l'honneur de sa chère sainte. Mgr Dusmet l'emmena à Pedara pour y vénérer le corps de Giuseppina. Une des nuits qui suivirent son retour à Catane, il eut un songe durant lequel il se voyait l'heureux possesseur d'un livre et d'un mouchoir de la petite sainte de Pedara. Sœur Thérèse Caudullo se trouvait alors dans la même ville, mais ne le connaissait d'aucune manière. Elle aussi eut un songe ou une apparition la nuit. Giuseppina lui disait : « Va à la cathédrale, tu y trouveras un prêtre français qui est organiste, tu lui porteras un de mes livres et un de mes mouchoirs. » Elle prit dans la bibliothèque de l'avocat Faro, l'oncle de la sainte, un livre que Giuseppina aimait à lire, puis un mouchoir qu'elle conservait comme une relique, et vint à la cathédrale où elle découvrit facilement le prêtre français : « Désirez-vous des reliques de Giuseppina ? lui demanda-t-elle. — Je serais très heureux d'en posséder. — Voici qu'elle vous envoie un de ses livres et un de ses mouchoirs. » Mgr Dusmet désira garder le livre et l'emporta. Quelques minutes après, le R. P. Paolo Proto en remettait un second à M. l'abbé Couturier. Mgr l'archevêque, très surpris de ce nouvel envoi, dit alors :

— Sans doute que Giuseppina veut se faire connaître en France.

C'est pour « la faire connaître en France » que M. l'abbé Couturier a écrit ce livre d'après les deux biographies de Giuseppina qui ont été publiées en Italie par le R. P. Felice Caruso et par M. l'abbé Salvatore Gaeta, du clergé de Naples. Il l'a dédié à Mme Teresa Faro, née Consoli, la mère de Giuseppina : « En passant par vos mains maternelles, lui dit-il dans une dédicace charmante, ces humbles pages, — vos prières aidant, — obtiendront, je l'espère, par l'intercession de la douce vierge de Pedara, l'efficacité que je leur désire. »

Monseigneur l'évêque de Langres l'a félicité et encouragé, bénissant « ce pieux travail » que liront avec profit « les âmes pieuses dans le monde, » « les religieuses, » les jeunes filles, tous ceux qui sont éprouvés par les souffrances physiques et morales, que la compatissante Giuseppina semble avoir reçu la puissance et le privilège d'adoucir.

La lecture de cet ouvrage est agréable comme celle de tous les livres écrits avec le cœur. Les faits prodigieux qui y sont relatés et qui font actuellement l'objet d'une enquête canonique des plus minutieuses provoquent en nous l'espoir que la vierge de Pedara sera bientôt placée sur nos autels. Ce jour-là sera l'un des plus heureux de la vie de l'abbé Nicolas Couturier. Déjà il l'a chantée en un magnifique cantique ; alors il la célébrera, lui, le grand et pieux artiste, avec ces accents de « la musique céleste » qu'elle aimait.

Journal intime de Mgr Dupanloup. *Extraits recueillis et publiés* par L. Branchereau, supérieur du Grand Séminaire d'Orléans. — Un vol. in-12 de XII 358 p., 3 fr. 50. — Paris, Téqui.

Des mains pieuses viennent de recueillir ce qu'elles ont jugé être les meilleures pages du *Journal intime* de Mgr Dupanloup. Ce *Journal* va de 1819 à 1876. Il embrasse ainsi toute la vie de cet homme, né en 1802 et mort en 1878. Le mérite incontestable en est la sincérité. Il n'y a là rien où l'on sente le souci de la postérité, ni d'un public quelconque. Ce sont des notes absolument intimes, personnelles, une sorte d'examen de conscience où Mgr Dupanloup jetait chaque soir les impressions saillantes de la journée. Rien de livresque. De petites phrases saccadées ; des exclamations ; des mots détachés ; des séries de points. Une âme en face d'elle-même, et d'elle seule. Une âme qui ne fut pas celle d'un saint, mais qui se montre ici sincère au point de parler sans cesse de douceur, de paix, de résignation, de calme.

1835, 28 octobre : « Pour *bien faire*, amortir mon activité, mon impétuosité, ma précipitation naturelle. Faire *doucement, lentement, paisiblement*. Pour cela, ne pas *trop* faire ; mais ne faire que ce qui est réglé ; ne me livrer au public qu'aux moments convenus. »

1853, 3 janvier : « L'homme intérieur, caché, doux, paisible, ferme et inébranlable... La suite calme, paisible, constante. — Chaque chose en paix, l'une après l'autre, avec tranquillité et même avec joie. »

19 mai : « Tristesse de ma pauvre tête et de mon pénible travail. C'est un tort. Il ne faut pas vouloir tout emporter d'assaut, et agir comme si je pouvais tout, comme si je n'avais qu'à décider... Il faut aller doucement, bien doucement, au jour le jour, prenant mon parti de ce que je ne puis faire. L'indifférence, la sage et chrétienne indifférence. »

1854, 20 septembre : « La sobriété, la modération, la douceur en tout. Voilà ce qui me manque et dont le défaut me nuit le plus. — La douceur, le calme, le sang-froid, voilà ce qui me donnera la force victorieuse... Cela n'éteint pas, n'affaiblit pas, cela fortifie, fait la vraie force. Rien n'est plus faible que ce qui se répand. Un réformateur sans douceur est impossible. »

De touchantes réflexions. Celle-ci, par exemple, au lendemain de son entrée à Orléans : « Immense multitude... Les enfants m'ont attiré ; je les attirais... Ils ont confiance et l'inspirent... *On sauverait le monde si on se donnait à la jeunesse.* »

La vertu pacificatrice des hauteurs : « Quand on n'y prend garde, pour certaines natures l'activité devient une maladie, une espèce d'entraînement irrésistible, par conséquent un désordre... et bientôt un épuisement. »

Les beautés de la liturgie : « Une seule messe comme celle du IVe dimanche de l'Avent, cela suffit... c'est la divinité d'une religion. Ce langage, cet accord, cette harmonie de l'histoire, de la prophétie, des plus saintes exhortations, des plus miséricordieuses promesses... Puis ces dates évangéliques ; ce fait qui se rattache à tout dans l'empire et le monde... »

L'Esprit d'Amour : « *Abba Pater*. On ne sait pas dire à Dieu : *Mon Père !* On ne le dit pas humblement et tendrement, en enfant qui sent ses besoins et sent aussi qu'il parle à un père, qu'il a recours à son père tout bon et tout-puissant. On fait le fort, le grand ; on se tient ferme avec raideur ; et on n'est que faiblesse. Tout consiste à bien dire le *Pater*. Notre-Seigneur nous l'a enseigné : *Doce nos orare — Sic orabitis... Spiritus gratiæ et precum*. Il est en nous le désir, l'amour, la prière, le gémissement. — Il y a en nous une hauteur, une raideur, une fierté qui se tient contre Dieu, qui éteint la prière, l'esprit de prière... *Procidit in faciem suam orans*. »

On se complaît à ces citations qui vous montrent qu'en dehors de l'intérêt de psychologie ou d'histoire qui s'attache toujours à la lecture d'un *Journal intime*, il y aura de bonnes glanes à faire pour les âmes pieuses à travers ces pages. Personne assurément ne songeait à en douter. Il n'était nul besoin, pour nous en persuader, d'enfler la voix comme on l'a fait dans l'*Introduction*, et de nous dire que, « depuis le commencement de ce siècle, aucun nom, dans l'épiscopat français, n'a eu un éclat comparable à celui de Mgr Dupanloup » : une de ces affirmations monumentales comme l'évêque était malheureusement habitué à en entendre retentir à ses oreilles et qui de son vivant pouvaient en effet recueillir quelques suffrages féminins ou féminisés... Nul besoin non plus de nous suggérer que la pensée, à la lecture de ces notes, « se reporte involontairement sur saint Charles et sur saint François de Sales ; l'illustre archevêque de Milan et le pieux évêque de Genève n'auraient pas parlé autrement. » Dupanloup et saint François de Sales ! Est-il une page du premier où l'on ne sente je ne sais quoi de nerveux, de trépidant, d'impondéré, et tout autre chose que cette pleine possession de soi-même qui répand une si divine atmosphère de douceur sur les plus fortes pages de saint François de Sales ? Et peut-on jouer un plus singulier tour à Dupanloup que de le rapprocher de saint Charles, d'indiquer un parallèle entre l'éloquence de l'un, faite surtout de sursauts et de sonorités vides, et la majesté simple et pleine de l'autre, d'évoquer, à propos de la carrière d'un prélat si peu homme de principes, la haute conception que l'autre incarna des droits de l'Eglise, et de donner enfin saint Charles au Concile de Trente comme pendant à Dupanloup au Concile du Vatican ?

Le hasard a voulu qu'au moment même où le *Correspondant* (10 et 25 janvier 1902) offrait à ses lecteurs les bonnes pages du *Journal intime*, un autographe de Louis Veuillot, égaré dans une vente publique, tombât aux mains de M. Léon Lavedan, ex-compère subalterne de Mgr Dupanloup. C'est une lettre adressée à un chanoine que tout le monde reconnaîtra aisément. Le chanoine ouvrait alors une campagne contre l'évêque. Louis Veuillot ne juge pas à propos de s'y associer. Sa lettre est à la fois un remerciement et un refus. Mais il est loin de blâmer l'entreprise du chanoine. Et il lui dit carrément sa pensée sur l'évêque. Ce n'est pas sous cette forme que l'histoire libellera son jugement sur Mgr Dupanloup. Ce n'est pas sous cette forme non plus que Louis Veuillot lui-même eût rédigé un article. C'est une lettre privée, datée du 7 mars 1874, alors que l'évêque d'Orléans, dont les amis étaient aux affaires, essayait une fois de plus de profiter des circonstances pour étrangler l'*Univers*. Ceci dit, nous livrons à nos lecteurs le fond des choses :

« Monsieur le Chanoine... Ce qui aurait pu vous conseiller de ne pas imprimer votre lettre, c'est son inutilité présumable, soit pour Mgr Dupanloup lui-même qui ne se corrigera point, soit pour le troupeau bien diminué de ses amis. Mgr Dupanloup n'a point de doctrine, point de talent, et pas même d'habileté. Il a la fureur d'écrire et ne sait pas écrire. Il sait feindre une certaine indignation, qui n'est que la colère de sa présomption blessée et toujours impuissante. Au delà d'une intrigue peu délicate sur les moyens qu'elle emploie, et très obstinée, mais peu féconde, il manque d'haleine. Il n'est que le petit chef d'un obscur parti qui ne sait où il va ni où il veut aller. Il se remue et n'avance pas, et fait plus de bruit qu'il ne tient de place. Il s'est mis au soleil pour ne voir grandir que son ombre. Rien ne restera de lui, ni une page, ni un acte... Etait-ce bien la peine de signaler son nom indiscret et que la postérité n'acceptera pas ? Pour moi, autant qu'il m'a été possible, je me suis abstenu. J'effacerais ce nom de mes écrits, si je pensais qu'ils dussent vivre... »

On nous dira que cette page n'est guère à sa place dans un article sur le *Journal intime*. Mais c'est en manière de préface aux bonnes pages du *Journal* que M. Lavedan lui-même l'a publiée, croyant fermement sans doute que personne ne serait tenté d'y trouver la moindre part de vérité. En quoi il retarde : car il y a belles années que la postérité accorde une tout autre attention à tout ce qui est signé Veuillot qu'aux productions de Mgr Dupanloup.

Directions spirituelles à l'usage des clercs, par M. Guesdon, curé de la cathédrale, ancien directeur au Grand Séminaire de Séez. — Un vol. in-16 de 160 p., 1 fr. 25. — Paris, Lecoffre.

L'apostolat paroissial, par le P. Bouchage, rédemptoriste. — Un vol. in-12 de VIII-182 p., 1 fr. 75. — Paris, Beauchesne.

La vie du cœur et l'Evangile, par l'abbé Edelin, curé d'Yerres. — Un vol. in-12 de 250 p., 2 fr., *franco* 2 fr. 25. — Paris, Bloud.

La femme et le clergé, par l'abbé Henry Bolo. — Un vol. in-12 de XXVIII-324 p., 2 fr. 50, *franco* 3 fr. — Paris, Haton.

L'Enfant de Marie comme il la faut. — Un vol. in-16 de 422 p., 2 fr. 50. — Lyon, Vitte.

Courts sermons, par l'abbé Sauvade. — In-12 de 440 p., 3 fr. 50. — Lyon, Vitte.

Action intellectuelle et politique de Léon XIII en France, par le P. Janvier, des Frères-Prêcheurs. — Un vol. in-12 de 134 p., 1 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

I. — M. Guesdon a consacré trente années à la direction spirituelle des clercs au Grand Séminaire de Séez. Il nous donne aujourd'hui le fruit de son expérience. Ce volume est petit, mais il est d'une richesse immense. Ce sont des « directions », et non pas des sermons. *Res, non verba.* Tout y porte. Tout pénètre. Tout est fort et pratique. Sous ce nom de « directions », c'est un véritable traité succinct, mais plein, des principales vertus et dévotions chrétiennes.

II. — Le P. Bouchage, dans son *Apostolat paroissial,* rappelle, à l'encontre de « certains publicistes enfiévrés », le principe fondamental, que « tout apostolat dans l'Eglise doit dépendre de l'autorité sacrée du Pape et des évêques », et donne ensuite des conseils très autorisés sur l'organisation de l'apostolat dans les paroisses, la répartition des divers groupes d'hommes, de mères chrétiennes, de jeunes gens et de jeunes filles.

Sous le mince volume auquel il a voulu se restreindre, il n'a pu évidemment faire entrer le détail de toutes les menues applications pratiques. Mais les idées maîtresses qu'il propose à nos réflexions sont fort judicieuses et fécondes. Il invite les hommes d'œuvres à compléter son travail à l'aide de livres bien choisis et dresse lui-même un projet de bibliothèque à leur usage. Nous eussions mieux aimé ne pas voir figurer, dans ce catalogue, des ouvrages comme *Nouveau catholicisme et nouveau clergé,* de M. Maignen. — Le P. Bouchage écrit encore : « Le Directeur (des œuvres) fera bien de n'acheter et de ne prêter qu'à bon escient les Revues sociales. Dans ces publications, en effet, il peut se glisser facilement des propositions suspectes. » Il nous semble qu'on peut en dire autant de toutes les Revues, et nous ne voyons pas bien la raison de cette défiance vis-à-vis de toute une catégorie de Revues, des Revues sociales en général, dont quelques-unes sont dignes de toute recommandation.

III. — *La vie du cœur et l'Evangile* est un petit livre exquis. La vie humaine est une épreuve et un sacrifice ; l'envisager autrement, c'est se préparer les plus amers déboires, les plus crucifiantes désillusions. Le sacrifice seul, petit ou grand, suivant que Dieu nous le mesure, apaise notre cœur et lui donne la joie de vivre et de se sentir vivre en Dieu.

Telle est, nous a-t-il paru, l'idée inspiratrice de cet opuscule, — présentée d'ailleurs avec quelle grâce, avec quel enjouement, avec quelle profusion de sourires et d'amabilités et de traits gentils de la vie des saints, c'est ce que vos jeunes lectrices, chers confrères, vous diront beaucoup mieux que nous.

IV. — M. Bolo a un beau talent et une belle abondance de doctrine que continueront longtemps encore sans doute à lui dénier ceux qui ne l'ont jamais lu. Il aurait pu nous donner un livre fort bon sur le féminisme. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Il nous permettra de lui en exprimer notre regret. On trouve dans ces pages quantité de vues très larges assurément et très belles sur le féminisme à travers les âges, sur la femme dans le paganisme, sur son relèvement social dans le christianisme, sur le formidable mouvement de recul imprimé par la Révolution et le Code civil, sur ce qu'il y a de légitime dans les revendications actuelles, même dans la revendication du droit de suffrage.

Mais sans doute il était difficile de traiter tant de si graves questions sous un petit volume. Toutes ces idées sont un peu jetées au courant de la plume. Cette plume est une des mieux trempées qui soient, admirable de mouvement et de vie. Mais on la trouvera, çà et là, trop impétueuse. Peut-être a-t-elle voulu suppléer, par la vigueur des raccourcis, à l'étroitesse de l'espace qui lui était mesuré. Plus calme, elle eût paru plus forte. Elle eût porté plus sûrement la conviction. L'auteur met sa « véhémence » au compte de sa « sincérité ». Il est trop fin critique pour ne pas savoir que la « véhémence » n'est pas le plus sûr garant de « sincérité. » Le féminisme révolutionnaire s'est égaré en des blasphèmes où M. Bolo n'a pas tort de voir de l'hystérie ou de l'épilepsie ; était-il nécessaire dès lors de consacrer cent cinquante pages et plus aux divagations de ces « insurgées » ?

Mais nos observations s'allongent au-delà de ce que nous voulions. Le livre de M. Bolo, s'il n'est pas un exposé complet et définitif de la question féministe à l'heure actuelle, est du moins riche d'idées justes et fécondes. Il vous mettra en goût et vous rappellera que l'Eglise a son mot à dire ici et qu'il ne s'agit pas seulement d'intérêts d'ordre purement temporel.

V. — Le nouveau *Manuel des enfants de Marie,* qui se présente à nous sous le patronage de N.-D. de Fourvière, comprend huit parties : 1° notions générales et règlement ; — 2° la *Journée chrétienne,* en 12 stations, du lever au coucher ; — 3° la *Semaine chrétienne,* en 8 stations ; — 4° le *Mois chrétien,* en 5 stations ; — 5° l'*Année chrétienne,* en 3 stations (grands anniversaires, sanctification de certains mois, retraite annuelle) ; — 6° cinq *Stations dangereuses* (lectures, compagnies, bal et théâtre, toilette, respect humain) ; — 7° avis particuliers sur certaines pratiques de piété ; — et 8° enfin, cent cinquante pages de prières diverses.

VI. — Les *Sermons* de M. Sauvade ont pour objet les principales fêtes de l'année, les évangiles de la plupart des dimanches, les douze articles du Symbole, et quelques thèmes de circonstance. Ils ont le mérite appréciable d'être « courts », et se bornent d'ordinaire à quatre ou cinq pages, ce qui les garantit contre le danger de la phraséologie oratoire et leur assure une originalité du meilleur aloi.

VII. — L'opuscule du P. Janvier est un des plus opportuns qui puissent paraître en ce moment. Le titre en promet beaucoup ; et l'on ne sera pas déçu. L'auteur se propose, premièrement, d'exposer la pensée du Pape, et deuxièmement d'en montrer les résultats déjà féconds.

La pensée du Pape a toujours été fort claire en soi ; mais les passions humaines se sont tellement acharnées à l'obscurcir ou à la voiler, plusieurs de ceux mêmes qui la suivaient sur tel point ont tellement eu l'air de la tourner ou de n'en pas tenir compte sur d'autres points, qu'un exposé lumineux, méthodique, pacifique surtout et loyal, comme celui du P. Janvier, mérite l'immense reconnaissance de tous les esprits qui déplorent la bruyante confusion des idées et des tendances dans notre clergé de France à l'heure actuelle.

Quant aux résultats des efforts de Léon XIII, des gens chagrins sont portés à n'en rien voir. Il faudrait d'abord se rappeler que la pensée des papes est toujours à longue échéance, qu'elle a toujours été un objet de contestation pour les contemporains, comme la pensée même de Jésus dont elle est l'interprète, mais que toujours aussi elle s'est imposée victorieusement à la géné-

ration suivante. — Mais, même les résultats actuels, acquis dès aujourd'hui, de l'action du Pape sont immenses chez nous. Et c'est le mérite excellent du P. Janvier de les mettre en lumière.

Nous souhaitons à tous nos lecteurs de méditer ces pages qui sont, nous le répétons, des pages de paix et des pages d'espérance.

L'art religieux du XIII^e siècle en France, *Etude sur l'Iconographie du moyen âge et sur ses sources d'inspiration,* par Emile Mâle. — Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Un vol. in-4° carré de 468 p., 20 fr. — Paris, Colin.

Les Maîtres de la Peinture : *Quarante reproductions en couleur de* TABLEAUX CÉLÈBRES *des Musées de Rome,* Florence, Venise, Paris, Dresde, Munich, Amsterdam, Londres, Berlin, etc. — En 5 cartons de 8 planches chacun, 35 f. ; — par cartons séparés, 8 fr. ; — par 10 planches au choix (sans carton), 8 fr. ; — par planches séparées, 1 fr. 25. — Paris, Colin.

Le Livre d'Art. *Revue bibliographique* paraissant tous les deux mois depuis décembre 1901. — Le n° 1 fr., abonnement annuel 5 fr. — Paris, rue du Bac, 90.

I. — Il n'y a rien de commun entre la conception que les âges modernes se sont faite de l'art et la conception que l'Eglise en avait inspirée aux peuples aux siècles chrétiens. L'art du moyen âge naissait de la pensée et de la volonté de tous ; l'art de la Renaissance est un art d'importation, sans racine profonde. L'art de la Renaissance est un art d'amateurs, qui se met au service des caprices d'un particulier ; au XIII^e siècle, on eût eu horreur de cet égoïsme aristocratique. Au XIII^e siècle, riches et pauvres ont les mêmes joies artistiques ; il n'y a pas d'un côté le peuple et de l'autre une classe de prétendus connaisseurs. L'église est la maison de tous, l'art traduit la pensée de tous. Notre art du XVI^e ou du XVII^e siècle nous apprend peu de chose de la pensée de la France de ce temps-là ; notre art du XIII^e siècle, au contraire, exprime pleinement une civilisation, un âge de l'histoire. La cathédrale peut tenir lieu de tous les livres.

Elle en a tenu lieu en effet. Elle eût mérité d'être appelée de ce nom touchant que les imprimeurs du XV^e siècle donnèrent à un de leurs premiers livres : *Biblia pauperum.* Le moyen âge concevait l'art comme un enseignement. Tout ce qu'il était utile à l'homme de connaître, l'histoire du monde depuis sa création, les vérités de la religion, les exemples des saints, la hiérarchie des vertus, la variété des sciences, des arts et des métiers, tout lui était enseigné par les vitraux de l'église ou par les statues du porche. Les simples, les ignorants, tous ceux qu'on appelait « la sainte plèbe de Dieu », apprenaient par les yeux presque tout ce qu'ils devaient savoir de leur foi. Ces grandes figures si religieuses semblaient porter témoignage de la vérité de ce qu'enseignait l'Eglise. Ces innombrables statues, disposées d'après un plan savant, étaient comme une image de l'ordre merveilleux que saint Thomas établissait dans les idées. Par l'art, les plus hautes conceptions de la théologie et de la science arrivaient confusément jusqu'aux intelligences les plus humbles.

Le moyen âge eut la passion de l'ordre. Il organisa l'art comme il avait organisé le dogme, le savoir humain, la société. On a pu dire que le XIII^e siècle fut le siècle des Encyclopédies. A aucune autre époque on ne publiera autant de Sommes, de Miroirs, d'Images du monde. Saint Thomas coordonne toute la doctrine chrétienne ; Jacques de Voragine réunit en un corps les plus célèbres d'entre les légendes des saints ; Guillaume Durand résume tous les liturgistes antérieurs ; Vincent de Beauvais embrasse la science universelle. Le monde chrétien prend pleine conscience de son génie. La conception de l'univers élaborée par les siècles antérieurs arrive à sa parfaite expression ; et les Universités, dans tout l'enthousiasme de leur jeunesse, travaillent à bâtir l'édifice définitif du savoir humain.

Or, en même temps que la cathédrale intellectuelle qui devait abriter toute la chrétienté, s'élevaient aussi nos cathédrales de pierre, qui furent comme l'image visible de l'autre. Le moyen âge y mit toutes ses certitudes. Elles furent, à leur manière, des Sommes, des Miroirs, des Images du monde. Elles furent l'expression la plus parfaite qu'il y eut jamais des idées d'une époque. Toutes les doctrines y trouvèrent leur forme plastique.

Voilà l'idée génératrice du livre du M. Emile Mâle. Voilà ce qu'il veut mettre en évidence pour tout le monde. Personne ne l'avait entrepris encore avant lui, du moins sur des bases si larges et avec un tel luxe d'érudition ; et on ne le pouvait pas en effet. Un tel ouvrage d'ensemble eût paru prématuré aux archéologues qui créèrent la science de l'iconographie chrétienne. Aujourd'hui, après plus de soixante ans d'études de détail et de monographies, on peut dégager enfin avec certitude quelques grandes idées générales. Et c'est ce que fait M. Emile Mâle, avec une sûreté qui porte partout la lumière, avec une émotion d'autant plus pénétrante qu'elle est plus contenue et qu'elle se dégage d'un exposé plus calme. Il s'est pris d'un bel enthousiasme pour les Sommes du moyen âge ; mais son travail lui-même est une Somme.

Très modestement il s'efface derrière son sujet. La difficulté était de grouper dans un ordre logique les innombrables œuvres d'art que la cathédrale propose à notre étude. L'archéologue a-t-il le droit, ici, de disposer les faits à sa guise, suivant le plan qui lui paraîtra le plus harmonieux ? Non, dit notre auteur. « Nous devons ici nous défier de nos habitudes modernes d'esprit. Si nous voulions imposer nos catégories aux idées du moyen âge, nous aurions bien des chances de nous tromper. Aussi, est-ce au moyen âge lui-même que nous emprunterons notre méthode d'exposition. Vincent de Beauvais nous la fournira, et les quatre livres de son *Miroir* seront les quatre divisions de notre étude. »

C'est que, « si saint Thomas a été le cerveau le plus puissant du moyen âge, Vincent de Beauvais en fut certainement le plus vaste. Il a porté en lui toute la science de son temps. » Et il n'en paraît pas accablé. Il a su dominer toute cette érudition, qui sembla aux contemporains le suprême effort de la science humaine et qui aujourd'hui encore excite l'admiration de tous ceux qui daignent en prendre connaissance. C'est probablement vers le milieu du siècle qu'il publia son œuvre. L'ordonnance en est la plus grandiose qu'on puisse rêver. Le plan en est le plan même de Dieu, tel qu'il apparaît dans l'Ecriture.

Le *Speculum* se divise en quatre parties : Miroir de la Nature, Miroir de la Science, Miroir de la Morale, Miroir de l'Histoire.

Au *Miroir de la Nature* se reflètent toutes les réalités de ce monde dans l'ordre même où Dieu les a créées : les journées de l'Hexaméron marquent les différents chapitres de cette grande Encyclopédie de la nature. Mais c'est à l'œuvre du sixième jour, à l'homme, que sont consacrés les plus longs développements, car l'homme est le centre du monde, et le monde n'a été fait que pour lui.

Le *Miroir de la Science* s'ouvre par le récit du drame qui explique l'énigme de l'Univers, par l'histoire de la Chute. L'homme tombé ne peut attendre son salut que de la grâce du Rédempteur. Mais il peut se préparer à la grâce par la science. Il y a dans la science un esprit de vie, et à chacun des sept arts correspond un des sept dons du Saint-Esprit. Après l'exposé de cette large et humaine doctrine, Vincent passe en revue toutes les parties du savoir, et n'a garde d'oublier les arts mécaniques : car par le travail de ses mains, l'homme commence l'œuvre de sa rédemption.

Le *Miroir moral* (qui n'est pas de la plume même de Vincent) se rattache étroitement au Miroir de la Science : car le but de la vie n'est pas de savoir, mais d'agir. La science n'est qu'un moyen d'arriver à la vertu. D'où une classification savante des vices et des vertus, où se retrouvent la méthode, les divisions et souvent même les expressions de saint Thomas.

Enfin le *Miroir historique :* nous avons étudié l'humanité abstraite, voici maintenant l'humanité vivante, l'homme en marche sous l'œil de Dieu, et Jésus-Christ au centre : c'est le plan de saint Augustin, de Paul Orose, et de Bossuet.

Voilà un aperçu du livre merveilleux que nos pères lisaient tous, non point certes dans les manuscrits des abbayes, mais au portail et dans les nefs des cathédrales. Et voilà ce que M. Emile Mâle voudrait nous apprendre à relire, avec quelle fraîcheur de poésie et quelle tendresse de sentiment, qu'on en juge par ces quelques lignes de son chapitre final :

« Dans la cathédrale tout entière, on sent la certitude et la foi, nulle part le doute. Cette impression de sérénité, la cathédrale encore aujourd'hui nous la donne pour peu que nous voulions nous y prêter.

« Oublions pour une heure nos inquiétudes, nos systèmes. Allons vers elle. De loin, avec ses transepts, ses flèches et ses tours, elle nous apparaît comme une puissante nef en partance pour un long voyage. Toute la cité peut s'embarquer sans crainte dans ses robustes flancs.

« Approchons-nous. Au porche, nous rencontrons d'abord Jésus-Christ, comme le rencontre tout homme qui vient en ce monde... Autour de lui, une réponse à toutes nos questions est écrite... Tous les hommes dont il importe que nous connaissions l'histoire, nous les avons sous les yeux...

« Mais notre histoire à nous-mêmes est écrite à côté de celle de ce vaste univers. Nous y apprenons que notre vie doit être un combat... A ceux qui ont bien combattu, des anges, du haut du ciel, tendent des couronnes.

« Y a-t-il place ici pour un doute, ou seulement pour une inquiétude de l'esprit ?

« Pénétrons dans la cathédrale. La sublimité des grandes lignes verticales agit d'abord sur l'âme. Il est impossible d'entrer dans la grande nef d'Amiens sans se sentir purifié. L'église, par sa seule beauté, agit comme un sacrement. Là encore nous retrouvons une image du monde. La cathédrale, comme la plaine, comme la forêt, a son atmosphère, son parfum, sa lumière, son clair-obscur, ses ombres. Sa grande rose, derrière laquelle le soleil se couche, semble être, aux heures du soir, le soleil lui-même, prêt à disparaître à la lisière d'une forêt merveilleuse. Mais c'est un monde transfiguré où la lumière est plus éclatante que celle de la réalité, où les ombres sont plus mystérieuses. Déjà nous nous sentons au sein de la Jérusalem céleste, de la cité future. Nous en goûtons la paix profonde. Le bruit de la vie se brise aux murs du sanctuaire et devient une rumeur lointaine. Voilà bien l'arche indestructible, contre laquelle les vents ne prévaudront pas. Nul lieu au monde n'a empli les hommes d'un sentiment de sécurité plus profonde.

« Ce que nous sentons encore aujourd'hui, combien plus vivement le sentirent les hommes du moyen âge ! La cathédrale fut pour eux la révélation totale. Parole, musique, drame vivant des mystères, drame immobile des statues, tous les arts s'y combinaient. C'était quelque chose de plus que l'art, c'était la pure lumière avant qu'elle ait été divisée en faisceaux multiples par le prisme. L'homme enfermé dans une classe sociale, dans un métier, dispersé, émietté par le travail de tous les jours et par la vie, y reprenait le sentiment de l'unité de sa nature. Il y retrouvait l'équilibre et l'harmonie. La foule, assemblée pour les grandes fêtes, sentait qu'elle était elle-même l'unité vivante. Elle devenait le corps mystique du Christ dont l'âme se mêlait à son âme. Les fidèles étaient l'humanité, la cathédrale était le monde, et l'esprit de Dieu emplissait à la fois l'homme et la création. Le mot de saint Paul devenait une réalité : on était, on se mouvait en Dieu. Voilà ce que sentait confusément l'homme du moyen âge, au beau jour de Noël ou de Pâques, quand les épaules se touchaient, quand la cité tout entière emplissait l'immense église.

« Symbole de foi, la cathédrale fut aussi un symbole d'amour. Tous y travaillèrent. Le peuple offrit ce qu'il avait : ses bras robustes. Il s'attela aux chars, porta les pierres sur ses épaules. Il eut la bonne volonté du géant saint Christophe. Le bourgeois donna son argent, le baron sa terre, l'artiste son génie. Pendant plus de deux siècles, toutes les forces vives de la France collaborèrent. De là, la vie puissante qui rayonne de ces œuvres éternelles. Les morts mêmes s'associaient aux vivants. La cathédrale était pavée de pierres tombales. Les générations anciennes, les mains jointes sur leurs dalles funèbres, continuaient à prier dans la vieille église. En elle le passé et le présent s'unissaient en un même sentiment d'amour. Elle était la conscience de la cité... »

II. — Nous avons étendu cette citation. Nul de nos lecteurs n'aura songé à la trouver longue. Le livre de M. Emile Mâle est le plus beau que nous ayons sur l'art religieux du moyen âge. Et nous n'avons rien dit de l'illustration (cent vingt-sept gravures). Elle est merveilleuse, et merveilleusement adaptée au texte ; elle fait partie intégrante de l'exposé ; elle est elle-même une démonstration ; elle suppléerait au besoin le texte, comme les images des cathédrales suppléaient les textes des docteurs au regard des simples. Merveilleuse aussi est la typographie, sur papier de grand luxe. Les éditeurs ont voulu que tout fût à l'unisson dans ce monument, comme tout était harmonie dans les cathédrales qu'il chante.

Une autre publication artistique de grand luxe, toute en reproductions celle-ci, ce sont *Les Maîtres de la Peinture*. C'est le plus heureux essai qui ait encore été réalisé en France. Il a fallu tous les progrès de la chromotypie pour mettre à la portée de tous ces planches en couleurs qui rendent avec toute la fidélité possible le coloris et la touche des maîtres ; et les éditeurs ont dû évidemment compter sur un succès de premier ordre, pour pouvoir maintenir leur œuvre à un prix si réduit. Ces planches en effet, encadrées d'or sur cartonnage très fin et très fort, reviennent, si on les prend par séries, à moins de un franc chacune.

Quarante reproductions ont été exécutées jusqu'ici. Un goût sûr a présidé au choix des sujets. Des grandes écoles et des grands maîtres on a pris des toiles vraiment significatives et représentatives d'une œuvre. La moitié sont des tableaux religieux.

De Raphaël on nous présente deux des Madones les plus universellement célèbres : la séduisante *Vierge à la chaise*, et surtout la *Madone du grand-duc*, l'une des plus candides et tout ensemble des plus pénétrantes physionomies que l'art ait données à la Vierge. On cherche toujours ce que l'on n'a pas, et sans doute l'on cherchera ici les deux Vierges qui passent pour être les plus virginales et les plus divines de Raphaël : la *Madone de Foligno* (Rome, Vatican) et la *Madone de saint Sixte* (Dresde, Galerie royale) ; ce sera pour une prochaine série, espérons-le, à moins que les éditeurs ne reculent devant cette *Vierge de saint Sixte*, la plus idéale création de Raphaël, qui a toujours réduit à l'impuissance copistes et photographes, tant elle semble conçue dans une atmosphère d'extase et nous ravir dans un autre monde, monde d'allégresse, de triomphe, de sérénité, et surtout de douceur divine !

De Titien nous avons le *Denier de César* (Dresde, Galerie royale) : deux têtes seulement : le Christ et le Pharisien *(Licetne dare tributum...?)*, mais deux têtes qui évoquent un monde et comptent parmi les plus chargées de pensée profonde que le génie de la Renaissance ait mises au jour (avec la *Joconde* de Vinci, Louvre).

D'Allori, une *Judith*, la tête d'Holopherne à la main, alliage merveilleusement harmonieux de majesté et de grâce, de décision et de douceur, de modestie et de triomphale sérénité.

D'Andrea del Sarto, une *Annonciation*, un des sujets favoris de la peinture religieuse et l'un de ceux aussi qui sont le plus souvent manqués : la plupart des peintres ont choisi, dans le récit de saint Luc, la troisième phase, le troisième acte si l'on veut, l'acquiescement de Marie, qui est bien en effet le moment le plus facile à peindre mais le moins pathétique aussi : Marie s'incline, baisse les yeux, et tout est dit. — L'*Annonciation* qui est reproduite ici d'Andrea del Sarto prend Marie au second acte, le *Quomodo?* le plus scabreux pour l'artiste : les uns nous ont fait une Vierge presque effrontée, quasi provocatrice, pas candide pour deux sous, qui ne pose évidemment sa question que pour la forme et a l'air d'accueillir la nouvelle comme une chose qui lui est due ; d'autres au contraire nous ont fait une Vierge absolument revêche, qui manifestement oppose un *non* catégorique, ou qui semble dire : « Pour qui me prenez-vous ? » Voir entre autres, à notre Louvre, une Vierge (d'un Primitif italien qui n'a pas dit son nom) qui recule et s'enfuit avec tant d'effroi que l'on ne peut s'empêcher de dire que celle-là ne sera jamais la mère de Dieu. Celle qui nous est offerte ici d'Andrea del Sarto est une des plus parfaites : tout au plus peut-être un léger excès de fierté blessée dans la ligne des yeux et de la bouche et dans le geste de la main droite. — A ce propos, nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs une *Annonciation* qui vient d'être exposée aux Salons de 1902 par un jeune peintre de grand avenir, M. Maxence. Le tableau est malheureusement de dimensions trop étroites, et manque un peu d'air ; l'Ange semble forcément trop rapproché de la Vierge ; mais la tête elle-même de la Vierge, prise à ce délicat moment du *Quomodo*, est admirable : les lèvres sur le point de s'ouvrir, les yeux d'une profondeur et d'une limpidité célestes, le geste interrogateur de la main, l'imperceptible saillie du menton, tout exprime si bien les sentiments qui ont dû en ce moment-là remplir l'âme de Marie, la candeur étonnée, la pudeur, l'humilité, la confiance en Dieu surtout et la fidélité quand même à ses volontés, tout, sauf la crainte... Mais l'Ange lui-même, que l'on ne voit que de côté, semble si pieux, si modeste, qu'il ne saurait évidemment inspirer de crainte même à la plus pure des Vierges.

Nos commentaires se prolongent au-delà de la mesure peut-être. Hâtons-nous de signaler encore à nos lecteurs, parmi les reproductions religieuses de notre collection, des tableaux qu'ils connaissent certainement de réputation : la *Visitation* d'Albertinelli, la *Madone aux deux arbres* de Giovanni Bellini (ô la belle gravité de toutes ces Madones des Bellini !), la mignonne *Vierge* de Lorenzo Lotto avec le baiser de Jésus et de saint Jean, *Jésus et la pécheresse* de Rubens, *Jésus chez Jaïre* de Paul Véronèse, la *Déposition de croix* de fra Bartolomeo, nos deux grands paysagistes, Poussin et Claude Lorrain, représentés l'un par un *Paysage avec saint Matthieu*, l'autre par un *Paysage avec la fuite en Egypte*, l'*Ange au luth* de Melozzo da Forli, la *Sainte Barbe* de Palma il Vecchio, la *Sainte Justine* de Moretto, et de Dürer, *Saint Paul et saint Marc*, *Saint Jean et saint Pierre*.

Parmi les sujets non religieux, la *Jeune marchande de fruits* de Murillo (mais pourquoi ranger ceci parmi les sujets non religieux ? est-il une seule figure de Murillo qui ne soit rayonnante de religion et de piété adorablement simple et franche ?), le portrait (par elle-même) de *Mme Vigée-Lebrun* et de sa fille (un des plus purs chefs-d'œuvre qu'ait inspirés la tendresse maternelle), le *Tricheur* d'Adrien Brouwer (tout le réalisme flamand), la *Ferronnière* de Vinci, mystérieuse à l'envi de la *Joconde*, le portrait de *Jérôme Holzschuher* d'Albert Dürer (une des plus grandioses physionomies de vieillard qu'ait réalisées Dürer), la *Reddition de Breda* de Velasquez, le portrait de *Rembrandt* par lui-même, la *Ronde de nuit* du même, l'*Enlèvement de Ganymède* du Corrège, la *Laitière* de Greuze, l'*Intérieur hollandais* de Pieter de Hooch (tout le luisant des villages hollandais), etc., etc.

III. — *Le Livre d'Art* est une Revue bibliographique fondée l'hiver dernier par Mme Leullier « *pour favoriser la Rénovation artistique et la diffusion du Livre et spécialement du Livre liturgique.* » C'est donc une œuvre religieuse au premier chef. Le siècle écoulé a fait beaucoup pour la restauration du goût chrétien dans nos églises. Mais ce n'est qu'un commencement. Il faut faire pour le livre de prières ce que l'on a fait pour l'architecture, pour l'autel, pour le mobilier liturgique.

« Il faut que le fidèle sortant de l'office ait en l'esprit tout autre souvenir que ces miévreries de salon auxquelles il n'est que trop accoutumé et qui, loin d'élever son âme à Dieu, la rappellent au contraire aux frivolités du monde... Ouvrez les Livres d'Heures des Simon Vostre et des Pigouchet, ces maîtres trop oubliés aujourd'hui, dont les noms ne sont familiers qu'à un groupe de bibliophiles, et comparez-leur les dernières créations de nos grandes maisons d'édition. Là, sous le burin de Salomon Bernard ou Jean Maugin, revit la foi naïve du moyen âge, en sa prime simplicité, mais si riche d'expression et de sincérité ! Ici au contraire quelques fleurs dénaturées et entassées à profusion au point de ne s'y pouvoir épanouir, le tout à peine digne d'illustrer l'almanach ou le calendrier de l'année nouvelle... Nous voudrions pénétrer un peu plus dans les masses... et leur infuser ce sang nouveau, faute duquel l'art religieux se meurt anémique et épuisé. Il faut que le paroissien du Bazar *à Treize* disparaisse de nos collections, que le Missel soit un accessoire digne de son milieu et qu'il ne fasse pas honte par sa médiocrité au luxe qui l'entoure. La chrétienne contemporaine devra avoir pour son *Livre d'Heures* le même respect, le même culte qu'avaient les dames et demoiselles des siècles écoulés pour leurs offices, dont enlumineurs, imaygiers et artistes relieurs employaient sagement leurs veilles à orner les marges et enchâsser de pierres précieuses ou d'ivoires les couvertures. »

Nous recommandons le *Livre d'Art* aux bibliophiles et à tous ceux qui s'intéressent à l'art religieux. Chaque fascicule comprend 24 ou 32 pages sur papier de grand luxe, avec planches illustrées hors texte (reproductions de dessins originaux et de reliures d'art). Il y a là une excellente œuvre à promouvoir. Le prix d'abonnement est d'ailleurs remboursé par les primes. — Plusieurs fois déjà nous avons annoncé les publications liturgiques de Mme Leullier, qui sont très nombreuses et très variées. Il y en a de fort coûteuses ; mais il y en a aussi de très accessibles à toutes les bourses (par exemple, le *Petit Missel gothique* sur simili-Japon, à 3 fr. 50, ou encore les *Pensées pieuses* avec encadrement divers dans le style gothique, la pochette de 6 pensées 1 fr.). Et puis, plus ces exquis opuscules se répandront dans le public, plus les tirages seront forts, plus aussi les prix pourront se faire accessibles. Nous le répétons, il ne s'agit pas ici d'une entreprise commerciale ; il s'agit d'une œuvre.

Fénelon directeur de conscience, par l'abbé Moïse Cagnac. — Un vol. in-8 de XXVIII-410 p., 6 fr. — Paris, Poussielgue.

Ce livre est une thèse soutenue pour le doctorat devant la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Qui dit « thèse » éveille l'idée d'une préoccupation, fort légitime assurément, d' « établir » quelque chose. Il arrive ainsi qu'une thèse puisse être un plaidoyer. L'essentiel est qu'elle n'en ait pas trop les apparences ou que le plaidoyer soit conduit en toute loyauté et plénitude de sincérité. La soutenance est là d'ailleurs pour donner aux examinateurs l'occasion de remettre les choses au point.

La soutenance de M. l'abbé Cagnac a été particulièrement brillante. On va souvent répétant qu'il est aisé à un candidat, qui a de longues années creusé son sujet, d'en savoir plus long que ses juges : combien ce doit

être vrai surtout quand il s'agit d'un thème aussi exclusivement sacerdotal, aussi étranger aux préoccupations habituelles de la Sorbonne que la direction des consciences ! M. Cagnac a été très brave ; et à ceux qui s'étonnent de voir les ducs de la cour de Louis XIV et l'héritier lui-même du trône si dociles et si humbles aux pieds d'un simple prêtre, il a dit excellemment l'éminente dignité du ministère sacerdotal.

Peut-être aurait-on pu objecter que, si l'humilité du duc de Bourgogne et des ducs de la famille Colbert fut très méritoire pour eux, cela ne veut point dire du tout que le type de direction que l'on nous montre dans Fénelon soit l'idéal. Fénelon aimait à dominer. On a dit souvent qu'il eut quelque chose de féminin dans le caractère. Il en eut surtout cet instinct de domination jusque dans les menus détails. La direction ne doit point être une domination. Qui domine, ne dirige pas. On sent, dans ces Lettres de Fénelon, je ne sais quoi d'impérieux, de haut, de brusque parfois, d'impatient et de saccadé qui rappelle le ton d'un de ses plus fervents admirateurs, Mgr Dupanloup. Affaire de nuances si l'on veut ; mais ce n'est pas tout à fait là le langage de l'Eglise : *Servus servorum Dei. Qui præcessor est, sicut ministrator.* Saint Paul définit sans cesse son apostolat διακονία, *ministerium*, service : *non ut verbum hominum, sed sicut est vere, verbum Dei quod operatur in vobis.* Le directeur est au service de l'âme et au service de l'Esprit-Saint qui agit en elle ; son rôle est, non de précipiter le mouvement de cette action divine, mais d'en discerner les signes, d'en dégager le vrai sens aux regards de l'âme, d'exciter celle-ci à bien user de toutes les forces vivantes que Dieu met en elle.

M. Cagnac, à plusieurs reprises, rapproche Fénelon de saint François de Sales et dit que seul l'archevêque de Cambrai est le « vrai successeur » de l'évêque de Genève. D'abord il aurait tort d'enlever à beaucoup de gens la liberté de préférer très hautement la correspondance spirituelle de Bossuet à celle de Fénelon. Puis, ne croit-il pas diminuer trop certains directeurs célèbres du XVII[e] siècle, Olier, Bérulle, Guilloré ? Puis, comment peut-il passer sous silence des gens comme le P. Nouet ou le P. Crasset, ou cet admirable Père Joseph dont M. Dedouvres a fait, lui aussi, un sujet de thèse et dont il continue à présenter la fleur toujours abondante et exquise aux lecteurs des *Etudes franciscaines* ? — Et enfin, rapprocher Fénelon de saint François de Sales, le parallèle est trop écrasant pour Fénelon. Faites l'expérience. Lisez Fénelon, vous serez ravi, trop ravi peut-être : tant de pénétration ! tant de zèle ! tant de perspicacité ! tant de finesse ! Ouvrez ensuite saint François de Sales : vous ne songerez point à constater votre ravissement, ni à faire exercice d'admiration littéraire, mais comme vous serez conquis ! et comme la touche même de l'Esprit-Saint s'insinuera doucement en votre âme ! Et relisez, pour terminer, les Lettres de Bossuet à Sœur Cornuau : la pensée ne vous viendra même pas que l'évêque de Meaux eût de l'esprit, mais rarement lecture vous aura plus profondément remué le cœur et plus largement illuminé les grandes voies de la vie spirituelle.

M. Cagnac (p. 23) a tort de mettre les Jésuites seuls en cause dans les abus de la casuistique d'alors : il y a longtemps qu'un homme qui n'avait rien de jésuitique, M. Bertrand, de l'Académie des Sciences et de l'Académie française, a montré, dans son *Blaise Pascal*, que la casuistique et ses abus n'étaient pas plus le fait des Jésuites que des autres, et que l'on trouve d'excellents casuistes chez les Jésuites comme ailleurs, et de moins bons ailleurs aussi bien que chez eux.

M. Cagnac (p. 83) trouve « admirables de dignité et de fierté » les lettres de Fénelon à Bossuet dans la querelle du quiétisme : admirables si l'on veut, mais de malice, de dextérité dans l'art des échappatoires et des faux-fuyants, dans l'art de toucher son adversaire sur un point de détail et de se dérober sur les points essentiels. Bossuet en était exaspéré, et, dans sa loyauté virile, n'admettait pas que l'on dépensât tant d'esprit, et d'esprit si superficiel, dans des questions d'une telle gravité, où tout devait se trancher par raison.

M. Cagnac cite la fameuse lettre de Fénelon au P. Le Tellier (un autre apologiste de Fénelon, le prince de Broglie, avait jugé prudent de la taire). Voici donc ce qu'écrivait Fénelon en 1710 : « Feu M. de Meaux a combattu mon livre par prévention pour une doctrine pernicieuse et insoutenable ; on a toléré et laissé triompher cette indigne doctrine. *Celui qui errait a prévalu, celui qui était exempt d'erreur a été écrasé.* » — Sur quoi M. Cagnac essaie de dire que Fénelon ne parle pas ici de la doctrine condamnée du Quiétisme, mais de la doctrine sur la *nature de la charité :* « C'est sur la question de la nature de la charité, de son motif formel, que Fénelon se dit *exempt d'erreur.* » Mais comment alors Fénelon pourrait-il dire que « celui qui était exempt d'erreur a été écrasé, » attendu que ce n'est pas du tout pour cette doctrine exempte d'erreur qu'il a été écrasé et que cette doctrine en effet (M. Cagnac le reconnait) était généralement approuvée à Rome, même par les théologiens qui se prononcèrent le plus fortement contre le livre des *Maximes ?*

M. Cagnac n'essaie pas de justifier une autre lettre, non moins fameuse, de Fénelon indiquant à Seignelay un procédé tout à fait *sui generis* pour détourner définitivement de l'hérésie les *nouveaux convertis :* « Il me paraît, écrit-il, qu'il serait très utile de faire imprimer en Hollande et ensuite de répandre chez les nouveaux convertis des lettres qui montrassent le ridicule et l'emportement de celles de Jurieu. Il faudrait aussi qu'elles fissent voir l'extravagance des prophéties par lesquelles on abuse des peuples. Afin que ces lettres ne fussent point suspectes, il faudrait *qu'elles ne parussent point catholiques.* L'envie et la division qui règnent en Hollande entre leurs docteurs rendraient cela très vraisemblable. *On pourrait même laisser croire* que ces lettres seraient faites par Aubert de Versé, socinien, ennemi implacable de Jurieu, et qui écrit, en effet, tous les jours en Hollande, contre lui. C'est un homme d'une rapidité à accabler Jurieu. Peut-être M. l'ambassadeur, qui est sur les lieux, pourrait, *avec un peu d'argent,* se servir de cet homme et de ses semblables pour faire diversion et pour semer des libelles qui décrieraient le parti des ministres réfugiés en ce pays-là. Du moins, ces libelles seraient lus ici avec empressement et avec fruit. » — Ainsi, corrompre ou calomnier, acheter la trahison d'Aubert de Versé pour lui faire semer la zizanie parmi ses coreligionnaires ou, si l'on n'y réussit point, faire fabriquer des lettres tendant au même but et laisser croire qu'elles sont l'œuvre d'Aubert : voilà les procédés recommandés par Fénelon. Comme ruse de guerre, c'est réussi, et de grands capitaines ont recouru à l'art des fausses nouvelles ; mais ce n'est pas le dernier mot de la sincérité, et l'on n'imagine pas nos grands polémistes, Bossuet ou Louis Veuillot, s'égarant en de pareilles ruses !

Tout cela n'empêche pas M. Cagnac de se laisser prendre au charme très réel de Fénelon ; et tout cela n'empêchera aucun lecteur de se laisser prendre au charme de la thèse de M. Cagnac. On revivra, à travers ces pages, quelques-unes des fortes âmes du XVII[e] siècle, le duc de Bourgogne, le duc de Beauvilliers, le duc de Chevreuse, Mme de Maintenon, Mme de Gramont, Mme de la Maisonfort, etc. Et l'on revivra surtout cette âme séduisante de Fénelon, si mobile mais si attrayante dans sa mobilité, si aimante et si éprise d'intimité, si haute malgré des affaissements plutôt nerveux, si fine et si spirituelle, — trop fine peut-être, avons-nous dit, mais le défaut est si rare !

Science et Religion. Quatorze nouveaux opuscules à 0 fr. 60. — Paris, Bloud.

Avec ces quatorze nouveaux opuscules, la vaillante collection atteint le chiffre de deux cents.

J'y signale en premier lieu, aujourd'hui, la publica-

tion du discours prononcé à Lyon le 24 novembre dernier par M. Brunetière, *Les motifs d'espérer*, le plus vigoureux et le plus appuyé des *Sursum corda* qui aient été poussés en ce temps-ci. Ces *Motifs d'espérer* sont les uns d'ordre *social* et se fondent sur les progrès de la « démocratie chrétienne » et sur la fureur même de nos adversaires : « On ne se sentirait pas vivre si l'on n'avait pas d'adversaires » ; — les autres sont d'ordre *intellectuel*, et ce sont les plus puissants : car, « quelque légitime espérance que nous puissions mettre et que moi-même je mette le premier dans l'action sociale du christianisme, je n'en mets pas une moindre, ni, je le crois, une moins justifiée, dans son avenir intellectuel... Ce seront toujours les idées qui gouverneront le monde; ce sera toujours, en dernière analyse, la pensée qui déterminera la forme et la direction de l'action sociale, le caractère même et l'organisation des œuvres. » Et constatant que deux hommes, Auguste Comte et Charles Darwin, ou plutôt deux doctrines, le positivisme et l'évolutionisme, ont renouvelé la pensée du XIX^e^ siècle, M. Brunetière nous propose, — au lieu de les anathématiser en bloc parce que nous ne les pouvons suivre en toutes leurs conclusions d'ailleurs illogiques, — de remarquer qu'après tout ils sont plus près du catholicisme que les systèmes qu'ils ont supplantés, et par conséquent de les examiner plus soigneusement, de démêler ce qu'il y a de bon en eux, et d'en faire notre profit : tactique hardie, mais qui n'a rien d'effrayant et qui a toujours été celle de l'Eglise : « Bâtissons, disait Bossuet, les forteresses de Juda des débris et des ruines de celles de Samarie. » Et la théologie classique n'a jamais regardé à reprendre son bien, même chez des hérétiques comme Origène ou Tertullien, même chez des païens comme Aristote et Platon. Quand Aristote fut révélé au moyen âge occidental à travers la forte dose de matérialisme que lui avaient inoculée les vulgarisateurs arabes, ce fut un gros émoi et un scandale déconcertant dont le P. Mandonnet nous a tracé jadis le tableau. Les scolastiques du XIII^e^ siècle n'ont pas hésité pourtant à reprendre leur bien partout où ils le trouvaient, et jusque dans Aristote (saint Thomas lui-même a été taxé un temps de rationalisme) : pourquoi l'apologétique aujourd'hui serait-elle plus étroite ou plus dédaigneuse ? Auguste Comte déclare s'être approprié « tous les principes essentiels de J. de Maistre, qui ne sont plus appréciés maintenant, dit-il, que dans l'Ecole positive » : faut-il dès lors s'étonner qu'on puisse reconnaître dans le positivisme des traces de cette appropriation ? — Mais tous nos lecteurs ont lu ces pages dans les journaux du temps, et les reliront ici, enrichies de fortes notes en réponse aux objections ou attaques qui sont venues à M. Brunetière de divers points de l'horizon.

De bonnes études historiques ensuite : *La Propriété foncière du clergé sous l'Ancien Régime et la vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution*, par M. G. Lecarpentier (étude signalée déjà dans notre dernière Causerie sur les Revues) ; — *L'Eglise et le rachat des captifs*, par M. Deslandres, archiviste-paléographe (on s'occupe surtout de la période qui va du XIII^e^ au XVII^e^ siècle) ; — trois brochures sur les *Origines du protestantisme*, par M. Laffay, docteur ès-lettres : *L'Allemagne au temps de la Réforme* (tableau succinct mais exact de l'état social dont la connaissance est indispensable à qui veut essayer d'expliquer l'inouïe rapidité de la contagion protestante), *Luther* (biographie et doctrine, ou plutôt doctrines), et *La Conquête luthérienne*, tableau de la guerre religieuse en Allemagne jusqu'à la paix d'Augsbourg en 1555 (bien vivant, mais vraiment trop écourté ; la matière est si riche et si complexe qu'elle se prête peu à une course aussi vertigineuse *per summa cacumina rerum* ; quelques erreurs de date, par exemple, pour l'ouverture du Concile de Trente ; l'auteur écrit perpétuellement *Smalkade*, alors que l'orthographe française est *Smalkalde*, l'orthographe allemande étant *Schmalkalden*).

La philosophie est représentée par M. Guibert, qui publie à part cette étude sur la *Formation de la volonté*, si remarquée l'année dernière dans la *Revue de philosophie* (et signalée ici en ce temps-là) ; — M. Godard, dans *Les Sciences physionomiques, leur passé et leur présent*, essaie avec bonheur de tirer au clair ce qu'il peut y avoir de sensé à la base de tous les systèmes de graphologie, de chirognomonie, de classification des influences planétaires, etc. ; — M. Rubat du Mérac, avocat à la Cour d'appel, vous apprendra, si vous ne les connaissiez déjà, les *Premiers principes d'économie politique* et vous dira combien c'est là une science autrement pratique, positive et féconde que la politique, qui absorbe en pure perte tant de loisirs de lecteurs et de législateurs.

Le P. Largent reproduit, en deux fascicules, quelques-unes des dernières leçons de l'abbé de Broglie sur les *Relations entre la foi et la raison*, exposé historique qui nous redit les luttes de la pensée catholique avec les sophismes humains au cours des siècles ; — M. P. Courbet, ancien polytechnicien, d'un « coup d'œil » aussi rapide que pénétrant sur les *Religions comparées*, déduit la *Supériorité du christianisme* ; — enfin le P. Matignon, dans son *Evocation des morts*, vous tient au courant des dernières tentatives faites par les spirites pour se faire agréer sur le terrain scientifique, — en même temps que M. Louis Dimier, docteur ès-lettres, en une langue très travaillée et par instants presque « macabre, » nous donne un exposé historique de l'*Idée de la mort* à travers les âges et de ses représentations dans l'art chrétien.

Vie de saint Ouen, évêque de Rouen (641-684). *Etude d'histoire mérovingienne*, par E. Vacandard, premier aumônier du lycée de Rouen. — Un vol. in-8 de XXI-394 p., 6 fr. — Paris, Lecoffre.

La vie de saint Ouen (né vers 606, † 684) remplit ce VII^e^ siècle qui, dans sa première moitié, marque, avec les règnes de Clotaire II et de Dagobert I^er^, l'apogée de la monarchie mérovingienne pour s'abîmer ensuite dans les luttes fratricides et les rivalités de palais qui permirent aux chefs de la future maison carolingienne d'installer dès 687 leur suprématie définitive sur tout le pays franc sous les titres de grands-ducs des Francs (d'Ostrasie) et de maires du palais de Neustrie.

Dans ces époques troublées, la seule ressource qui restait au peuple contre l'arbitraire et la violence, c'était le prestige de l'Eglise, c'était qu'auprès de ces princes tour à tour faibles ou féroces, la vénération publique appelait et retenait malgré tout comme ministres ou conseillers ces grands évêques, dont la voix était souvent sans doute dominée par le tumulte des passions bouillonnantes mais finissait pourtant toujours par trouver son heure, saint Arnoul de Metz, saint Rigobert de Reims, saint Lezin d'Angers, saint Léger d'Autun, saint Landry de Paris, saint Leu de Sens, et surtout les deux plus connus de tous, ceux dont la mémoire populaire a gardé les noms avec le plus de reconnaissance et d'amour, saint Eloi de Noyon et saint Ouen de Rouen.

De la mort de Clotaire II au règne de Thierry III, on peut dire que rien d'important ne se fit sans saint Ouen dans l'Etat et dans l'Eglise franque. Référendaire sous Dagobert I^er^, il devint le conseiller toujours écouté, sinon toujours suivi, de Clovis II, de sainte Bathilde, de Childéric II et de Thierry III, l'ami des maires du palais Ebroïn et Warathon. — « Sachez, disait-il à Clovis II, que vous êtes *le ministre de Dieu*, établi par lui pour être l'auxiliaire miséricordieux des gens de bien et le punisseur inexorable des malfaiteurs, qui doivent vous redouter, même avant de faire le mal. » C'était là un idéal ; les faits étaient loin d'y répondre toujours ; mais la cause de la civilisation chrétienne ne pouvait pas sembler désespérée tant qu'il se trouvait des

évêques pour tenir ce noble langage aux détenteurs du pouvoir, pour renouveler sans relâche et sans découragement les magnifiques efforts dont on suivra le détail émouvant à travers les pages de M. Vacandard.

Ce qu'il y a de plus intéressant pour nous encore et de plus nouveau peut-être dans ce volume, c'est le tableau de l'œuvre que saint Ouen accomplit dans son diocèse (deux fois aussi grand que le diocèse actuel de Rouen). L'organisation diocésaine du VII^e^ siècle ne ressemble guère à ce que nous voyons aujourd'hui. Il fallait achever l'évangélisation des campagnes (il faudra bientôt la recommencer). Saint Ouen, dit la Chronique, baptisa les derniers Francs païens (il ne restait plus, depuis longtemps, de païens parmi les Gallo-Romains). Il parcourut son diocèse en tous sens, délogeant partout l'idolâtrie, prodiguant partout aux peuples et aux clercs la parole de Dieu. Quand il était à Rouen, chaque dimanche, conformément aux prescriptions conciliaires édictées dès ce temps-là, il montait à l'ambon de la cathédrale (la seule paroisse de la ville) pour enseigner à ses ouailles la doctrine chrétienne. Le clergé de Rouen logeait et vivait à l'évêché : c'était la « *domus ecclesiæ* », attenant à la cathédrale ; « on ne souffrait pas qu'ils acceptassent ailleurs le lit ou la table, au moins sans permission. » Chaque année, il tenait au mois de mai un synode où tous les clercs venaient se retremper dans la connaissance et l'amour des canons des conciles.

Le meilleur de sa sollicitude épiscopale alla à la fondation des monastères. A vrai dire, toute la Gaule vit fleurir au VII^e^ siècle une quantité innombrable d'abbayes d'hommes et de femmes. Mais ce qui mérite une attention particulière à l'œuvre entreprise par saint Ouen, c'est qu'elle fut à peu près une nouveauté dans la région. Tandis que les provinces situées au midi de la Seine comptaient plus de deux cents monastères dès le VI^e^ siècle, Rouen en était réduit, pour la cité, à l'abbaye de Saint-Pierre, et pour le diocèse, au *Peniti* de saint Samson, sur la rive gauche de la Seine. Les populations rurales de la rive nord ignoraient encore ce qu'était un moine. C'est à elles que saint Ouen envoya saint Wandrille et saint Philibert, jeunes seigneurs de la cour de Dagobert que la grâce avait touchés, et qui fondèrent, le premier, le monastère de Fontenelle (plus tard connu sous le nom de Saint-Wandrille), le second, celui de Jumièges. La règle monastique qui devait devenir, pour ces régions encore couvertes de forêts, l'instrument de la civilisation, était composite : les deux abbés y avaient fondu, à doses inégales, les observances de saint Colomban et de saint Benoît. Saint Colomban, l'austère Irlandais qui avait fondé, un demi-siècle plus tôt, Luxeuil et Bobbio, jouissait alors d'un prestige incomparable ; mais sa règle poussait la rigueur à l'extrême, son Pénitentiel inexorable frappait d'un nombre déterminé de coups de fouet les moindres infractions et même des choses où la conscience n'avait nullement failli, comme les émotions déréglées du sommeil et des songes. La règle de saint Benoît, beaucoup plus pratique, mieux adaptée aux exigences légitimes de la nature humaine même sanctifiée par la grâce, finit par supplanter sa rivale et dominer exclusivement.

Des historiens protestants (Löning notamment) ont prétendu que la confession sacramentelle était d'origine monastique et que c'est des cloîtres qu'elle avait commencé, assez tard, à se répandre dans le monde laïque. Il est possible que, sous des influences auxquelles notre nature humaine ne cessera jamais d'être exposée, la confession soit tombée, à telle époque ou dans telle région, en désuétude. C'est un phénomène que malheureusement nombre de nos confrères aujourd'hui sont trop en état de comprendre. Il est très possible aussi qu'au VII^e^ siècle ou à n'importe quel siècle, l'exemple et l'action des moines aient contribué dans une large mesure à restaurer la pratique de la confession dans les mœurs chrétiennes, et surtout la pratique de la confession des péchés véniels. Mais il faut être circonspect en ses affirmations sur ce point et se garder de toute formule qui risquerait de laisser soupçonner que la confession des péchés mortels, de tous et de chacun des péchés mortels, ne soit pas de droit divin, comme l'a défini le Concile de Trente (sess. XIV, can. 6 et 7).

La question a été reprise ces dernières années avec grand appareil scientifique par l'américain Lea ; et des catholiques à cette occasion, on s'en souvient, ont dépassé les limites permises. M. Vacandard lui-même a donné sur la matière, dans la *Revue du Clergé français*, une série d'articles sujets à contradiction et qui ont été contredits en effet dans les *Etudes* des Jésuites. Ce sont là controverses où nous ne voulons pas entrer ; mais nous eussions préféré n'en pas trouver l'écho ici. Or, après nous avoir raconté que, « d'une conscience délicate et timorée, Eloi prit soudain le parti d'aller trouver un prêtre et de lui confesser toutes les fautes qu'il avait commises dans son adolescence », M. Vacandard ajoute (p. 45) :

« Cette démarche, en apparence si simple, est beaucoup plus grave que l'on ne serait peut-être tenté de le croire. Les contemporains la notent comme un acte extraordinaire. C'est qu'en effet la confession était alors loin d'être d'un usage aussi fréquent que de nos jours. On ne voit pas même que *l'Eglise en eût encore fait un précepte spécial et formel*. En s'y soumettant, prêtres et fidèles ne faisaient que suivre les *inspirations* directes de l'Evangile ou les *conseils* des évêques et des moines. Un concile franc, du milieu du VII^e^ siècle, se borne à prescrire *ce remède de l'âme* comme une chose *utile* et désirable. Nul doute cependant que les âmes pieuses n'y aient eu quelquefois recours. Ce que les pécheurs sincèrement contrits cherchaient avant tout dans l'aveu de leurs fautes même légères fait à un prêtre, c'était, avec *l'assurance du pardon*, la *mesure de la pénitence* à accomplir. Sur ces deux points la réponse secrète de leur conscience ne leur suffisait pas. Eloi, du moins, ne put s'en contenter. »

Dans cette page, qui est d'une portée si générale, M. Vacandard ne vise pas le précepte ecclésiastique de la confession annuelle, dont il ne dit rien. Il ne vise pas non plus la confession en particulier des péchés véniels, puisque celle-ci n'a jamais fait l'objet d'un « précepte spécial et formel » de l'Eglise, mais seulement d'une déclaration de licéité : *Si quis dixerit... non licere confiteri peccata venialia, anathema sit.* (Conc. Trid., sess. XIV, can. 7). Il parle de la confession en général, de la confession sacramentelle, telle que nous croyons qu'elle a été instituée par Jésus-Christ et toujours pratiquée de droit divin dans l'Eglise.

Or, la confession en général, la confession *sine addito*, n'a pas été de la part de l'Eglise l'objet d'un « précepte spécial et formel. » Le précepte *ecclésiastique* ne vise que la confession annuelle, et ce, pour obvier à la tiédeur grandissante des fidèles qui retardaient outre mesure l'accomplissement du précepte *divin* de la confession des péchés mortels. Et ce précepte ecclésiastique est si peu un précepte nouveau, si peu un précepte *purement ecclésiastique*, si exclusivement une spécification, une déclaration particulière du droit divin, qu'il n'atteint pas, au dire des théologiens, les fidèles qui, l'année révolue, ne se sentiraient coupables que de fautes *vénielles*, parce que précisément le précepte *divin* ne nous oblige pas à l'accusation des fautes vénielles et que l'Eglise n'entend pas imposer, par sa loi, une nouvelle obligation.

De plus, dire que la pratique de la confession, — de la confession en général, — est en conformité avec les « *inspirations* » de l'Evangile, ne suffit pas : pratique, les « *conseils* » évangéliques, c'est évidemment aussi « suivre les inspirations directes de l'Evangile », et la confession est autre chose qu'un conseil ; et c'est pourquoi le mot « *inspirations* » est ici trop vague, trop universel. — Pour la même raison, il ne suffit pas non plus de dire que, en se confessant, on ne faisait que suivre les *conseils* des évêques et des moines. De ce qu'un texte de concile déclare *l'utilité* de la confession

que peut-on conclure ? Quel prédicateur ne s'est étudié à relever les avantages, c'est-à-dire l'utilité de la confession ? Ce n'est pas seulement et ce n'est pas « avant tout » *l'assurance du pardon* que les pécheurs vont chercher au saint tribunal : c'est le pardon lui-même, la confession *in re vel in voto* étant la condition expresse du pardon.

Evidemment nous ne songeons pas à incriminer la pensée de M. Vacandard. Mais il nous a semblé que sa manière de dire prête à des interprétations point assez nettes ; et c'est toujours fâcheux, surtout dans une *Vie de saint Ouen*, et surtout à une époque où une critique plus ou moins myope a trouvé tant d'obscurités aux origines divines du sacrement de Pénitence, — à une époque par conséquent où il est plus nécessaire que jamais de ne pas laisser perdre de vue aux lecteurs la pure lumière des enseignements de l'Eglise.

P.-S. — Dans la *Revue du Clergé français* du 15 février 1902, Mgr Batiffol résume fort heureusement « *les dernières controverses sur l'histoire de la Pénitence,* » où ont été mêlés, chez nous, outre M. Vacandard, M. Hogan, de Saint-Sulpice, M. Boudinhon, de l'Institut catholique de Paris, les PP. Brucker et Harent, des *Etudes*.

M. Boudinhon a enseigné que les fautes autres que les trois *delicta graviora* d'apostasie, de fornication et d'homicide étaient remises par la vertu satisfactoire de la prière, du jeûne, des bonnes œuvres, et sans recours à l'évêque, jusqu'à la fin du v^e^ siècle : dès lors, s'il n'y a de pénitence sacramentelle que pour ces trois *delicta* et si cette pénitence est publique, il n'y a aucune pénitence sacramentelle secrète pour les fautes moindres mais graves. — Aussi, dit Mgr Batiffol, « nous ne voyons pas comment M. Boudinhon peut concilier sa doctrine avec celle du concile » (de Trente).

Quant à M. Vacandard, ce que Mgr Batiffol lui reproche, c'est de ne pas reconnaître, à côté de la pénitence *publique*, une pénitence *secrète :* « Ce qui nous paraît douteux, écrit M. Vacandard, c'est que durant les trois premiers siècles, et même au temps de saint Ambroise et de saint Augustin, on connut dans l'Eglise latine une autre pénitence soumise au pouvoir des clés que la pénitence publique. » — A quoi Mgr Batiffol répond que la pénitence *publique* était bien *sacramentelle* (et non pas purement disciplinaire), mais que *la pénitence publique n'est pas toute la pénitence*, en ce sens du moins que la pénitence est *publique en partie*, et *en partie secrète : publique* dans l'acte de la réconciliation et dans l'exomologèse ou satisfaction qui précède cette réconciliation, — mais *secrète* dans l'instruction préalable qui détermine cette satisfaction.

En sorte qu'il ne faut pas dire avec M. Vacandard : Il y avait une pénitence publique, et il n'y avait pas de pénitence secrète ; — ni avec des théologiens : Il y avait deux pénitences, l'une publique et l'autre secrète, la pénitence secrète comprenant une confession secrète et une absolution également secrète, la pénitence publique comprenant une confession publique et une absolution également publique ; — mais, suivant Mgr Batiffol, qui nie l'obligation d'une confession publique et n'admet de publicité que pour la satisfaction (ce qui peut inclure, d'une façon plus ou moins explicite, une certaine publicité donnée à la faute) : Le sacrement de Pénitence comprenait trois éléments : 1° une consultation secrète (confession sans absolution), 2° une satisfaction publique, 3° une réconciliation ou absolution publique.

On voit en quoi cette solution diffère des opinions représentées par nombre de théologiens : 1° ceux-ci ne reconnaissaient à la pénitence publique qu'une valeur disciplinaire, et non une valeur sacramentelle : la pénitence publique (satisfaction et absolution), au contraire, d'après les nouveaux historiens de ces choses, faisait partie intégrante du sacrement ; — 2° les théologiens admettaient une absolution secrète, consécutive à la confession secrète, comme cela a lieu aujourd'hui : Mgr Batiffol, non ; suivant lui, il n'existait pas, pour la rémission des péchés, de voie plus courte que la satisfaction publique et la réconciliation publique, consécutives à la confession secrète, en d'autres termes « il n'existait pas de Pénitence dont *tous* les actes constitutifs fussent sans exception secrets, comme ils le sont aujourd'hui. »

« L'Eglise, conclut Mgr Batiffol, l'Eglise, ayant mission de régler les conditions requises pour la validité de la rémission par le pouvoir des clés, il découle de cette mission qu'elle a pu exiger un temps la publicité de la *satisfaction*, de même qu'elle administrait publiquement la *réconciliation*, — puisqu'elle a pu renoncer à cette publicité... Le jour où toute cette publicité disparaîtra, il n'y aura pas une institution nouvelle, mais la modification d'une seule et même institution préexistante, » qui est le sacrement de Pénitence.

Souvenirs du général marquis Amand d'Hautpoul. *Quatre mois à la cour de Prague. L'éducation du duc de Bordeaux (1833-1834).* — Publiés par le comte Fleury. — Un vol. in-8 de XII-420 p., prix 7 fr. 50. — Paris, Plon.

Ces *quatre mois* de *Souvenirs* seront une mine précieuse pour tous ceux qui aiment à scruter les causes du déclin de l'idée monarchique en France au cours du XIX^e^ siècle. D'Hautpoul passa ces quatre mois à Prague, dans l'hiver de 1833 à 1834, pour diriger l'éducation du jeune prince qui eût dû être Henri V. Il nous décrit, avec une fidélité qui avoisine parfois la minutie, les touchantes vertus dont les derniers Bourbons donnaient l'exemple, mais aussi les misères morales de l'exil, les divisions du parti légitimiste, l'impuissance de Charles X à comprendre la France moderne. On trouve là un surcroît d'explication, non seulement des difficultés avec lesquelles les légitimistes se trouvèrent aux prises sous le régime de juillet, mais de bien des actes ultérieurs du comte de Chambord.

D'Hautpoul avait été peu en faveur sous Louis XVIII, parce qu'il avait fait son devoir de militaire jusqu'au bout et ne s'était rallié à la royauté qu'après l'abdication de l'empereur. Personne pourtant ne mit jamais son loyalisme en doute ; et en juillet 1830, après avoir énergiquement défendu les Invalides, il refusa tout service au gouvernement de Louis-Philippe.

Mais, s'il était légitimiste convaincu, il se rangeait franchement parmi les royalistes *patriotes*, c'est-à-dire parmi ceux qui croyaient qu'au lieu de recommencer les fautes et les malentendus de la Restauration, la monarchie devait s'appliquer à devenir nationale, à adapter les principes immuables de l'ordre aux conditions nouvelles du pays, comme elle avait fait au cours de l'histoire. Malheureusement rien n'égalait le désarroi ni l'inintelligence des conseils qui prévalurent dans le parti. D'Hautpoul n'a pas assez d'indignation contre « la suprématie des courtisans, les besoins des favoris et les privilèges accordés à l'incapacité, qui trois fois en moins de quarante ans avaient renversé le trône des Bourbons. » Or, les mêmes errements se continuaient à la petite cour de Prague ; et l'éducation de l'héritier du trône était confiée à trois des hommes les plus impopulaires de la monarchie déchue : Blacas, l'homme de tous les préjugés d'ancien régime et le lamentable négociateur dont nous avons dit le rôle dans les concordats de 1816 et 1817 (*Ami*, p. 206-210) ; Damas, digne et galant homme, mais dont l'envergure n'avait rien de commun avec celle de l'aigle ; et le cardinal de Latil enfin, qui passait pour l'instigateur principal de la si maladroite politique religieuse de Charles X (évêque de Chartres en 1817 et archevêque de Reims en 1824, il était resté aux côtés du comte d'Artois pendant les ving-cinq années de l'émigration, ce qui sans doute n'était point un péché, mais ce qui n'en fut pas moins, pour la plupart de ces abbés de

cour, une pauvre école de sens politique et une plus pauvre école encore de sens ecclésiastique).

Or, si fermée que fût la petite cour de Prague, les critiques venues de France s'y faisaient jour ; et un beau matin de juin 1833, d'Hautpoul, resté à Paris, ne fut pas peu surpris d'apprendre qu'à la requête des « royalistes de l'intérieur, » Charles X venait de l'agréer, lui d'Hautpoul, pour gouverneur du duc de Bordeaux en remplacement du baron de Damas.

Abasourdi, d'Hautpoul eut pourtant la présence d'esprit de formuler de nombreuses objections, que le duc des Cars, messager de Charles X, réfuta avec chaleur. Mais d'Hautpoul entendait absolument que les princes fussent édifiés sur son compte ; et il consigna, dans une longue note adressée à son roi (p. 57-74), ses idées sur l'éducation de l'héritier du trône.

La note fut envoyée à Prague, et d'Hautpoul dut supposer qu'elle avait été mise sous les yeux du roi et de la dauphine ; or, il n'en fut rien, Blacas l'interCepta.

C'est qu'en effet le fond en était très hardi, sous la respectueuse solennité des formules. Tout en proclamant très haut le principe de la légitimité, d'Hautpoul ajoutait que l'efficacité *pratique* en était subordonnée à la valeur individuelle du prince qui le représentait :

« Au milieu de tant de conflits, à la vue de ces trônes renversés, prodigués, avilis, la royauté a perdu ce caractère imposant et sacré qui l'entourait du respect des peuples. Désormais toute illusion a disparu, tout prestige est détruit : les rois ne semblent plus, comme sous nos heureux ancêtres, une émanation de la divinité, des êtres au-dessus de nature ; ils sont hommes, et leur premier devoir est de justifier les droits de leur naissance, en cherchant, par leur valeur personnelle, à se rendre supérieurs aux autres hommes. Tout ce qu'il y avait de grand et d'illustre a subi les mêmes nécessités, a été de la même manière réduit au positif... C'est parce que les sommités de l'ordre social n'ont pas toujours su garder leur place que tout tend maintenant à se déplacer... Si jadis la haute position des rois faisait tolérer les passions de l'homme, il faudra lui apprendre (au futur roi) que l'époque actuelle, moins exigeante sur les démonstrations extérieures, l'est beaucoup plus sur la réalité... Il devra s'identifier avec la France actuelle, car c'est sur elle qu'il doit régner... Il devra connaître à fond l'opinion publique existante, afin de la rectifier dans ce qui est mal, *aller au-devant d'elle* dans ce qui est bien, et la tolérer dans ce qui n'est qu'indifférent. C'est ainsi qu'il parviendra à la diriger. Il devra être pénétré de cette grande vérité qu'un roi doit accorder beaucoup, mais ne jamais se rien laisser prendre. — Il ne devra jamais se laisser dominer par ce qu'on appelle *esprit de parti*, car il ne doit appartenir à aucun, mais à la France entière. C'est même là le caractère distinctif du grand principe de la légitimité, qu'il est par sa nature indépendant des partis et que *seul* il peut ne voir en France que des Français. » — Et d'Hautpoul dénonçait les inconvénients de l'exil, et demandait que, pour y remédier, le jeune prince reçût le plus de visiteurs possible, fréquentât même les salons étrangers : « Il faudra par dessus tout qu'il (le roi) évite de se renfermer dans le cercle séduisant mais trop étroit d'une cour. » — D'Hautpoul osait aborder aussi la question religieuse, et déclarait qu'il fallait développer chez le futur roi une piété sincère, mais surtout intime et exempte d'ostentation, ce qui ressemblait fort à une censure des manières de faire de Charles X : « Un exemple donné avec ostentation par un roi n'en est plus un, puisqu'on ne peut l'imiter ; de plus, il est considéré comme une obligation, comme un ordre ; dès lors, il effraie, il inquiète les uns et fait chez d'autres plus d'hypocrites que de vrais chrétiens. Il est bon que l'on sache que le roi remplit ses devoirs religieux, mais non qu'on le publie avec affectation... La religion est tellement au-dessus des peuples et des rois, que ceux-ci doivent éviter de n'en faire qu'un *instrument de gouvernement;* ils doivent y attirer leurs sujets par la persuasion, mais ne jamais en abuser pour servir d'aliment à l'intrigue ou en faire un marchepied pour satisfaire les ambitions... »

Chateaubriand eut communication de la note et la couvrit d'éloges. Mais des nouvelles venues de Prague jetèrent d'Hautpoul dans de nouvelles perplexités. On lui apprenait qu'il ne serait que sous-gouverneur, Damas restant gouverneur en titre ; de plus, le précepteur laïque Barrande était congédié, et remplacé par deux jésuites. Charles X voulait ainsi faire amende honorable pour les ordonnances de 1828 contre les congrégations ; mais le moment était mal choisi, les Jésuites en eurent conscience les premiers et ne vinrent à Prague que contre leur gré, sur un ordre arraché à Grégoire XVI par les instances de Charles X.

D'Hautpoul allait donc refuser, quand derechef on annonça la retraite du baron de Damas. En même temps, les deux Jésuites devaient être remplacés par Mgr Frayssinous. D'Hautpoul partit vers la fin de septembre 1833. — Arrivé à Francfort-sur-Mein, nouveau contretemps : une mesure générale, prise à la demande de Charles X, suspendait la délivrance de tous passeports pour Prague. Voici pourquoi : de divers points de la France, les royalistes avaient formé le projet d'aller saluer, à l'occasion de sa majorité, celui qui pour eux s'appelait Henri V, mais qui ne l'était pas du tout pour Charles X : le vieux roi en effet ne voulait pas entendre parler de la validité des deux abdications de Rambouillet, et, pour empêcher à tout prix la manifestation annoncée en l'honneur de Henri V, il n'avait pas hésité à solliciter les bons offices de Metternich et à faire fermer l'accès de Prague à ses plus dévoués fidèles.

D'Hautpoul attendit quinze jours à Francfort et reçut enfin son passeport de la chancellerie aulique. A Prague, quelle ne fut pas sa stupéfaction quand Charles X, affable comme à son ordinaire, lui dit incidemment, au cours de la première audience, que le baron de Damas se promettait un grand fruit de sa collaboration et qu'il apprécierait sûrement la distinction d'esprit des deux Jésuites ! D'Hautpoul, interdit, essaya d'expliquer qu'il venait pour succéder à Damas et aux Jésuites, et non pour les aider, qu'autrement il devrait se récuser, non par susceptibilité, mais par scrupule de conscience. Le roi, sans discuter ses objections, les traita d'insignifiantes. Puis, le parti du bon sens finit par prendre un instant le dessus, et d'Hautpoul fut installé en qualité de gouverneur. Mais ce ne pouvait être évidemment pour longtemps. Il dut quitter Prague à la fin de février 1834.

Les deux cents pages où d'Hautpoul nous narre par le menu tout le détail de ses fonctions pédagogiques sont du plus haut et du plus piquant intérêt, non seulement pour les historiens, mais pour tous ceux qui aiment à s'occuper d'éducation. Il avait rapidement conquis la confiance de son élève. Avec les gens de cour, il ne fut pas assez diplomate peut-être ; mais il montra la claire notion des tendances et des besoins de son temps et toutes les qualités d'un homme de cœur. Et si court qu'ait été son séjour, il marqua profondément son sillon sur l'âme et l'esprit du jeune prince, jusque-là tout en morgue et en enfantillage ridicule. Damas l'avait habitué à des façons de nourrice ; ce fut une vraie découverte pour le « bébé » royal quand d'Hautpoul lui montra qu'il pouvait enfiler une redingote à lui tout seul. Ce fut une grande victoire aussi pour d'Hautpoul que d'obtenir, malgré les répugnances du roi et de sa cour, que l'histoire contemporaine figurerait au programme des études et qu'on parlerait au prince de cette France moderne sur laquelle il était appelé à régner ; il dut toutefois concéder que toutes les fautes graves seraient portées au compte des ministres et que la fiction de l'impeccabilité royale demeurerait sauve.

D'Hautpoul dut se retirer devant la cabale ; mais ce qu'il faut dire à son mérite et ce que note un des juges les plus autorisés en cette matière (M. L. de Lanzac de

Laborie, *Correspondant* du 20 janvier 1902), c'est qu'il eut « l'initiative de l'éducation qui, d'un enfant charmant mais inquiétant par certains côtés, fit le prince accueillant, affable, instruit, exemplaire, dont le souvenir est resté ineffaçable chez les visiteurs de Frohsdorf... Peut-être l'esprit de ce prince se fût-il dilaté davantage, si d'Hautpoul avait prolongé son séjour auprès de lui. »

Le Rayon, par M. R. Monlaur. — Un vol. petit in-8 de 212 p., 3 fr. 50. — Paris, Plon.

M. Monlaur nous donnait l'an dernier cette exquise étude sur *Angélique Arnauld* que nous avons longuement analysée ici. Nos lecteurs n'en ont pas perdu le souvenir. Aujourd'hui l'auteur applique son talent de pénétrante psychologie au milieu évangélique où se déroula la prédication de Jésus.

Nous supplions nos lecteurs de ne pas se laisser arrêter par ce que l'on pourrait appeler l'écorce romanesque de ce livre. Il y a du roman, oui, en ce sens que le personnage principal est purement imaginaire : c'est une jeune fille, Suzanne, sœur de Gamaliel, le célèbre docteur de la Loi. Mais pas une parole n'est attribuée à Jésus qui n'ait été réellement mise sur ses lèvres par les textes inspirés : et tout ce que l'auteur prête aux Juifs est extrait des livres rabbiniques du temps.

Le but que M. Monlaur s'est proposé, c'est de reconstituer l'état d'âme des premiers auditeurs de Jésus, de peindre l'effet de renouvellement, de dilatation, de « rayonnement » produit dans les cœurs par la prédication évangélique. De là le titre de ce livre : « *Le Rayon.* »

Il a rayonné, et les foules juives se sont laissé conquérir à ce rayonnement. Depuis il continue, ou du moins il veut continuer à rayonner de son corps mystique ; et si les foules d'aujourd'hui, cervelles moins dures certainement et cœurs moins incirconcis que les Juifs, ne se laissent plus prendre à son rayonnement, n'est-ce pas que les membres du corps mystique interceptent trop souvent les rayons ?

Pages d'histoire, par le vicomte E.-M. de Vogüé, de l'Académie française. — Un vol. in-12 de 322 p., 3 fr. 50. — Paris, Colin.

Histoire d'hier et histoire d'aujourd'hui, que ces nouvelles *Pages* de M. de Vogüé, avec la merveilleuse puissance d'évocation qui caractérise son génie. La plupart de ces études ont paru dans la *Revue des Deux Mondes* depuis deux ans. Elles vous présentent la philosophie qui se dégage de quelques-uns des meilleurs travaux publiés récemment sur la Révolution, sur Fouché, sur Bernadotte, sur d'Andigné, sur le dix-huitième siècle à Versailles. Elles vous donnent, à Worms et sur le Rhin, la sensation de l'abîme qui, depuis la Réforme, sépare le génie allemand du génie français. Elles vous montrent ce pauvre XIX^e^ siècle oscillant sans boussole morale entre un cosmopolitisme qui serait la négation du génie national et un nationalisme qui élèverait des murailles de Chine impossibles à maintenir entre peuples baptisés. Elles vous découvrent la genèse de l'impérialisme anglais dans les romans de Disraëli et de Rudyard Kipling, que beaucoup ont lus chez nous sans pénétrer l'atroce *amoralité* qui est l'âme de toutes ces aventures. — Elles vous convient à une *Visite à Solesmes*, la veille du départ des moines ; et sans entrer dans aucune « considération mystique », elles suggèrent aux gens de bon sens et d'honnêteté des réflexions bien utiles :

« ...Les personnes peu familières avec l'histoire ecclésiastique doivent penser que c'est bien du bruit et de la bouderie pour une petite phrase qui n'a rien de si méchant : *Se soumettre à la juridiction de l'Ordinaire.* Ne voilà-t-il pas une belle matière à querelles de moines ? — Il y va cependant, pour ces moines, de la perte de leur personnalité... Exigez donc d'un régiment fameux, favorisé depuis longtemps d'une constitution autonome, qu'il renonce à ses privilèges et change brusquement de nom, d'uniformes, de chefs, de drapeaux... Les soldats rompus à l'obéissance passive, frémiront de colère.

« Vous demandez à l'aîné des ordres monastiques, si fier de sa glorieuse histoire, de biffer d'un trait de plume ses franchises, et tout d'abord celle pour laquelle il a combattu depuis son origine. Vous lui demandez de céder sur le point qui lui tient le plus à cœur. La lutte des abbayes contre les empiétements de l'autorité diocésaine est aussi vieille que leur existence ; *les concessions arrachées aux moines leur coûtèrent cher, elles amenèrent le régime des abbés commendataires* et tous les abus qui s'ensuivirent

« Vous prenez parti dans cet ancien litige, — et la posture est plaisante, — contre les champions d'un mouvement démocratique, pour les représentants du régime féodal. Guizot a très bien vu l'analogie entre la lutte des communes contre les seigneurs et celle des monastères contre les évêques. Il a montré l'action parallèle de ces deux forces populaires, et l'on peut dire républicaines, contre l'oligarchie féodale... Si vous récusez Guizot, qui passerait aujourd'hui pour un sombre clérical, je vous renvoie à Voltaire. Ce grand ennemi des moines a toujours fait exception pour les bénédictins...

« Ils sont errants et dépouillés aujourd'hui, réduit malgré eux à la condition de ces *gyrovagues*, de ces moines vagabonds que la Règle traite assez mal... Ils rentreront dans leur cher Solesmes parce qu'ils le *veulent*, comme y est rentré le pauvre abbé Guéranger, parce qu'il l'a *voulu* ; toute l'explication humaine des miracles tient dans ce mot. »

L'abbaye de Moyenmoutier, *de l'ordre de Saint-Benoît, en Lorraine*, par L. Jérôme, agrégé de l'Université, professeur au grand séminaire de Nancy. — Tome I : *L'abbaye au moyen âge.* — Un vol. in-8 de 592 p., 7 fr. — Paris, Beauchesne.

Ce tome I nous conduit des origines de Moyenmoutier, sous le règne de Pépin le Bref, à la fin du XVI^e^ siècle. C'est une monographie scientifique, dressée avec toute la rigueur des méthodes critiques. Les discussions de textes, les fixations de dates ralentissent, ici ou là, la marche du récit. Mais ce que le lecteur peut perdre en rapidité, il le regagne amplement en sécurité et par conséquent en intérêt véritable. Moyenmoutier, à égale distance à peu près d'Etival et de Senones (Vosges), fondé par saint Hidulphe au VIII^e^ siècle, est une des plus anciennes abbayes du pays lorrain ; et M. Jérôme nous dit le bonheur que l'on éprouve à y suivre, d'une façon continue, pendant une période de onze siècles, la vie et l'esprit monastiques dans leurs manifestations multiples et parfois si curieuses, dans leurs alternatives de ferveur et de décadence, de réforme et de rechute.

A la date où M. Jérôme arrête son tome I, à la fin du XVI^e^ siècle, la situation est triste à Moyenmoutier. Depuis les jours mauvais du X^e^ siècle, on n'avait plus vu à l'abbaye pareille désolation. Elle menace ruine. Elle a perdu une partie de sa fortune matérielle. Elle a surtout perdu toute vie religieuse. Elle ne compte presque plus de moines ; elle n'a plus d'abbé régulier. Le régime de la commende qu'elle avait réussi péniblement à conjurer au cours du XV^e^ siècle, s'est implanté chez elle en 1535 avec Nicolas de Lorraine (fils cadet du duc Antoine de Bourbon, né en 1524, coadjuteur de Metz en 1529, à cinq ans, — et abbé commendataire de Moyenmoutier en 1535).

Sauf quelques interruptions, la commende sévit sur

Moyenmoutier jusque vers le milieu du XVIIe siècle, époque à laquelle l'abbaye se vit appelée à des destinées particulièrement glorieuses dans les annales de la vie religieuse en Lorraine. Avec Saint-Vanne de Verdun, elle fut le berceau de la bienfaisante réforme qui devait donner naissance aux deux grandes congrégations bénédictines, lorraine et française, de Saint-Vanne et de Saint-Maur. Pendant les deux derniers siècles de son existence, grâce à la ferveur de ses religieux comme à l'intelligente direction des grands abbés qui s'y succédèrent, les Alliot, les Belhomme, les Barrois, les Maillard, Moyenmoutier resta, plus qu'aucune autre abbaye lorraine, un foyer de régularité et de piété monastique, en même temps qu'un centre remarquable d'études. Il serait difficile, dit M. Jérôme, de trouver à pareil degré dans un autre monastère lorrain, Senones excepté, peut-être, la vie religieuse et l'activité intellectuelle dont Moyenmoutier donne alors le spectacle.

C'est l'histoire de cette réforme et de cette prospérité qui fera l'objet du tome II de M. Jérôme.

Nouvelles études et notes littéraires *sur quelques écrivains du XIXe siècle*, par l'abbé Jean Vaudon. — Un vol. in-12 de 400 p., 3 f. 50. — Paris, Retaux.

L'Académie française a couronné le talent de M. Jean Vaudon, et il y a longues années que l'apparition de chacun de ses ouvrages est une fête pour tous les maîtres de l'enseignement secondaire. C'est que, comme le lui disait jadis Léon Gautier, personne ne saurait aimer l'Eglise plus qu'il ne fait, personne n'est plus « romain », personne n'est plus « prêtre » que lui, et personne non plus ne sait mieux embrasser d'un même amour et ce pauvre XIXe siècle qui eut si intense le tourment de l'infini, et Jésus-Christ qui est l'Infini lui-même.

On trouvera dans ce nouveau volume des études sur quelques-uns des grands écrivains, en prose ou en vers, du XIXe siècle, Hugo (p. 1-86), Musset, Laprade, Barbier, Brizeux, Richepin, Delavigne et autres *dii minorum gentium*, Renan, Feuillet, Désiré et Auguste Nisard, G. Merlet, etc. Les professeurs aimeront surtout les études sur les poètes, où les citations sont très nombreuses et admirablement encadrées et accompagnées de commentaires d'un goût exquis, — modèles achevés, pour l'usage scolaire, d'expositions d'œuvres poétiques.

Les élections en Europe à la fin du XIXe siècle, par Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut. — Un vol. in-12 de VIII-372 p., 3 f. 50. — Paris, Plon.

Ceci n'est pas un livre de théories ni de réformes. C'est un exposé historique. M. Lefèvre-Pontalis passe en revue les diverses nations européennes (sauf bien entendu la Russie, qui ignore encore les douceurs du régime représentatif), et donne, pour chacune, non seulement la législation qui régit les élections, mais aussi la façon dont la législation a été appliquée dans les dernières élections du XIXe siècle. Car, en pareille matière, ce n'est pas la législation elle-même qui importe le plus aux yeux de l'observateur, ce sont les mœurs électorales. — En Espagne par exemple, si l'on s'en tenait au texte de la loi électorale, les élections ne pourraient manquer de faire honneur au pays ; mais, en pratique, c'est le cas peut-être de répéter le vers du poète : *Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?* et la caractéristique des mœurs électorales d'Espagne, c'est bien le sans-gêne avec lequel fonctionnaires et électeurs se croient tout permis. Les gouverneurs de provinces s'y croient, au moins autant que nos préfets, chargés de faire les élections ; et à cet égard il reste toujours vrai de dire qu'il n'y a pas de Pyrénées.

Le livre de M. Lefèvre-Pontalis est admirablement documenté. Chacun de ses chapitres a été l'objet d'études faites sur place même. Ces pages sont indispensables à qui veut se rendre compte des mœurs politiques d'aujourd'hui.

Bornons-nous à noter ici qu'en dehors de la France, le suffrage universel direct fonctionne en *Grèce* (âge : 21 ans) ; — en *Suisse* (âge : 20 ans) ; — en *Allemagne*, mais seulement pour les élections au Reichstag (âge : 25 ans) ; pour les élections aux divers Landtag, on a le suffrage à plusieurs degrés et avec cens ; — en *Autriche-Cisleithanie* (non en Hongrie), mais pour la cinquième curie seulement, qui ne nomme que 72 députés sur 425 (âge : 24 ans) ; — en *Espagne* (âge : 25 ans), mais moyennant deux ans de domicile ; — en *Belgique* (âge : 25 ans), mais avec les améliorations qu'apportent au fonctionnement du suffrage l'obligation de voter et le vote plural ; — aux *Etats-Unis* d'Amérique, dans la plupart des Etats (âge : 21 ans) : quelques Etats exigent un faible cens, ou encore que l'électeur sache lire et expliquer un chapitre de la Constitution.

CONGRÉGATIONS ROMAINES

Sacrée Congrégation du Concile

Séance du 14 décembre 1901.

A. Cause *per Summaria precum*

LISBONEN. [1]

Le Cérémoniaire de la cathédrale de Lisbonne soumet à la décision de la Sacrée Congrégation du Concile divers abus qu'il aurait voulu voir réformer et que le chapitre tient à conserver comme des usages légitimement prescrits.

Voici ces abus :

a) Après avoir interrompu pendant quelque temps le chant de la messe conventuelle, le chapitre l'a repris, mais en continuant à dire comme messe basse les autres messes conventuelles quand la rubrique en prescrit plus de deux ; souvent même, la seconde n'est pas chantée.

b) Il y a un abus dans l'usage du *claviger*, entièrement inconnu de la liturgie, ainsi que dans la présence des *céroféraires* aux messes capitulaires chantées sans diacre et sous-diacre, et même dites à voix basse.

c) Il n'est pas permis non plus de préparer sur l'autel le calice pour les messes conventuelles simplement chantées ou dites à voix basse.

d) C'est un abus pour les chanoines d'employer aux messes non solennelles un bassin et une aiguière d'argent pour le *lavabo*, ces objets étant réservés aux prélats ; les simples prêtres ne peuvent y prétendre qu'en vertu d'un privilège, qui n'est accordé d'ailleurs que pour la messe solennelle.

e) Enfin le Cérémoniaire prétend qu'il n'est tenu d'assister qu'aux messes chantées, et non aux messes basses.

[1] Lisbonne.

La Sacrée Congrégation répond : « *Serventur jus commune, rubricæ et decreta S. Rituum Congregationis.* »

B. Causes *in folio*

Il y a trois dispenses de mariages non consommés pour Brunn, Luzk et Zytomir, et Malines; mais les débats étant *sub secreto*, nous ne pouvons en rendre compte.

Une cause de *nullité de mariage* pour Malines est aussi *sub secreto*.

Les autres causes n'ont pas reçu de solution définitive.

S. C. des Rites

I

ROMANA

4 mars 1902.

I. *Aux messes basses des féries, on doit rester à genoux depuis le* Sanctus *jusqu'au* Pax Domini *inclusivement.* — II. *A la récitation de l'office au chœur, quand on dit les prières fériales, les Mémoires des simples et les suffrages, tous doivent rester à genoux, à l'exception de l'hebdomadier.*

A Sacra Rituum Congregatione insequentium dubiorum resolutio expetita fuit, nimirum :

I. Quum juxta Rubricas statutum sit in Missis Feriarum Adventus, etc., genuflectere debere omnes in Choro, dicto per celebrantem *Sanctus*, usque ad *Pax Domini* inclusive ; quæritur utrum hoc idem tenendum sit quoties præfatæ Missæ celebrentur sine cantu ?

II. An quotiescumque recitantur in Choro preces feriales tempore quadragesimæ, debeant omnes, hebdomadario excepto, genuflexi manere etiam in commemorationibus sanctorum simplicium et in Orationibus suffragiorum ?

Et Sacra eadem Rituum Congregatio, referente subscripto secretario, atque audito voto Commissionis liturgicæ, rescribendum esse censuit :

Ad I. *Affirmative.*

Ad II. *Affirmative* juxta rubricam generalem Breviarii, tit. XXXIV, de precibus, n. 4.

Atque ita rescripsit, die 4 martii 1902.

D. Card. FERRATA, *Præfectus.*
D. PANICI, Archiep. Laodicen., *Secretarius.*

II

15 février 1902.

Malgré l'indult qui autorise à se servir d'ornements bleus pour la messe, même votive, de l'Immaculée-Conception, il n'est pas permis d'employer cette couleur pour la messe de l'Apparition de la sainte Vierge à Lourdes ni pour celle de la Médaille miraculeuse.

A Sacrorum Rituum Congregatione expostulatum fuit, utrum Indultum Apostolicum, quod concedi solet pro Regno Hispaniæ, ut sacra paramenta cærulei coloris adhiberi possint quoties celebratur Missa Immaculatæ Deiparæ Conceptionis, sive festiva sive votiva, comprehendat etiam Missas Apparitionis B. M. V. Immaculatæ, vulgo *de Lourdes*, et manifestationis Immaculatæ Virginis Mariæ a sacro Numismate, vulgo *della Medaglia miracolosa* ?

Et Sacra eadem Congregatio, ad relationem subscripti secretarii, exquisito voto Commissionis liturgicæ, rescribendum esse censuit : *Negative.*

Atque ita rescripsit, die 15 februarii 1902.

D. Card. FERRATA, *Præfectus.*
D. PANICI, Archiep. Laodicen., *Secret.*

S. Congrégation de la Propagande

Réponse à un doute sur un cas d'embryotomie

20 mars 1902.

Illme ac Rme Dne,

R. D. Carolus Lecoq, Decanus Facultatis Theologiæ in ista Universitate Marianopolitana, per litteras diei 12 Martii anni 1900 sequens dubium proponebat circa interpretationem resolutionum S. Officii quoad liceitatem extractionis chirurgicæ fœtus immaturi : « Utrum aliquando liceat e sinu matris extrahere fœtus ectopicos adhuc immaturos, nondum exacto sexto mense post conceptionem ? »

Curæ mihi fuit fatum dubium solvendum transmittere eidem Supremo Tribunali S. Officii. Illi vero Emi ac Rmi Patres Card. Inquisitores generales, in congregatione fer. IV die 5 vertentis mensis Martii, post maturam rei discussionem, sequens emanarunt responsum : « *Negative*, juxta Decretum fer. IV, 4 Maii 1898, vi cujus fœtus et matris vitæ quantum fieri potest, serio et opportune providendum est ; quoad vero tempus, juxta idem Decretum, Orator meminerit, nullam partus accelerationem licitam esse, nisi perficiatur tempore ac modis, quibus ex ordinarie contingentibus matris ac fœtus vitæ consulatur. — Præsens vero decretum expediatur per Ordinarium. »

Hæc habui, quæ cum Amplitudine Tua hac super re, pro meo munere, communicarem : et precor Deum, ut Te diu sospitet.

Amplitudinis Tuæ

Addictissimus Servus,
M. Card. LEDOCHOWSKI, *Præf.*
ALOISIUS VECCIA, *Secr.*

R. P. D. PAULO BRUCHESI,
Archiepiscopo Marianopolitano *(Montréal).*

LITURGIE

Q. — 1° Aux messes dites du bassin, ordinaires, quelles oraisons doit-on dire, et dans quel ordre ?

Je prétends qu'il faut dire simplement les trois oraisons de la messe quotidienne ; d'autres veulent qu'on dise tout d'abord l'oraison spéciale pour plusieurs défunts, prétendant ainsi suivre mieux l'intention des donateurs.

2° A quelle place doit-on mettre l'oraison du Saint-Sacrement le 3e dimanche du mois quand le Saint-Sacrement est exposé ?

R. — Ad I. Si les messes, dites du bassin, sont, comme je le pense, des messes qu'un curé célèbre jusqu'à concurrence des offrandes volontaires que les fidèles déposent dans un tronc ou ailleurs, à certains jours, pendant l'année, il semble qu'on doit se ranger à l'avis de vos confrères. Les donateurs en effet n'entendent pas qu'on prie pour les défunts en général, mais bien pour leurs défunts. Ceux-ci sont donc déterminés, et il y a lieu de suivre les règles de la messe dite pour plusieurs défunts.

Alors vous prendrez la messe quotidienne, avec, pour première oraison, *Deus veniæ largitor* ou l'une des deux *Pro pluribus defunctis*, la seconde sera à votre choix, et la troisième *Fidelium*.

Si au contraire il y avait, comme dans certains pays, un tronc où l'on recueille les offrandes pour des messes à l'intention *des âmes du purgatoire* sans autre désignation, cette fois c'est vous qui auriez raison, et on dirait par conséquent la messe quotidienne avec ses trois oraisons.

Ad II. S'il s'agit d'un dimanche qui n'admet aucune mémoire, comme le jour des Rameaux, alors on chante l'oraison du Saint-Sacrement sous la même conclusion que celle de la messe, pour avoir quand même l'unité d'oraison exigée par la nature de l'office. Mais s'il s'agit de tout autre dimanche, on fait toujours mémoire du Saint-Sacrement exposé à la suite de toutes les oraisons *de précepte* ce jour-là, mais avant les oraisons *commandées*, et elle ne se dit jamais alors sous la première conclusion. (S. R. C., 3 mars 1761, n. 2461, ad 3; 18 déc. 1779, n. 2515, ad 1; 18 mars 1874, n. 3328, ad 2).

Q. — L'unique autel de l'oratoire provisoire d'une chrétienté ayant pour patron les saints Anges Gardiens est placé dans un petit enfoncement arrangé en forme de niche (env. 2 mètres de largeur sur 0,50 de profondeur). Cette niche est ornée de 3 statues : celle de la Bienheureuse Vierge Marie, au milieu ; et, à l'encadrement de la niche, d'un côté saint Michel (censé représenter les SS. Anges Gardiens), et de l'autre saint Joseph, Patron des Missions.

1° La statue de saint Michel peut-elle représenter les SS. Anges Gardiens, et avoir tous les honneurs de Patron ?

2° Et si oui, doit-on, *à une même niche*, donner la première place au censé-Patron, ou Patron, et la seconde à la Bienheureuse Vierge Marie ?

3° Si oui encore, comment sauvegarder aux yeux des fidèles les notions de dulie et d'hyperdulie ?

R. — Ad I. D'habitude, l'ange gardien est représenté le bâton de voyageur à la main, avec un enfant à ses côtés, auquel il montre le ciel et qu'il défend contre les dangers de la route, figurés eux-mêmes par un serpent, dont le dard cherche à atteindre l'enfant.

Nous croyons cependant que, sous la forme de guerrier qui terrasse avec sa lance le dragon infernal, saint Michel, comme chef de tous les anges, n'a rien qui ne puisse parfaitement symboliser l'ange gardien protecteur de la Synagogue, il est aussi le défenseur de l'Eglise, et le prophète Daniel (chapitre XII, 1) le voit intervenir au temps de l'Antéchrist, et sauver le peuple de Dieu.

Ad II. On doit donner la préférence à la statue qui rappelle le patron de l'Eglise ; mais il n'y a pas pour cela diminution de culte pour Marie, ni dommage porté à sa dignité de Reine des Anges, car les trois statues ne sont pas sur le même plan, ni, à proprement parler, dans la même niche.

Saint Michel est au fond de l'abside où est l'autel, et marque par là à qui l'autel est dédié. Ensuite, sur le devant de cet abside, de chaque côté, comme pour suppléer les petits autels latéraux qui manquent, on a deux autres statues absolument indépendantes de celle de saint Michel.

Tout est donc ainsi parfaitement régulier.

Ad III. Il suffit de dire à vos fidèles japonais que le culte de dulie et d'hyperdulie n'est pas plus en cause ici que quand la statue du vocable, qui est saint Martin, par exemple, se trouve au maître-autel, tandis que la statue de la sainte Vierge ne figure qu'à un autel secondaire. La statue dans les deux cas ne fait qu'indiquer à qui l'autel est dédié. Quant au culte, il sera de dulie ou d'hyperdulie, selon la statue devant laquelle on priera, et non d'après l'autel primaire ou secondaire de l'église où elle sera placée.

Q. — 1° Mgr Gasparri (*Tract. can. de S. Euchar.*, n. 213 et 214) dit que dans les séminaires, les hôpitaux, les pensionnats, etc., l'évêque peut, en vertu de ses droits épiscopaux, permettre d'ouvrir plusieurs oratoires pour la commodité des prêtres ou de quelques membres de la communauté ; mais il ne fait pas mention de la réponse faite à Nevers par la S. C. des Rites, n. 5769, réponse maintenue dans la nouvelle collection des décrets de la dite Congrégation.

a) Cette réponse serait-elle donc *exclusivement* pour Nevers ?

b) Ne va-t-elle pas contre les droits reconnus par le Concile de Trente aux évêques, concernant les oratoires des séminaires et des collèges ?

c) Peut-elle annihiler ces droits épiscopaux, dont d'ailleurs elle ne fait nulle mention, et spécialement encore la concession de la sainte Réserve dans les églises non paroissiales et dans les chapelles publiques ou semi-publiques ?

2° Dans ces petits oratoires, quel Ordo faut-il suivre ?

3° La pierre du sépulcre d'un autel consacré est trouvée, plusieurs mois après sa consécration, complètement disjointe du sépulcre, le peu de ciment qui avait été mis ayant apparemment cédé sous une pression faite sur la pierre imparfaitement assise dans le sépulcre, et tout porte à croire que cette pierre-couvercle n'a pas été enlevée.

Alors je demande si cet autel est exécré, et, dans le cas où il ne serait pas exécré, par qui la pierre du sépulcre peut-elle être consolidée et avec quel ciment ?

R. — Ad I. Malgré la science de Mgr Gasparri, dont l'éloge n'est plus à faire, son opinion doit céder ici devant une décision des plus précises émanant de la S. C. des Rites. Pourquoi ce savant canoniste a-t-il omis cette réponse, alors qu'elle mettait cependant en pleine lumière un point fort peu traité jusqu'ici ? Nous l'ignorons, mais en tout cas, ce n'est pas pour les raisons que notre correspondant soulève dans sa consultation.

D'abord le décret n'est pas seulement pour le diocèse de Nevers, qui l'a provoqué. La supplique est faite en termes généraux et impersonnels, et ne vise nullement un cas particulier où l'évêque impétrant serait seul en cause. Il demande en effet : « Potestne Episcopus alia oratoria præter capellam seu principale oratorium erigere in piis communitatibus, sive ob numerum sacerdotum ibi degentium, ut ab omnibus Missa dici possit, sive